

Orientations Budgétaires 2006 - Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2006 - 2010

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme c'est le cas maintenant depuis plusieurs années, il vous est proposé de regrouper autour d'un même rapport **la discussion sur les orientations budgétaires 2006 et l'actualisation annuelle du PPI**. Il faut rappeler en effet que c'est en 2002, pour la première fois, que le Conseil Municipal a été amené à approuver la prospective financière et le cadre général dans lequel nous inscrivons notre action. L'ajustement annuel de ce document de référence et sa mise en perspective avec le budget sont devenus aujourd'hui presque une évidence, tant l'un et l'autre sont liés.

Nous tenons effectivement le cap que nous nous sommes fixé et le budget 2006 sera le reflet de nos priorités politiques pour le développement de la Ville, cœur d'agglomération, et au service des Bisontins.

Ce sera aussi un exercice renouvelé de rigueur budgétaire, tant les besoins sont importants alors que les charges qui limitent nos marges de manœuvre continuent de s'accumuler. Ce n'est pas une surprise pour les Régions, Départements et Intercommunalités, pas plus que pour les Communes, qui connaissent depuis plusieurs années un mouvement insidieux de transfert de charges. Force est de constater aujourd'hui que la pression s'accroît.

Face à une demande sociale toujours plus grande, ce sont les collectivités locales qui se retrouvent en première ligne quand l'État se retire.

Nous saurons faire face aux attentes qui nous sont exprimées et le budget 2006 le démontrera une fois encore, en mesurant au plus près l'effort contributif demandé à chacun.

Nous le ferons aussi en continuant à développer les politiques qui sont pour nous prioritaires, parce qu'elles construisent la ville de demain et de nouvelles solidarités.

Mais la préparation de ce budget est aussi l'occasion de faire preuve de transparence sur les choix budgétaires qui sont les nôtres, en mettant en évidence les contraintes qui pèsent sur le budget.

Le rapport qui vous est proposé se décline en 5 parties successives :

- I - Les priorités politiques du budget : les actions à développer en 2006
- II - Le cadre de la préparation budgétaire : les premiers résultats de 2005
- III - Les contraintes du budget 2006 : des marges de manœuvre qui diminuent
- IV - L'actualisation de la prospective et du PPI : une stratégie réaffirmée
- V - La construction du BP 2006 : premières données.

I - Les priorités politiques du budget : les actions à développer en 2006

1) le cadrage général

Le débat d'orientations budgétaires n'est pas le lieu d'une présentation exhaustive de ce que sera le budget 2006. Ce n'en est pas l'objet, d'autant que des projets restent à confirmer, des actions à construire et que toutes les données budgétaires ne sont pas encore connues au moment de la rédaction de ce rapport (notification des bases fiscales par exemple). **Il s'agit ici de dresser des priorités et de tracer les grandes lignes de l'action de la Municipalité en 2006.**

Celle-ci s'inscrit d'abord dans le projet politique du mandat que reprend le PPI et que déclinent les différents budgets depuis 2002, qui visent tous à préparer l'avenir de Besançon :

⇒ **en développant la qualité de la vie pour tous et partout** : actions dans les quartiers, encouragement à l'initiative et à la responsabilité des habitants, programmes de renouvellement urbain, actions en faveur de l'école et de l'enfance, soutien aux nouvelles citoyennetés et à la solidarité, mise en valeur du patrimoine et développement des équipements de proximité,

⇒ **en dessinant une ville attractive et harmonieuse** : par un programme de grands chantiers, par la réalisation de nouveaux équipements sportifs et culturels, par le renforcement du pôle universitaire, de l'attractivité du centre-ville, avec un soutien renforcé aux initiatives économiques et au développement commercial, en lien toujours plus étroit avec la Communauté d'Agglomération notamment s'agissant de la politique des transports, en multipliant les réalisations concrètes d'un «grand programme de petits travaux» programmé sur la durée du mandat.

⇒ **en mettant au cœur des politiques municipales l'exigence du développement durable** : maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables, accélération de la mise en œuvre du PDU, reconversion et préservation des espaces, réalisation d'un agenda 21, systématisation de la référence HQE, valorisation du site et du patrimoine naturel bisontin, politique de l'eau et de l'assainissement, généralisation du tri et prévention des déchets (sous la responsabilité de la CAGB depuis le 1^{er} janvier).

Si le projet municipal constitue le «fil rouge» de notre action, la mise en place des politiques suivies s'enrichit ensuite de l'attention portée aux habitants, des attentes exprimées et des questions soulevées au quotidien auprès des services municipaux et des élus.

⇒ **le développement des outils de démocratie participative est de ce point de vue une priorité et permet de remodeler les politiques suivies.** Nous fêterons ainsi en 2006 les 10 ans des Conseils de Quartiers et les 20 ans du Conseil Bisontin des Jeunes. Nous poursuivrons les actions menées avec le Conseil des Sages, mais aussi les actions destinées à réduire la fracture numérique ou à lutter contre les discriminations, celles du handicap, de l'accès aux activités culturelles ou sportives pour les jeunes et dans les quartiers.

⇒ **nous avons ouvert en 2005 le grand chantier de «Besançon 2020»** : le bilan est fait et nous nous préparons à consulter les habitants, les élus, le monde culturel, social et économique sur sa vision de la ville de demain. Cette réflexion, comme pour la mise en place de l'agenda 21, doit s'appuyer sur l'écoute, l'analyse et la prospective pour influencer dès maintenant sur le sens de nos politiques. Très modestement le PPI en trace la voie avec de grands chantiers : grands projets d'urbanisme, accueil du TGV, développement des TCSP par exemple.

⇒ **enfin, la définition de nos politiques tient compte aussi de la demande qui s'exprime en dehors des circuits officiels et dont le CCAS notamment constitue un interlocuteur naturel.** Le développement toujours plus grand de la précarité et de la misère sociale, de l'exclusion et du repli sur soi est un vrai défi auquel les politiques doivent faire face, parfois brutalement. Ces réalités comme les explosions de violence qu'a connues la France dans ses zones urbaines à l'automne dernier (et qui ont heureusement peu touché Besançon) doivent nous interpeller. Plus que jamais, les politiques de solidarité, d'éducation et de responsabilisation, la politique de la ville et l'action de proximité dans les quartiers doivent constituer pour nous une priorité, autant que la tranquillité à laquelle ont droit tous les habitants. Nous devons renforcer les moyens de ces politiques et remodeler notre action en 2006.

2) Quelles politiques en 2006 ?

En 2006, les politiques municipales s'articuleront autour de **4 priorités** qui seront abondamment illustrées au BP 2006 : l'intelligence, l'harmonie, le développement et la proximité.

A. L'intelligence

L'intelligence c'est vivre ensemble en faisant aussi le pari de la valorisation des capacités de chacun.

L'éducation restera en 2006 un budget prioritaire avec la poursuite de l'effort conduit sur plusieurs années pour l'amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants. L'accent sera mis aussi sur l'aide à l'éducation populaire et à l'animation.

L'accès plus large à la culture va dans cette direction avec la préparation de grands événements (année Vauban, exposition archéologie dans la ville) et surtout la première édition du Festival des Musiques de rue. **La Ville parie sur sa jeunesse** avec le lancement opérationnel en 2006 de la Salle des Musiques Actuelles (SMAC) mais aussi la poursuite du programme de rénovation des locaux sportifs, des squares et des aires de jeux.

L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication reste une priorité avec l'ouverture prévue d'un nouvel Espace Public Numérique.

Enfin, la recherche et **l'enseignement supérieur** sont de fortes préoccupations pour la Ville. Avec beaucoup de retard par rapport aux inscriptions du contrat de plan État/Région, la Ville pourra accompagner de ses financements en 2006 trois opérations importantes pour le développement de notre pôle universitaire : les travaux de la tranche 2 de l'UFR Médecine Pharmacie, ceux de la cité universitaire Canot et le projet d'aménagement du campus de la Bouloie.

B. L'harmonie

L'harmonie c'est vivre ensemble avec ses différences parce qu'il est de la responsabilité de la collectivité de mettre en œuvre la devise de la République.

La solidarité est la première urgence. Le CCAS constitue sur ce terrain le premier relais de la Ville. Il est engagé dans un important programme de réorganisation en 2006 qui doit lui permettre d'être toujours plus présent dans les politiques menées en direction des personnes fragilisées. En 2006, la Ville augmentera son soutien au CCAS, en augmentant sa participation plus que de la moyenne des subventions versées.

La coordination des politiques menées au sein du pôle vie sociale et citoyenneté sera renforcée ainsi que les moyens consacrés à la politique de la ville. Une attention particulière sera apportée aux relais constitués par les associations, avec un renforcement de leurs liens contractuels avec la Ville. Une réflexion globale sera conduite sur les actions à mener dans les quartiers, sans négliger l'importance accordée à la prévention et à la sécurité. La Ville renforcera aussi ses dispositifs en matière d'économie sociale et solidaire et en matière de logement, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et les organismes sociaux.

Enfin, 2006 verra la poursuite du PRU des Clairs-Soleils et le lancement opérationnel de celui de Planoise : pôle d'animation, parc urbain, aménagements extérieurs et liaisons urbaines, réhabilitation des abords et des équipements de quartiers.

C. Le développement

Le développement c'est préparer ensemble les grands défis de la ville et de l'agglomération.

L'emploi est l'exigence qui doit soutenir nos politiques, avec les structures partenaires et les collectivités compétentes. Là encore le renforcement des synergies avec la Communauté d'Agglomération est une priorité. Elle concerne l'accompagnement du développement économique dans des zones comme Temis et les Hauts du Chazal, mais aussi l'articulation de nos réflexions en matière d'aménagement du territoire.

L'ouverture sur le monde, la communication autour de Besançon, l'accès aux réseaux (Lumière), l'attractivité de la capitale régionale sont autant de priorités. 2006 verra se poursuivre les travaux du PLU et les réflexions **d'urbanisme** vers les secteurs à enjeux que constituent les Vaîtes, les Planches, le site Vauban ou le site Saint-Jacques. La levée des incertitudes sur le PPRI devrait aussi permettre de retrouver une voie opérationnelle pour l'aménagement de la ZAC Pasteur, du port fluvial et du site des Prés de Vaux. La coordination avec la Région et le Département devrait aussi aboutir en 2006 à un projet partagé pour l'aménagement du site de la gare Viotte. La priorité du développement durable doit nous conduire à privilégier les sites qui s'inscrivent dans une dynamique de renouvellement urbain, de reconstruction de la ville sur elle-même, en protégeant l'environnement.

Plus largement, le développement touristique et la réalisation d'actions partagées au sein du réseau Rhin-Rhône constituent aussi des objectifs forts pour 2006.

D. La proximité

La proximité c'est ancrer son action dans le quotidien et une façon de construire ensemble la qualité de la vie des Bisontins.

En 2006 nous poursuivrons le «grand programme de petits travaux» initié au début du mandat. Les tranches annuelles qui avaient été augmentées en 2005 resteront à un niveau élevé en 2006. Elles permettront de poursuivre les travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers avec une priorité donnée aux actions favorisant les économies d'énergie.

Un effort exceptionnel sera consenti en direction des locaux associatifs (rue Violet) ainsi que pour la réalisation de locaux dans les quartiers. La rénovation de la voirie et la propreté publique resteront prioritaires en 2006. Des actions comme Vital'Été seront reconduites et développées.

La Ville poursuivra également la mise en valeur du patrimoine bisontin, au travers de sa reconnaissance comme «Ville d'art et d'histoire» et par des opérations ciblées. Ainsi, 2006 verra l'inauguration du square Castan rénové, la poursuite des travaux de rénovation de l'Église Sainte-Madeleine, le déploiement du plan Lumière et du fonds d'embellissement urbain.

Enfin, **le site de la Citadelle,** en liaison avec la SEM, fera l'objet d'une attention particulière pour son développement, sa sécurisation et la poursuite de sa mise en valeur.

II - Le cadre de la préparation budgétaire : les premiers résultats

1) *Un contexte et un avenir difficiles pour les collectivités locales*

Deux rapports officiels publiés en 2005 vont dans ce sens : alors que le rapport de l'Observatoire des Finances Locales (OFL) sur les finances des collectivités locales en 2005 soulignait que «la situation financière des collectivités territoriales est saine», le «rapport Pébereau» sur l'endettement de la France laisse présager un avenir beaucoup plus sombre en appelant ces mêmes collectivités au chevet d'un État dont «la situation financière apparaît aujourd'hui très préoccupante».

⇒ **Avec les nouvelles compétences confiées notamment aux Régions et aux Départements, le rapport de l'OFL constate que les collectivités locales tiennent une place de plus en plus grande dans la vie quotidienne des citoyens et ont un poids croissant dans l'économie** : les dépenses des administrations publiques locales représentent 10,8 % du PIB et l'investissement local 68,6 % de l'investissement public.

Si ces nouvelles missions ont profondément modifié la structure des budgets locaux et ont eu pour effet de déplacer une part des prélèvements obligatoires de l'Etat vers le niveau local, la situation financière des collectivités est saine : capacité d'épargne élevée, haut niveau d'investissement, endettement maîtrisé, marges de manoeuvres préservées.

Bien évidemment, ce constat, témoin des bonnes pratiques de gestion au niveau local, ne vaut pour l'avenir que si les règles du jeu ne sont pas une nouvelle fois changées : rien n'est moins sûr aujourd'hui.

⇒ **Le rapport récemment présenté par la commission Pébereau sur la «situation financière très préoccupante» de la France et la nécessité de «remettre en ordre nos finances publiques» est lourd de menaces pour les collectivités locales.**

Fin 2005, la dette publique, multipliée par cinq depuis 1980, dépassera 1 100 milliards d'euros (106 milliards seulement pour l'ensemble des collectivités locales). Cette dégradation, unique en Europe, ne résulte pas de circonstances exceptionnelles mais bien du «choix de la facilité», une large partie de l'augmentation de la dette ayant été utilisée pour financer les dépenses courantes de l'Etat.

Pour remédier à cette situation, le même rapport propose un plan de redressement sur cinq ans auquel les collectivités locales devront activement participer, soit directement, soit indirectement.

Directement puisque les dotations aux collectivités territoriales devraient être stabilisées en euros courants.

Indirectement, car le retour à l'équilibre du budget de l'Etat et des régimes sociaux sur la même période pourrait signifier à la fois une baisse des subventions nationales et une hausse significative des cotisations patronales, comme cela a déjà été le cas pour la CNRACL ces trois dernières années. Le même mouvement s'observe au niveau local sur l'implication de la Caisse d'Allocations Familiales (contrat temps libre, contrat enfance) avec l'amorce d'un désengagement.

Indirectement encore, car cette volonté de réduire fortement les dépenses de l'Etat s'accompagne d'une remise en cause de l'action publique au niveau central et d'un report à l'échelon local de la charge d'accomplir et de financer des services qui font de l'acte II de la décentralisation une simple opération de transfert de charges.

En résumé, l'Etat se décharge de ses responsabilités sur les collectivités locales tout en critiquant leur gestion, pourtant saluée par l'OFL, et en stigmatisant le «matraquage fiscal» de 2005 alors que celui-ci, limité aux Régions, succède à plusieurs années de pause fiscale et qu'il n'est que la conséquence, contrainte, de ses désengagements successifs et d'une insuffisante compensation des transferts de charge que constatent toutes les collectivités quelle que soit leur couleur politique.

2) Le choix de la rigueur malgré les contraintes subies

Pour ce qui concerne la Ville, il faut rappeler qu'en 2005 le choix avait été fait de ne pas augmenter les taux de fiscalité en s'appuyant sur les bons résultats constatés en 2004, tout en poursuivant les efforts de gestion. La construction du budget primitif 2005 confirmait donc le cadre de la prospective budgétaire, avec un encadrement des recettes et des dépenses de fonctionnement pour dégager une épargne brute prévisionnelle de 22,9 M€ (objectif volontariste sur les dépenses de personnel, évolution modérée des dépenses de subventions hors CCAS, des crédits d'exploitation et des dépenses contraintes). Dans le même temps, le niveau d'autofinancement dégagé permettait d'arrêter le volume des dépenses d'équipement à 33,2 M€ en stabilisant l'emprunt. En investissement, les prévisions s'établissaient conformément au PPI.

En 2005, la Ville a dû conjuguer la rigueur choisie avec un certain nombre de facteurs qui ont pesé sur les résultats de fonctionnement. Les correctifs en cours d'année ont concerné :

⇒ **des dépenses supérieures aux prévisions initiales** : sur le poste énergie (+ 0,2 M€ budgétés pour tenir compte de la rigueur de l'hiver, des revalorisations successives des prix des carburants et du gaz), sur celui des ressources humaines (augmentation de 0,8 % des traitements décidée en cours d'année 2005, prime exceptionnelle et revalorisation des échelles des bas salaires décidées par l'État sous la pression et en cours d'exercice budgétaire, c'est-à-dire sans possibilité d'anticipation pour les collectivités).

⇒ **des ralentissements ou des retards dans l'encaissement de recettes** : en 2005 après notifications, l'ensemble des dotations de l'État n'auront évolué que de + 0,1 % (pour une inflation de + 1,8 %), la Ville a aussi dû prendre en compte une suspension des versements de la CAF au titre de 2005 et des régularisations 2004 dans le cadre du nouveau contrat enfance (les sommes en jeu dues à la Ville mais non encaissées en 2005 seront proches de 1 M€), enfin non réalisation de la vente de l'Hôtel des Bains prévue au BP 2005 qui devrait être conclue début 2006.

⇒ **des dépenses imprévues ayant nécessité une budgétisation en cours d'année**, par exemple la réalisation de travaux de sécurité sur le site de l'ancienne usine de la Rhodia ou la mise en place du dispositif de gestion de l'alerte (PPRI).

⇒ **une perte de bases fiscales sur le foncier bâti** se traduisant, après notification par les services fiscaux, par une moins value de 0,5 M€ en raison d'une erreur d'imposition en 2004 (dégrèvement non reconduit). Ce point a donné lieu à une délibération du Conseil Municipal en mars 2005.

Ces différents éléments traduisent la vulnérabilité des équilibres budgétaires de la Ville à des facteurs subis. Ces pertes de recettes n'ont été que partiellement couvertes par des recettes supérieures aux prévisions, notamment en matière de fiscalité indirecte (droits de mutation).

3) le CA prévisionnel 2005 : un resserrement des résultats mais une situation financière qui reste positive

En 2005, l'investissement reste maîtrisé avec la montée en charge des réalisations du PPI. Comme prévu, le volume des dépenses d'équipement devrait dépasser les 31 M€ et le taux de réalisation s'établir à un niveau supérieur à 2004. Les recettes de subventions encaissées sur investissement devraient elles aussi progresser permettant de limiter l'appel à l'emprunt à 15,3 M€ malgré la baisse de l'autofinancement.

Sur la section de fonctionnement, les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires devraient se traduire par une diminution de l'épargne brute qui, après la forte hausse de 2004 (30,4 M€) serait ramenée à un niveau plus proche de celui de 2003. Il faut noter que cette baisse aurait été couverte pour près de 2 M€ si la vente de l'Hôtel des Bains avait été réalisée effectivement en 2005 (il y a là un simple décalage de quelques mois).

La conjonction de facteurs exceptionnels mais aussi de contraintes subies (énergie, dépenses de personnel, participations de l'État) ou dont les effets sont à venir (hausse du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne de + 0,25 % en décembre 2005) explique cet effet de ciseau. Il est à prendre en compte, au même titre que l'accroissement des charges auxquelles la Ville doit faire face pour la construction du BP 2006.

Cette situation contrainte ne doit pas amener de relâchement de notre effort, pour ne pas avoir à remettre en cause des politiques indispensables pour notre ville, ni à s'écarter du cadre financier que nous nous sommes fixé.

En effet ces résultats attendus sur 2005 ne remettent pas en cause la bonne situation financière de la Ville :

⇒ l'épargne brute au compte administratif 2005 demeurera supérieure à la prévision du budget primitif et compatible avec le cadre de la prospective budgétaire,

⇒ ce résultat aura été obtenu sans hausse des taux de fiscalité,

⇒ la Ville aura réussi, grâce à ses efforts de gestion, à maîtriser la réalisation de ses investissements, sans majoration du recours à l'emprunt,

⇒ fin 2005, l'encours de dette restera stabilisé avec une quasi équivalence de l'emprunt appelé et du capital remboursé. La capacité de désendettement sera demeurée au 31/12/2005 à un niveau inférieur à 6 ans.

III - Les contraintes du budget 2006 : des marges de manœuvre qui diminuent

1) La loi de finances

Ne sont ici présentées que les principales mesures intéressant directement les collectivités territoriales et plus spécifiquement les communes.

• Les dotations de l'État

Le contrat de croissance et de solidarité est reconduit mais pour un an seulement au lieu des trois ans prévus lors de sa création.

L'enveloppe normée est en hausse de + 2,38 %, plus faible qu'en 2005 (2,63 %).

Sa principale composante, **la DGF nationale**, toutes collectivités confondues (régions, départements, communes, EPCI), affiche une progression de 2,73 %, **très inférieure à celle de 2005 (3,29 %)**. En fonction de la répartition opérée ultérieurement par le Comité des Finances Locales entre chaque échelon de collectivités, la part des communes n'affichera pas obligatoirement la même progression et, à l'intérieur, dotation forfaitaire, DSU et DNP évolueront différemment.

L'enveloppe nationale de DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) est à nouveau abondée de 120 M€ mais la nouvelle éligibilité des villes de plus de 200 000 habitants devrait, mathématiquement, ralentir la progression de la part des autres communes. **Besançon ne bénéficiera sans doute que de la progression garantie de 5 %.**

De la **DNP** (Dotation Nationale de Péréquation) nous ne savons rien de précis aujourd'hui mais le montant attendu par notre ville devrait être proche de celui de l'an dernier.

La progression de la dotation forfaitaire, de loin la part la plus importante (29,4 M€ en 2005) devrait être à nouveau limitée à 1 %.

La **DGD** (Dotation Générale de Décentralisation) nationale progressera de 2,73 %. La réforme de la «DGD bibliothèques» dorénavant affectée exclusivement à l'investissement a pour effet de priver Besançon d'une recette de fonctionnement annuelle de 93 K€.

La **DCTP** (Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle) **subira une nouvelle et forte ponction, proche de 10 %, équivalente à celle déjà prélevée en 2005.**

- **Les réformes fiscales**

Deux mesures essentielles portent une nouvelle atteinte au principe d'autonomie financière des collectivités locales : le plafonnement des impôts directs, y compris locaux, à 60 % du revenu fiscal du contribuable («bouclier fiscal») et le plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Les conséquences les plus dommageables devraient être supportées par la CAGB qui perçoit la TP.

Concernant le «bouclier fiscal», la part des restitutions d'impôts imputable aux taxes locales sera prélevée, à compter de 2007, sur la DGF. La charge, estimée à 47 M€ par le MINEFI, pèsera ainsi sur l'ensemble des collectivités territoriales, quel que soit leur niveau de pression fiscale.

- **La réduction du plafond d'exonération des charges pour les entreprises implantées dans une ZFU de 1,5 à 1,4 SMIC devrait entraîner une baisse de la compensation correspondante versée par l'État.**

Ces différents points sont autant d'illustrations de la poursuite du désengagement de l'État.

2) La poursuite des désengagements de l'État

Cela fait maintenant 4 ans que la Ville dénonce cette politique : emplois aidés, subventions aux associations, au logement, au transport, soutien à la politique de la ville, recensement, gestion des amendes de police, suppression d'un jour férié et du crédit immédiat sur les chèques auprès du Trésor, ATSR (la Préfecture vient d'annoncer une réduction de l'enveloppe 2006 de 17 à 13 M€, soit une perte de recettes de 850 000 € pour la Ville et la CAGB sur 2006). Il ne s'agit pas pour les Communes, comme pour les Régions et les Départements, de transferts de compétences mal ou non compensés, mais cela relève d'une même logique : celle d'une «décentralisation des impôts et des déficits publics».

La nouveauté est que cette politique est désormais officialisée. Il suffit de lire les rapports Mariton et Pébereau (cf. ci-dessus), les débats d'orientations budgétaires au Parlement et l'annonce d'une conférence nationale des finances publiques pour comprendre qu'«il est temps que les collectivités locales prennent leur part de l'effort» : avec cependant une différence majeure : la commune, elle, ne peut ni voter un budget en déficit, ni transférer les charges qu'elle reçoit, alors que près de 20 % de ses recettes dépendent directement de l'État.

Cette situation est une contrainte lourde pour l'évolution future de nos budgets. Nous subissons directement la charge des désengagements passés, sans connaître les règles du jeu futures (réforme des mises en fourrière, évolution future des dotations et participations votées en loi de finances).

A cela s'ajoutent aussi les transferts de maîtrise d'ouvrage, sur les monuments historiques par exemple. C'est vrai aussi en matière d'infrastructures et de programme universitaire. Pour la Ville, on peut citer la restauration de la Porte Noire, la Citadelle ou le parking du campus de la Bouloie. Cela implique pour la Ville de préfinancer la dépense (y compris la TVA versée à l'État qui n'est récupérée partiellement qu'avec un décalage de 2 ans) sans maîtrise évidemment des subventions attendues.

D'une façon générale, les subventions versées à la Ville par l'État diminuent. Un seul exemple : celui de la médiathèque de Planoise où le contrat d'agglomération prévoyait une participation de 670 K€. L'État nous a annoncé que cet engagement ne serait honoré qu'à hauteur de 352 K€ (sur un reliquat d'autorisation de programme de 2000) hors mobilier. Sur le contrat de ville, le contrat éducatif local ou le contrat temps libre, l'État et les organismes sociaux ont d'ores et déjà annoncé qu'ils réduiraient leur participation en 2006, du fait de la diminution des crédits (à charge pour la Ville de réduire des dispositifs dont le Gouvernement par ailleurs encourage officiellement le développement).

Il faut enfin souligner le retard généralisé du versement des participations attendues qui oblige la Ville à faire l'avance de trésorerie (3 à 6 mois entre la demande de versement et le règlement effectif). A titre d'illustration, les crédits ATSR et FNADT sollicités depuis septembre 2005 sont gelés jusqu'en mars 2006. Cela représente des sommes importantes évaluées globalement à près de 2 M€ sur 2005 pour des dossiers significatifs (Palais des Sports, Place du Marché, chaufferie bois).

Ces changements successifs rendent plus difficile la prévision et amènent à une grande prudence dans le pilotage du budget.

3) L'arbitrage au budget 2006 entre l'emprunt et la fiscalité

A la date de rédaction du rapport d'orientations budgétaires, l'arbitrage définitif entre emprunt et fiscalité n'est pas définitivement arrêté. Nous pouvons malgré tout poser quelques principes :

⇒ **le BP 2006 s'inscrira dans la continuité des budgets précédents et dans la logique de la prospective budgétaire actualisée.** Cela implique le retour à un niveau d'investissement proche de celui de la Ville avant les grands travaux de ces dernières années (nouveau Palais des Sports, opération Marché Beaux-Arts, etc.), et un repli de l'emprunt en 2006,

⇒ **nous devons à la fois financer le programme d'investissement prévu au PPI et conserver des capacités de mobilisation pour les projets de demain.** Le BP 2006 ne devra donc pas dégrader la capacité de désendettement au-delà des 7 ans prévus au terme de la prospective budgétaire,

⇒ **nous reconduirons aussi en 2006 les efforts de gestion réalisés** jusqu'à présent en cherchant à maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, malgré les contraintes et les charges évoquées ci-dessus,

⇒ **dans ces conditions, l'évolution de la fiscalité sera calculée au plus juste pour l'équilibre du budget, une fois connues l'ensemble des données budgétaires.** Nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux communaux plus que l'inflation et à stabiliser la pression fiscale. **Après les 0 % de 2005, l'objectif en 2006 est de limiter la hausse des taux des taxes ménages dans une fourchette comprise entre 0 % et 1 %.** Différentes simulations sont réalisées et un travail sur l'ensemble des postes budgétaires est en cours pour la construction définitive des équilibres budgétaires qui seront votés en mars prochain.

Le budget 2006 aura donc une double caractéristique : celle de **permettre la mise en œuvre de nos politiques sans renoncements** et en affectant rigoureusement les moyens nécessaires à nos ambitions et celle de **tenir nos objectifs financiers au plus près alors que se resserrent nos marges de manœuvre.**

C'est un exercice difficile qui doit éviter la tentation du trop d'impôt (qui pèse sur nos concitoyens surtout quand l'État n'assure plus son rôle redistributif) et du trop d'emprunt (qui représente l'impôt de demain mais qui est le mode normal de financement des investissements à amortir sur plusieurs générations).

Ainsi, le BP 2006 visera :

⇒ **à limiter au maximum la charge fiscale** pour les Bisontins en faisant en 2006 comme en 2005 mieux que notre engagement électoral,

⇒ **à maintenir le recours à l'emprunt** dans une fourchette permettant de stabiliser le taux de financement par emprunt des investissements avec un niveau d'encours de dette stable sur le budget principal au 1/1/2006.

Ces deux objectifs ne sont pas réalisables sans un effort renouvelé de gestion.

IV - L'actualisation de la prospective et du PPI : une stratégie réaffirmée

1) La révision annuelle de la prospective et du PPI

Le PPI révisé est proposé sur 5 années glissantes, sur la période 2006-2010.

Comme les années précédentes, les données du compte administratif 2004 et du BP 2005 ont été prises en compte pour actualiser la base de simulation, dès la fin du premier semestre 2005. Une première estimation du compte administratif 2005 a été également réalisée à cette date. C'est sur ces éléments qu'a été construite **l'actualisation de la prospective** pour la révision annuelle du PPI. Il faut rappeler que, depuis 2002, ce travail s'appuie sur des CA réalisés et anticipe les CA prévisionnels (données du budget principal retraitées en investissement et en fonctionnement, selon les méthodes d'analyse développées par le Cabinet Michel KLOPFER).

Deux précautions sont à mettre en avant dans la lecture des résultats ci-après :

⇒ **d'abord l'actualisation s'entend par référence aux actualisations successives de la prospective depuis 2002.** Ainsi un certain nombre de données sont gelées au-delà de 2007. C'est le cas par exemple du volume d'investissement stabilisé à partir de 2007 (choix d'un lissage dans la présentation alors qu'un ajustement à la hausse serait possible après l'achèvement du mouvement « en cloche » en 2006).

⇒ **ensuite les données intégrées sur le CA prévisionnel 2005 étaient incomplètes à la date d'actualisation de la prospective.** L'ensemble des éléments évoqués en deuxième partie du rapport n'étaient alors que partiellement connus (d'où une nouvelle actualisation de ces données à réaliser en janvier 2006 une fois définitivement arrêtées les données budgétaires 2005). Il en résulte donc **une sous-estimation des contraintes** pesant sur les budgets municipaux et le calage sur une hypothèse optimiste notamment en matière fiscale.

Il n'empêche que même partielle (CA 2005 incomplètement simulé), les résultats de l'actualisation montrent bien **une érosion des marges de manœuvre de la Ville, certes maîtrisée mais effective** : un tassement de l'épargne brute (selon le calcul issu de la méthode Klopfer) et une majoration de la capacité de désendettement (en deçà toutefois de la limite fixée).

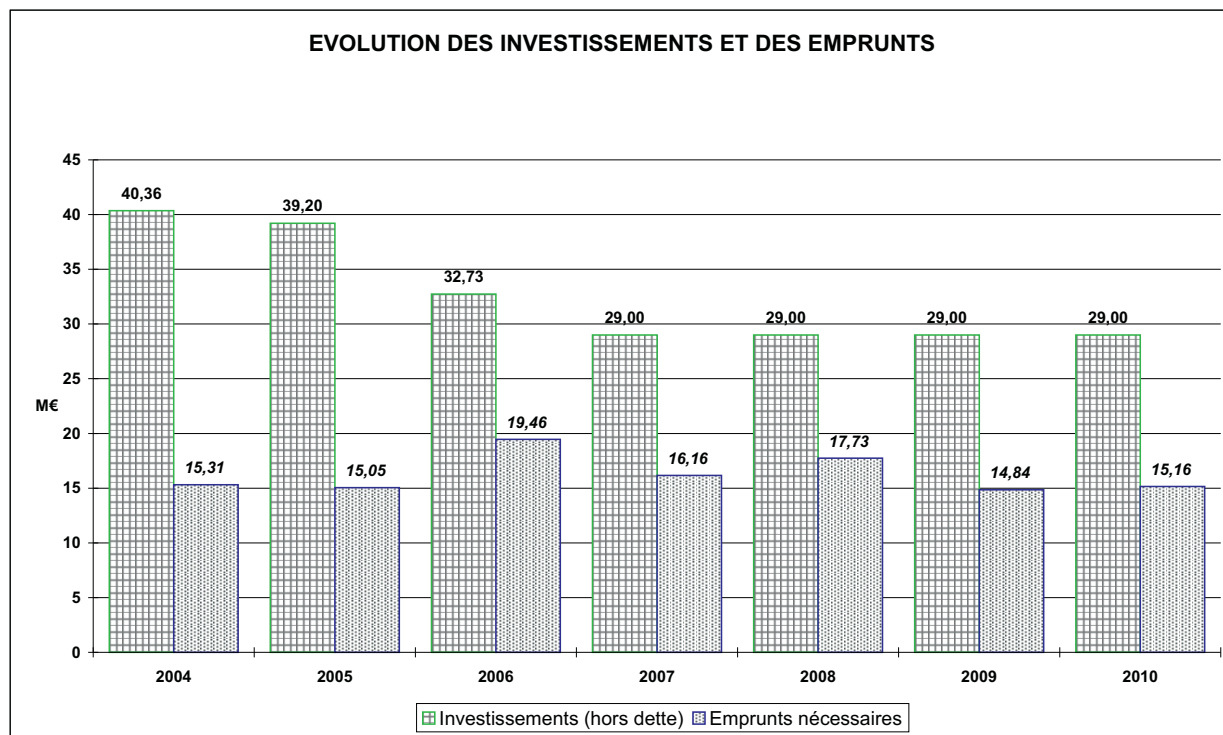
Ces évolutions sont acceptables au regard des hypothèses posées en 2002 et conformes au cadre budgétaire fixé par la prospective. **La Ville peut donc une nouvelle fois confirmer sa stratégie et réaffirmer les objectifs rigoureux qu'elle se donne :**

⇒ **une progression maîtrisée des charges de fonctionnement à périmètre constant** : des dépenses de personnel permanent évoluant de près de 2,5 % maximum par an à périmètre constant, une évolution des subventions de fonctionnement versées tendant vers l'inflation, une progression des charges de gestion courante comprise entre 0 % et l'inflation hors dépenses contraintes,

⇒ une évolution encadrée des **taux de fiscalité** votés annuellement,

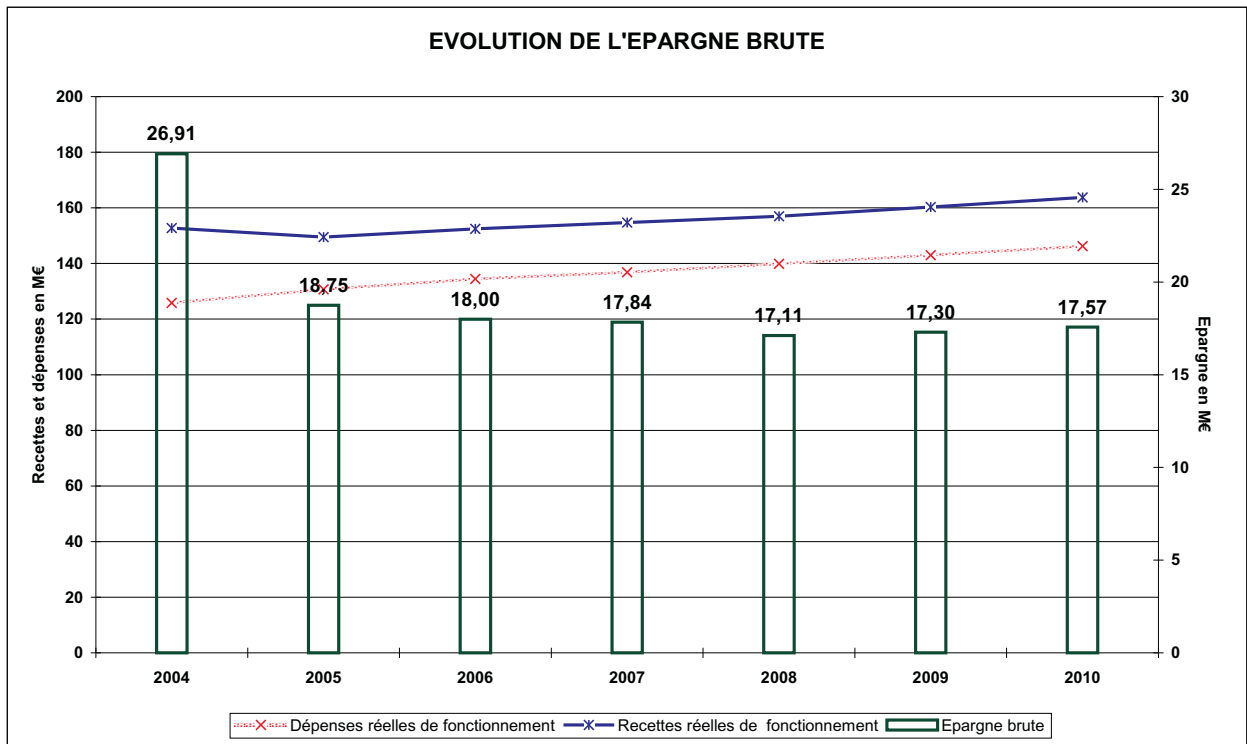
⇒ un volume de **dépenses d'investissement** compatible avec les contraintes posées sur l'épargne brute et avec **une capacité de désendettement inférieure ou égale à 7 ans.**

ACTUALISATION PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2005



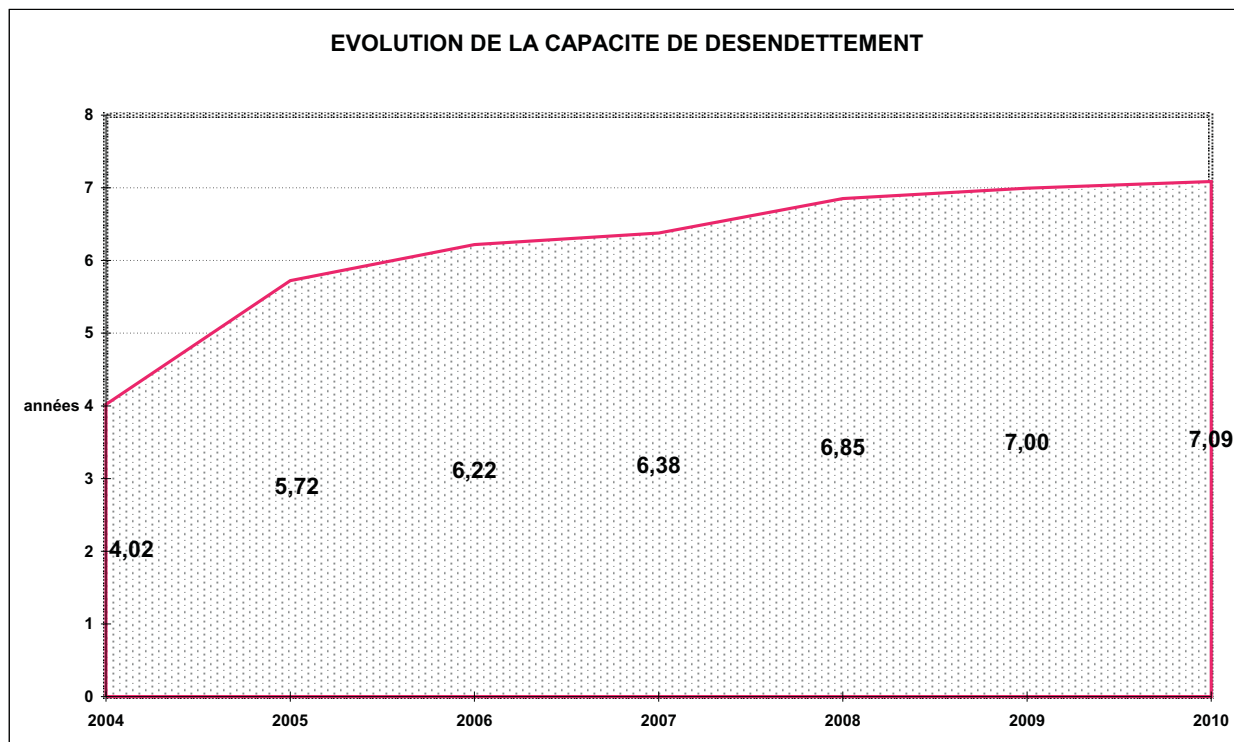
VILLE DE BESANÇON / MÉTHODE CABINET MICHEL KLOPFER

ACTUALISATION PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2005



VILLE DE BESANÇON / MÉTHODE CABINET MICHEL KLOPFER

ACTUALISATION PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2005



VILLE DE BESANÇON / MÉTHODE CABINET MICHEL KLOPFER

2) La présentation du programme d'investissement actualisé

L'actualisation du PPI tient compte de l'avancement des plannings de réalisation, des imprévus (appels d'offres infructueux, PPRI, contraintes techniques) et de la priorisation des projets, avec quelques projets nouveaux.

D'un exercice sur l'autre, on peut noter l'achèvement en 2005 de différentes opérations : l'aménagement des combles du Marché Beaux-Arts, les travaux du groupe scolaire Saint-Claude, la Maison de Quartier de Velotte, l'acquisition des ex locaux de l'IRTS, le transfert de la crèche Saint-Claude, le jalonnement dynamique des parkings, la réhabilitation des fontaines des Dames et du Doubs ainsi que de la Porte Taillée, la réalisation du skate park notamment.

D'autres opérations sont en voie d'achèvement et les crédits maintenus pour solder les derniers règlements. C'est le cas d'opérations significatives comme par exemple l'aménagement de la place du Marché, la rénovation du Palais des Sports ou la construction du nouveau bâtiment du CTM.

Plusieurs opérations connaissent une phase de démarrage pré-opérationnel des ajustements techniques de coûts et/ou des plannings entre le PPI 2005 et le PPI 2006. On peut citer à titre d'illustration le pôle d'animation de Planoise, la construction de la SMAC et l'aménagement des abords sur le site des Prés de Vaux, les espaces publics en périphérie de l'Illet Pasteur, le projet de réaménagement de l'accueil au centre administratif municipal avec la priorisation donnée à la réhabilitation des salles Courbet et Minjoz, le projet de cuisine centrale. Il s'agit d'ajustements que permet chaque année le PPI.

Enfin, cette actualisation permet aussi d'individualiser des projets nouveaux. Certains sont détachés d'autres opérations comme l'ouverture de nouvelles salles d'expositions temporaires au Musée du Temps (travaux prévus en 2006) ou l'ouverture d'une ligne spécifique pour l'accompagnement des travaux d'aménagement du port fluvial. D'autres représentent des opérations nouvelles programmées à compter de 2006 : la réalisation de travaux de réhabilitation et de sécurité au parking Cassin, la sécurisation des installations informatiques municipales ou l'ouverture d'une ligne pour la réalisation de travaux à venir sur le site de l'Observatoire.

Ces différents projets seront repris de façon plus détaillée au budget.

Les tableaux ci-après présentent l'actualisation du PPI 2006-2010, en distinguant les opérations individualisées et les subventions d'équipement à verser. La présentation est faite comme en 2005 par coûts décroissants (hors regroupements d'opérations pour des raisons de lisibilité s'agissant des PRU des Clairs-Soleils et de Planoise et de l'aménagement de la place du Marché). Ces montants s'entendent TTC, sans déduction des participations attendues.

Programmation PPI actualisée - Opérations individualisées

Projets	Prévisions 2006 - 2010	2006	2007	2008	2009	2010
PRU PLANOISE : TOTAL	11 827 822					
PRU Planoise - Pôle d'animation (Maison de Quartier et Médiathèque)	3 095 000					
PRU Planoise - Parc urbain	1 155 000					
PRU Planoise - Aménagements extérieurs	7 379 822					
PRU Planoise - Équipements de quartiers	198 000					

Projets	Prévisions 2006 - 2010	2006	2007	2008	2009	2010
ILOT PASTEUR : TOTAL	10 030 000					
Ilot Pasteur - Parking	7 630 000					
Ilot Pasteur - Aménagement de la Place Pasteur	1 400 000					
Ilot Pasteur - Aménagements des rues adjacentes	1 000 000					
Stade Léo Lagrange - Reconstruction et aménagements des abords	8 810 000					
Infrastructures pour desserte Nord gare Viotte (accompagnement TGV) **	8 500 000					
Jardin botanique	6 500 000					
PRU CLAIRS-SOLEILS : TOTAL	4 999 400					
PRU Clairs-Soleils - Réaménagement bâtiments Ville (bibliothèque 67 E rue de Chalezeule)	1 685 400					
PRU Clairs-Soleils - Acquisitions et aménagements de locaux Place Nord et Sud (point public, pôle de proximité, crèche)	1 324 000					
PRU Clairs-Soleils - Espaces publics	1 990 000					
Salle de musiques actuelles - Équipement	4 161 000					
Salle de musiques actuelles - Aménagements extérieurs **	600 000					
Renouvellement des chaufferies **	4 000 000					
Création cuisine centrale	3 740 000					
Plan de déplacement urbain	3 250 000					
Musée du Temps - 2 ^{ème} tranche	3 150 000					
Musée du Temps - Ouverture des salles d'expositions temporaires **	210 000					
ZAC La Mouillère	2 316 500					
Citadelle - Entretien monuments historiques	2 120 000					
Énergies renouvelables	2 030 000					
Locaux municipaux - Accueil du public au CAM	1 998 115					
Travaux Église Sainte-Madeleine	1 615 000					
PAE Châteaufarine - Amélioration de voirie	1 600 000					
Secteur des Planches	1 575 000					
Politique foncière	1 470 000					
Aménagement secteur Prés de Vaux	1 250 000					
Port fluvial **	200 000					
Opérations d'accompagnement en urbanisme - Requalification des quartiers et du centre-ville	1 180 000					
Parcs et jardins de quartiers	1 000 000					
Passerelle du Marché	1 000 000					
Pôle gare Viotte - Aménagements Sud	1 000 000					
Bains douches de la Madeleine et salles pour le quartier	950 000					
Aménagement des salles Minjot et Courbet	910 000					
Aménagements urbains du centre ancien	900 000					
Cimetière de Saint-Claude - Extension	842 000					
Fonds d'embellissement urbain	840 000					

Projets	Prévisions 2006 - 2010	2006	2007	2008	2009	2010
Parking Cassin - Travaux de sécurité **	800 000					
Accompagnement au renouvellement urbain - Programme SAFC Scaremberg - Bouloie	800 000					
Musée Beaux-Arts - Réaménagement 1 ^{ère} tranche	788 000					
Centre International de Séjour	750 000					
Aménagement versants collines	600 000					
Réaménagement des espaces publics du quartier Saint-Claude	600 000					
PLACE DU MARCHÉ : TOTAL (solde)	600 000					
Place du Marché - Réaménagement du secteur marché	500 000					
Place du Marché - Illuminations façades, fontaine mise en eau	100 000					
Aménagements d'accompagnement aux TCSP	540 000					
Propriété Colette	540 000					
Palais des Sports - Poursuite restructuration (solde)	500 000					
Porte Noire (reprise maîtrise d'ouvrage Ville)	500 000					
Observatoire - Travaux d'entretien (dans le cadre de l'inscription/classement)**	480 000					
Crèche Bersot - Installation d'un ascenseur et aménagement de locaux	475 000					
Accompagnement aux grands équipements - Stade et Palais des Sports	465 000					
Mise en sécurité des falaises Rivotte	450 000					
Aménagement salle de quartier - Montboucons	450 000					
Local rue Violet - Travaux de remise aux normes/sécurité	405 000					
Abri nuit des Glacis	400 000					
Cartables numériques	400 000					
Plan Lumière	400 000					
Citadelle - Administration et salles/autres travaux équipements	400 000					
Agenda 21	385 000					
Locaux municipaux - Aménagement des locaux	350 000					
Secteur des Vaîtes (études et acquisitions)	330 000					
Aménagement des jardins familiaux	325 000					
Déménagement Maison des Syndicats (ex locaux IRTS)	300 000					
Campus La Bouloie - Parking	300 000					
Sécurisation des installations informatiques **	300 000					
Restructuration MJC et Point Public de Palente	300 000					
Aménagement salle de quartier - Montrapon	270 000					
Radiotéléphones	250 000					
ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Minjoz)	240 000					
Gestion de la relation citoyen (logiciel + centre appel)	200 000					
Aménagement salle de quartier - Tilleroyes	200 000					
Parcs jardins du centre-ville	200 000					
Réhabilitation du quartier Vauban (études)	180 000					

Projets	Prévisions 2006 - 2010	2006	2007	2008	2009	2010
Aire de stationnement aménagée pour campings cars	180 000					
Achat terrains Centre Culturel Planoise **	150 732					
Refonte de l'Intranet et gestion électronique des documents	150 000					
Locaux municipaux - Mise en sûreté accès au CAM	150 000					
Site Saint-Jacques (études)	150 000					
Informatisation des écoles	130 000					
Études Plan Local Urbanisme	120 000					
Refonte des applicatifs informatiques Éducation-Crèches **	120 000					
Opéra-Théâtre - Réhabilitation du plateau technique	100 000					
Salle d'exposition et de préfiguration du patrimoine	100 000					
Aménagement du secteur Casamène (études)	100 000					
Lutte contre les inondations **	100 000					
Réaménagement Hôtel de Ville **	100 000					
Pont Prés de Vaux (études)	100 000					
Numérisation collections bibliothèques **	90 000					
Bâtiment administratif au CTM (solde)	60 000					
Secteur 6 rue de la Madeleine (études)	50 000					
Secteur Brulard (études)	50 000					
Bibliothèque Universitaire/Bibliothèque Municipale centre-ville (études)**	50 000					
Espaces Publics Numériques (EPN)	30 000					
Secteur sauvegardé - Centre ancien	15 000					
Réserves générales des musées	*					
Réserves Musée du Temps	*					

* Financement sur report : réaffectation legs Girard décidée en 2004

** Projets nouveaux ou projets individualisés dans le PPI révisé (sur des opérations individualisées ou des tranches annuelles)

Opérations soldées en 2005 (hors reports éventuels)

- aménagement des combles du Marché Beaux-Arts
- groupe scolaire Saint-Claude
- Maison de quartier de Velotte
- acquisition IRTS
- transfert de la crèche Saint-Claude
- jalonnement dynamique des parkings
- Maternelle Bregille Plateau
- Fontaines Dames et Doubs
- Porte taillée
- skate parc

Programmation PPI actualisée - Subventions d'équipement

	Prévisions 2006 - 2010	2006	2007	2008	2009	2010
Ilot Pasteur	5 148 000					
Conservatoire de Musique - Construction	2 700 000					
SYM Micropolis - Annuités emprunts	1 448 000					
Cassin - Commerces	1 233 900					
Cassin - Restaurant Inter-entreprises	1 237 180					
Pôle gare Viotte - Aménagements Nord	1 000 000					
PRU Clairs-Soleils - Participation CPA place centrale **	882 000					
PRU Clairs-Soleils - Programme de logements OPM HLM	684 000					
Aide foncières aux opérateurs	600 000					
Réhabilitation des logements foyers	600 000					
Ravalement de façades	110 000					
ZAC Hauts du Chazal - Participations	357 000					
Participation à la CAGB pour service PIG **	375 000					
Subventions équipements scéniques **	120 000					
Parc stationnement gare Viotte	92 000					
Association La Saint-Claude - Pôle GRS	75 000					
SNB - Piscine de Port Joint - Réhabilitation	50 000					
ZAC Marché Beaux-Arts - Participations	50 000					
BRC Tennis - Réfection couverture	50 000					
RHI Bacchus **	23 000					

Équipements universitaires

	Prévisions 2006 - 2010	2006	2007	2008	2009	2010
UFR Médecine Pharmacie - Tranche 2	3 430 000					
Cité Universitaire Canot	1 704 000					
Restaurant Universitaire de la Bouloie	1 144 000					
Maison des Sciences Humaines	610 000					
Site de l'Arsenal	230 000					
Campus la Bouloie - Aménagement	157 348					

** Projets nouveaux ou projets individualisés dans le PPI révisé (sur des opérations individualisées ou des tranches annuelles)

V - La construction du BP 2006 : premières données

Les données ci-après (non définitives) sont présentées à périmètre constant pour ne pas fausser les comparaisons d'un exercice à l'autre.

1) Les modifications de périmètres : les transferts de compétences et les mouvements Ville/CAGB

L'année 2006 verra les plus importants transferts de compétences intervenus entre la Ville et la CAGB, depuis la création de la Communauté d'Agglomération en 2001. C'est vrai en nombre de personnels transférés et en volume budgétaire. Par ailleurs, la Ville et la CAGB vont aussi développer de nouvelles relations avec le développement des services partagés. Le Conseil Municipal en a délibéré le 15 décembre dernier.

⇒ **le transfert de la collecte des ordures ménagères**

Ce transfert est sans effet sur l'attribution de compensation de taxe professionnelle versée par la CAGB à la Ville s'agissant d'un service industriel et commercial géré en budget annexe. Il faut rappeler qu'au BP 2005 le budget annexe des Déchets représentait pour la Ville 11,1 M€.

Le budget général 2006 ne comportera donc plus ce budget annexe, transféré avec l'ensemble de ses droits et de ses obligations à la CAGB au 1/1/2006. La convention de transfert en précise les modalités. S'agissant du budget principal, la recette correspondant à la contribution du budget annexe aux charges exposées par le budget principal (0,8 M€) n'est pas reconduite. Cette non recette est couverte d'une part par les prestations réalisées au titre des services partagés et d'autre part par les économies d'échelle que réalisera la Ville, avec des redéploiements internes à réaliser en 2006.

Après approbation du compte administratif 2005, la Ville reversera à la CAGB l'excédent positif du budget annexe clos au 31/12/2005.

⇒ **Le transfert du Conservatoire National de Région**

Le CNR n'étant pas géré sous forme de budget annexe par la Ville, le solde des dépenses et des recettes transférées à la CAGB sera défalqué de l'ACTP 2006. Le coût net du transfert est évalué à 3 M€ dont l'essentiel au titre des frais des personnels transférés.

Comme pour les précédents transferts, il appartiendra à la Commission locale d'évaluation des charges d'arrêter fin 2006 le montant définitif de ce transfert (comme le prévoit la convention, ce montant sera ajusté une seconde fois après livraison du nouveau bâtiment du CNR qui sera réalisé par la CAGB).

En 2006, les comparaisons de BP à BP devront tenir compte de ces mouvements de personnels.

⇒ **La création par mutation à la CAGB d'un service commun Plan Informations Géographiques**

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un transfert mais d'une mutation des personnels et d'une mise à disposition des moyens matériels et techniques. La convention dont le principe a été approuvé par le Conseil Municipal du 15 décembre règle les échanges financiers entre Ville et Agglomération. **A compter du 1/1/2006, la Ville ne rémunérera plus les personnels concernés et le budget ne comportera plus de prévision de crédits d'investissement et de fonctionnement affectés au service.** Elle versera une **dotations** d'investissement et une dotation de fonctionnement à la CAGB sur la base des données du compte administratif 2005 de façon à neutraliser le coût du transfert au 1/1/2006.

Globalement, la charge financière compensée est évaluée à près de 0,5 M€.

⇒ **Les autres services communs**

Il s'agit de la mutualisation des moyens du Parc Auto pour conserver le système d'économies d'échelle existant au niveau de la Ville et pour donner accès à la CAGB à de nouveaux services : entretien de véhicules, manutention, etc.

Ces prestations donneront lieu à tarification réciproque sur la base des outils communs de comptabilité analytique. Le système mis en place permettra une facturation transparente au regard des prestations réalisées avec des tarifs inscrits dans la convention de mutualisation et ramenés aux outils de facturation déjà utilisés en interne par la Ville.

Il faudra tenir compte de ces mouvements dans les crédits d'exploitation des services techniques municipaux pour des comparaisons en 2006, en recettes et en dépenses.

2) La réforme de la M14

La présentation détaillée de cette réforme, applicable au 1^{er} janvier 2006, fait l'objet **d'une délibération spécifique** du Conseil municipal de ce jour. Ce rapport se contentera donc de lister les principales mesures.

• **L'imputation des subventions d'équipement versées en investissement**

Imputées jusqu'à présent en fonctionnement, elles le seront en investissement avec l'obligation parallèle de les amortir selon une durée à fixer par le Conseil Municipal.

Si l'équilibre général du budget primitif 2006 n'en sera pas modifié, la diminution des dépenses de fonctionnement s'accompagnera d'une égale augmentation des dépenses d'investissement. Celles-ci seront financées par la hausse de l'autofinancement, sans recours supplémentaire à l'emprunt.

• **La réforme du système des provisions**

Jusque là, seules les provisions pour garanties d'emprunts, différé de remboursement de dette ou litiges et contentieux devaient être obligatoirement constituées.

A compter de 2006 une provision devra obligatoirement être constituée dans trois cas : ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'un organisme auquel la commune accorde une garantie d'emprunt, un prêt, une avance de trésorerie ou participe au capital et lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, à la demande du TPBM.

Le Conseil Municipal déterminera les conditions de constitution de ces provisions.

• **Un document budgétaire plus lisible et des annexes simplifiées**

- **Débudgétisation de certaines opérations d'ordre** constatant une variation du patrimoine (affectations, mises à disposition, en concession ou en affermage, apports en nature et mises à la réforme) ;

- **Simplification du traitement budgétaire des cessions d'immobilisations** ;

- Harmonisation du traitement budgétaire des intérêts courus non échus avec celui des autres charges et produits rattachés ;

- **Modification de la forme et du contenu des documents budgétaires** : allègement de la forme et du contenu des documents budgétaires avec notamment une présentation plus claire des vues d'ensemble et un état de dette plus étoffé ;

- **Simplification des annexes budgétaires** : certaines ne seront plus jointes qu'au seul compte administratif (concours sous forme de prestations en nature ou de subventions, présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes, état de variation du patrimoine) ; d'autres sont remplacées par de simples listes (délégataires de service public, bénéficiaires d'une garantie d'emprunt, d'une participation au capital ou d'une subvention sous certaines conditions) ;

- Communes et EPCI pourront recourir aux **autorisations d'engagement**, mais uniquement pour les dépenses résultant de conventions, délibérations ou décisions par lesquelles la collectivité s'engage à verser une participation ou une rémunération à un tiers, sur une durée qui excède l'exercice budgétaire, à l'exclusion des subventions versées aux organismes privés et des frais de personnel ;

- **Clarification du régime des subventions versées** avec un principe (l'attribution d'une subvention donne lieu à une délibération spécifique) et une exception (le conseil municipal peut individualiser les subventions par bénéficiaire ou établir une liste annexée au budget, le budget voté ou son annexe valant alors décision d'attribution).

3) Premières données sur les dépenses et les recettes du budget principal

Comme expliqué plus avant, la présentation du budget primitif 2006 sera sensiblement modifiée par rapport au précédent :

- en volume puisque les services transférés à la CAGB au 1^{er} janvier représentent un montant significatif de recettes et de dépenses ;

- dans sa structure car, en application de la M14 réformée, subventions d'équipement versées et cessions d'immobilisations qui représentent respectivement une dépense de 5 M€ et une recette de 2 M€, sont désormais inscrits en investissement et non plus en fonctionnement.

Pour permettre de mesurer les évolutions entre les orientations budgétaires 2006 et le budget primitif 2005, ce dernier a été remodelé selon les nouvelles règles comptables : les chiffres et tendances qui seront donnés par la suite tiennent compte de ces modifications.

Globalement, l'équilibre du budget 2006 nécessitera encore plus de rigueur que par le passé, mais les évolutions défavorables observées en 2005, confirmées en 2006, ne pourront que s'aggraver dans les prochaines années compte tenu des tendances prévisibles évoquées plus haut.

L'inquiétude réside essentiellement au niveau du fonctionnement car l'effet de ciseaux observé au compte administratif 2005 se retrouve cette année et pourra se poursuivre.

Certes, en 2006, la baisse du niveau de dépenses d'investissement, conforme au PPI, et la réinscription de recettes exceptionnelles de cessions d'immobilisations non réalisées en 2005 (Hôtel des Bains) permettent encore de limiter le recours à l'emprunt. Ce devrait être la dernière année en 2006.

Dans ces conditions, il paraît très difficile de ne pas envisager une hausse modérée des taux de fiscalité directe en 2006, sauf évolution particulièrement favorable des bases d'imposition qui nous seront notifiées le mois prochain.

⇒ **Fonctionnement : confirmation de l'effet de ciseaux**

En premières simulations, à taux de fiscalité directe inchangés, la progression de nos recettes devrait à peine dépasser 2 % alors que celle des dépenses sera difficilement contenue en deçà de 4 %, l'épargne brute perdant 8 %.

➤ **Le ralentissement des recettes de fonctionnement s'accroît** : la hausse de + 2,7 % observée au BP 2005, hors cessions exceptionnelles d'immobilisations, ne devrait guère excéder 2 % cette année, à pression fiscale égale.

La rectification des bases de foncier bâti opérée l'an dernier à hauteur d'un demi million d'euros, après le vote du budget primitif, trouve son plein effet en 2006. A taux constants, **les recettes fiscales** ne devraient ainsi progresser, de BP à BP, que d'à peine plus de 2 %.

La baisse des compensations fiscales se confirme avec une nouvelle chute de la DCTP, à nouveau minorée de près de 10 %.

A l'opposé, **les autres recettes fiscales** évoluent plus favorablement : pour l'essentiel, il s'agit des droits de mutation dont on peut espérer qu'ils garderont le haut niveau atteint en 2005.

La progression des **dotations de l'État**, hors compensations fiscales, devrait, comme en 2005, plafonner à environ 1 %.

La fiscalité reversée par la CAGB sera en diminution de 3 M€ correspondant au transfert du CNR.

Les autres recettes afficheront une hausse supérieure à 12 % mais dont près de la moitié correspond à la facturation à la CAGB des prestations fournies par le Parc Auto. Néanmoins, il est rassurant de constater que ces recettes, et notamment les produits d'exploitation, retrouvent un peu de leur vigueur perdue ces dernières années.

➤ Sauf à minorer la qualité des services existants et à se priver de nouveaux moyens d'action (ce qui n'est pas l'orientation choisie), **il sera très difficile de freiner la progression des dépenses. L'objectif est pourtant de la limiter au maximum.**

La principale d'entre elles, **les charges de personnel**, ne devrait pourtant croître qu'en deçà de 3 %. La maîtrise voulue des effectifs ne suffit pas à compenser l'impact, en année pleine, des revalorisations salariales auquel s'ajoute le « glissement vieillesse technicité ».

Les **intérêts de la dette** devraient être stables, la récente hausse du taux directeur de la BCE ne devant pas avoir d'effet haussier immédiat (à condition qu'elle ne soit pas reconduite).

Les subventions bénéficieront d'un petit « coup de pouce » car nous devons, en ces temps difficiles pour une grande partie de la population, continuer de soutenir activement les actions de proximité conduites par le CCAS et le milieu associatif.

Les crédits d'exploitation des services devraient afficher une hausse apparente supérieure à 5 % mais en réalité limitée à 3 % en termes de reconduction. Le solde correspond d'une part à la facturation par la CAGB du service commun du Plan Informations Géographiques désormais géré par elle et, d'autre part, à des crédits supplémentaires pour la mise en place de nouvelles actions dans les quartiers.

Les dépenses à évolution contrainte connaîtront la plus forte progression : + 7 % et plus d'1 M€ supplémentaire dont plus de 0,8 pour les dépenses d'énergies et de carburants dont la hausse, en année pleine en 2006, atteint + 20 %.

Dans ces conditions, la priorité sera donnée en 2006 à la mise en place, là aussi, d'une nouvelle politique axée sur les économies d'énergie

⇒ **Un volume d'investissement moins élevé, conforme au PPI**

Le PPI ayant déjà été commenté plus avant, les développements qui suivent se contenteront d'évoquer les évolutions concordantes des grandes masses financières.

➤ **Le volume global des dépenses devrait être abaissé d'environ 8 %.**

Les dépenses d'équipement devraient atteindre 29 M€, hors reports, au lieu de 32 M€ au budget primitif 2005.

Même constat pour les subventions d'équipement qui dépasseront 5 M€, soit 11 % de moins qu'en 2005.

Enfin l'**annuité de dette en capital** affichera également une baisse sensible provoquée pour l'essentiel par l'arrivée à terme d'un contingent important de contrats.

➤ **En recettes, un volume d'emprunt réduit**

L'emprunt représentera en effet un tiers des recettes d'investissement comme en 2005 malgré la prudence affichée au niveau des prévisions en matière de subventions, en diminution pour tenir compte du risque de désengagement de certains partenaires (cf. ci-dessus).

Pour le reste, on retrouvera l'inscription de la recette de la vente de l'Hôtel des Bains (2,1 M€) qui n'a pas pu être concrétisée en 2005 (sans cette recette, l'emprunt aurait du être majoré d'autant). Cette recette a bien évidemment un caractère ponctuel.

4) Les budgets annexes

• Rappelons qu'à ce stade, **la principale évolution est le transfert du budget Déchets à la CAGB au 1^{er} janvier 2006.**

• **Les budgets Forêts et SSADPA** devraient être stabilisés à hauteur respective de 0,80 et 0,45 M€.

• **Les budgets de l'eau et de l'assainissement pourront être construits, une nouvelle fois, sans augmentation du prix du m³.**

Leurs sections de fonctionnement resteront stables à hauteur de plus de 9 M€.

Globalement, l'investissement de ces deux services sera en forte progression (+ 20 %) par rapport au budget primitif 2005. Alors que l'annuité de dette sera en baisse, ce sont les dépenses d'équipement qui profiteront le plus de cette tendance haussière.

On peut citer, pour les plus conséquents, un important programme de dépollution par temps de pluie (assainissement) et un gros volume de travaux sur réseaux, notamment en Grande rue (eau).

• Le budget **Chauffage urbain**, dont l'enjeu principal en 2006 sera le renouvellement de la délégation de service public, devrait se stabiliser et poursuivre les importants programmes d'investissement en cours pour la chaufferie bois et sur la ZAC des Hauts de Chazal.

* * *

Compte tenu des éléments figurant dans ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal :

- de débattre des orientations budgétaires 2006 et de l'actualisation du PPI,
- de prendre connaissance du bilan des actions menées dans les zones urbaines sensibles figurant en annexe 1 du rapport (en application des dispositions de la loi n° 2003.710 du 1/8/2003).

ANNEXE N° 1

L'article 4 de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiant notamment le CGCL, prévoit qu'un rapport doit être présenté au Conseil Municipal sur les actions menées dans les zones urbaines sensibles (ZUS), les moyens affectés à ces actions et l'évolution des indicateurs relatifs à ces ZUS, lors de la séance du Conseil relative au débat annuel sur les orientations budgétaires.

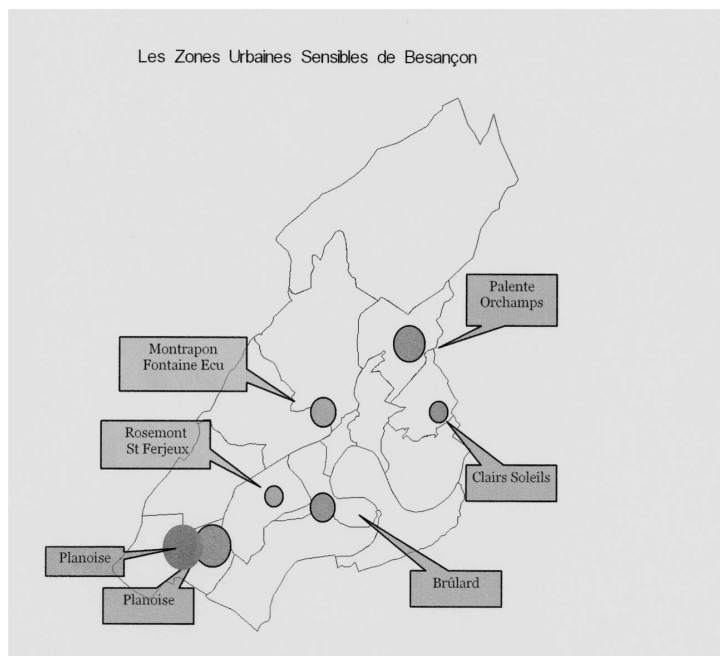
Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention :

- ⇒ les zones urbaines sensibles (ZUS)
- ⇒ les zones de redynamisation urbaine (ZRU)
- ⇒ les zones franches urbaines (ZFU).

Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.

Les Zones Urbaines sensibles à Besançon : De quels quartiers parle-t-on ?



Le périmètre des Zones Urbaines Sensibles a été défini par décret en référence à la loi de novembre 1996 (Pacte national de relance pour la Ville).

4 territoires sont classés ZUS à Besançon :

- Clairs-Soleils
- Brulard
- Palente/ Orchamps
- Planoise

Par contractualisation entre le Préfet et le Maire de Besançon, 4 autres sites peuvent bénéficier d'une politique spécifique dans le cadre du contrat de ville :

- Montrapon /Fontaine Ecu
- Rosemont / St-Ferjeux
- Cité Viotte

De plus, Clairs Soleils et Palente ont été classés Zones de Revitalisation Urbaine en 1996.

Enfin **Planoise** a été classé Zone Franche Urbaine en 2003 pour une ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Quelle population touche-t-on ?

Les indicateurs relatifs à la population sont disponibles uniquement pour les quartiers classés en ZUS au niveau national

Il n'y a donc pas de chiffres validés pour Montrapon Fontaine-Ecu et pour Rosemont St Ferjeux.

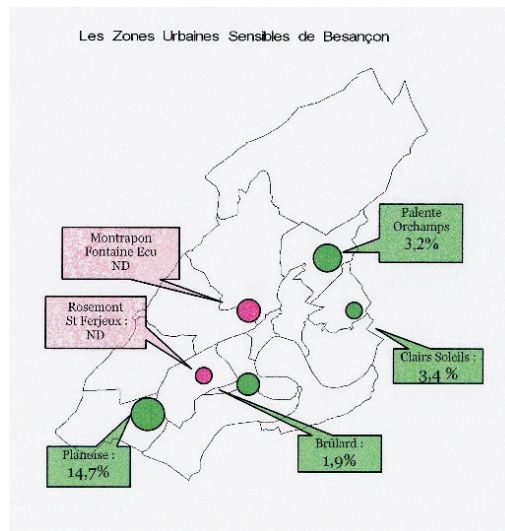
La population recensée en ZUS est estimée en fonction des limites de l'ilotage de l'INSEE et non en fonction du périmètre réel des ZUS : il est parfois approximatif, comme le souligne le rapport 2004 de l'Observatoire des ZUS.

La population vivant dans un quartier classé en ZUS à Besançon représente 27 267 habitants, soit 23, 2 % de la population totale.

Part de la population en ZUS sur la population totale (RP1999)

Quartier	Population
Brulard	2 258
Palente Orchamps	3 787
Clairs-Soleils	3 957
Planoise	17 265
Total général	27 267

Au niveau national, l'observatoire des Zones Urbaines Sensibles estime à 8 % la population vivant en ZUS. La région Franche-Comté possède 91 610 habitants vivant en ZUS. Besançon représente 29 % de la population régionale vivant en ZUS.

Part de la population en ZUS sur la population totale (RPI 1999)**Quelles priorités du contrat de ville ?*****Les grands axes du contrat de ville 2000-2006***

Le contrat de ville signé en 2000 a défini ses objectifs autour des volets thématiques suivants :

- ⇒ Emploi, Insertion et Développement Economique
- ⇒ Aménagement Urbain et Habitat
- ⇒ Vie sociale des quartiers

L'opérationnalité a été organisée au niveau local par une collaboration inscrite dans la proximité, entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Besançon, notamment par la mise en place des correspondants de quartier du Contrat de ville et d'un chef de projet.

L'activité 2005 du contrat de ville

Ce sont au total 266 actions qui ont été soutenues dans le cadre de la programmation 2005 du Contrat de Ville.

Les points forts en 2005 ont été les suivants :

Dans le cadre du volet emploi : 24 actions programmées, évaluation du volet Emploi- insertion, développement économique, développement d'opérations d'insertion dans le cadre des ORU de Besançon.

Dans le cadre du Volet Habitat /Renouvellement Urbain : 50 actions programmées, validation du dossier PRU des Clairs Soleils par l'ANRU, intensification des travaux sur le site des Clairs Soleils, dépôt du dossier PRU de Planoise à l' ANRU.

Dans le cadre du volet Vie Sociale : 192 actions programmées (rappel 2004 : 152 projets), évaluation du CTL, Organisation des premières rencontres de la politique de la ville.

Les évolutions en 2005

Le comité d'orientation du contrat de ville a décidé en 2002 de doter le contrat de priorités transversales en complément des volets thématiques.

En 2004, ces priorités ont été réexaminées et amendées autour de cinq axes de développement qui ont pris leur place en 2005 :

- ⇒ L'intergénérationnel
- ⇒ La lutte contre les exclusions et discriminations
- ⇒ La lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité
- ⇒ L'accès au savoir et aux pratiques culturelles
- ⇒ La place de la femme dans la société

Quelles actions menées en 2005 ?

Volet thématique Emploi, Insertion et Développement Economique

Ce volet a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté et la création d'activités économiques dans les quartiers du Contrat de Ville. Trois leviers sont activés pour mettre en oeuvre ce volet :

⇒ ***La mobilisation des acteurs locaux*** : Il s'agit de faire travailler de concert l'État, la Ville, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux dans le cadre de réseaux d'accès à l'emploi de quartier. Ce dispositif s'appuie également sur le service public de l'emploi, la Mission Locale et le PLIE dans sa phase de mise en oeuvre.

⇒ ***L'optimisation du passage à l'emploi***, notamment des chômeurs de longue durée et des jeunes, en développant des actions de parrainage, en assurant le soutien au réseau des correspondants emploi-formation, en aidant les structures d'insertion locale.

⇒ ***Le développement des activités économiques*** : après une phase expérimentale initiale sur le quartier de Clairs-Soleils, ce levier trouve toute sa dimension suite au classement en ZFU du quartier de Planoise. D'autre part, il s'agit de favoriser le développement économique par l'implantation d'activité, la création de pépinière d'entreprise, le soutien aux associations créatrices d'emploi et le développement de l'économie solidaire.

Ce volet du Contrat de Ville est animé par un binôme Ville-Etat (Direction du Développement Local et la Direction Départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) avec une forte participation du Conseil régional de Franche-Comté.

Ce volet thématique a fait l'objet d'une évaluation en 2005. Cette évaluation a conclu à la pertinence des différents dispositifs d'accès à l'emploi développés dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat de Ville : réseaux d'accès à l'emploi de quartier, point emploi de proximité, correspondant au plan Formation Insertion de quartier, soutien à des réseaux de parrainage, soutien aux structures d'insertion par l'activité économique du Bassin d'Emploi de Besançon, clauses d'insertion dans le cadre du PRU, clauses d'embauche dans le cadre de la ZFU, implantation d'activités économiques dans le cadre du PRU à Planoise et aux Clairs-Soleils.

L'objectif aujourd'hui est d'assurer la reprise en compte de l'ensemble de ces dispositifs, notamment ceux qui permettent de territorialiser l'action publique d'accès à l'emploi dans les quartiers les plus proches des habitants, dans le cadre de l'élaboration du projet de Maison de l'Emploi de la Communauté d'Agglomération.

Volet thématique Aménagement Urbain et Habitat

Ce volet vise à intégrer tous les quartiers dans la Ville et à leur redonner une attractivité réelle en terme de lieux de vie choisis. Deux leviers concourent à cet objectif, ***le renouvellement urbain et la mise en oeuvre de la gestion urbaine de proximité.***

⇒ ***Le renouvellement urbain : les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville subissent un déficit d'attractivité dont les causes (réelles ou supposées) sont multiples : statut et confort des logements, désuétude de certains aménagements urbains, mauvaise organisation spatiale, déficit d'image... Pour remédier à cette situation, deux axes d'intervention ont été choisis :***

↳ une intervention forte sur le bâti : reconstruction-démolition, réhabilitations, sécurisation d'immeubles

↳ du réaménagement urbain visant à remodeler les espaces extérieurs, réfléchir au statut des sols, désenclaver certains lieux, requalifier ou recréer des équipements, aménager de nouveaux espaces sportifs ou de convivialité,...

La Convention O.R.U. passée entre la Ville et l'Etat est venue conforter et donner des moyens à cette politique de renouvellement urbain.

⇒ ***La gestion urbaine de proximité, s'est vue concrétisée par la rédaction et la mise en oeuvre de conventions de GUP portant sur 7 quartiers de la Ville de Besançon en référence à une convention cadre.***

Ces sept quartiers (Planoise, Cité Brûlard, Montrapon, Palente-Orchamps, Clairs-Soleils, Vareilles-Bregille, St-Claude-Cité Viotte) bénéficient donc de moyens spécifiques, notamment en matière de gestion locative de proximité (renforcement des équipes de propreté, mise en oeuvre de gestion locative adaptée, conseil de concertation locative,...).

En parallèle et en complément à cette territorialisation des bailleurs, la Ville de Besançon a répondu en développant des moyens et pratiques en terme de recueil de besoins (Proxim'cité) d'intervention territorialisée (sectorisation partielle des équipes de voirie-propreté ou d'entretien d'espaces verts) ainsi que des moyens complémentaires d'intervention adaptés à des environnements particuliers.

Ce volet du Contrat de Ville est animé par un binôme Ville-État.

En 2005, le Programme de Renouvellement Urbain des Clairs-Soleils a été validé par l'ANRU et est entré aujourd'hui dans une phase plus active :

⇒ Démolition d'immeubles

⇒ Travaux de voiries

⇒ Lancement de concours architecturaux

⇒ Intensification des opérations de relogement

⇒ Démarrage du processus de participation des habitants...

Volet vie sociale des quartiers

Ce volet vise à améliorer les conditions de vie des habitants, permettre l'accès de tous aux services de la Ville, développer le lien social, l'expression et la participation des habitants, favoriser l'insertion et l'intégration de tous. Ce volet du Contrat de Ville énonce un postulat de départ fort et important : pour que s'enrichisse la vie sociale, le soutien aux associations et aux habitants porteurs d'initiatives est un levier incontournable.

La mise en oeuvre de ce volet s'appuie sur quatre leviers :

⇒ **Le renforcement de la sécurité** : il s'agit de garantir aux habitants leur droit à la tranquillité et à la sécurité. Les actions relevant de cet objectif sont inscrites dans le Contrat de Ville à travers la mise en oeuvre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité.

⇒ **Favoriser le droit à la Ville pour tous** : chaque habitant doit pouvoir accéder à tous les services qu'offrent la Ville. En conséquence, une double démarche est entreprise : implanter des services au cœur des quartiers, à proximité des habitants (Points Publics, Maisons de Quartiers, Agences HLM, postes de Police), adapter les services centraux aux besoins de tous les habitants (horaires adaptés, politiques tarifaires adaptées au potentiel économique, accueil renforcé,...). Dans ce contexte du Droit à la Ville pour tous, le combat contre les discriminations est une préoccupation constante.

⇒ **Développer le lien social** : tous les habitants doivent avoir les moyens d'une vie sociale et collective riche et génératrice de cohésion, porteuse d'une image positive de leurs quartiers. Dans ce cadre, le Contrat de Ville s'attache pour l'essentiel à soutenir l'action des Maisons de Quartier/ Centres sociaux implantés dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, l'action des associations (ou groupe d'habitants) porteuses d'initiatives en matière de lien social de proximité ainsi que l'action d'acteurs locaux agissant dans l'action culturelle ou sportive à destination des habitants des quartiers.

⇒ **Encourager l'éducation à la citoyenneté et l'insertion des jeunes** : la jeunesse doit bénéficier d'appuis spécifiques pour l'aider à s'insérer socialement au-delà de son insertion professionnelle. Aussi, le Contrat de Ville soutient des projets à caractère éducatif ou socio-éducatif (projet d'école dans le cadre du CEL, Centres de loisirs, partir en vacances dans le cadre du CTL), des associations de jeunes (qui restent malgré tout fragiles) et le développement de toute structure utile aux enfants et aux jeunes (ASEP, Francas,...).

Le Contrat de Ville soutient enfin les actions qui favorisent la rencontre et l'échange entre les générations et qui favorisent la mixité sociale (Alter-Egoux, Ruée vers l'Or,...).

Ce volet du Contrat de Ville est animé par un binôme Ville/Etat. Sont associés, l'ensemble des structures de quartier, d'autres services de la Ville ou de l'Etat concernés par cette large thématique, ainsi que la CAF de Besançon et le FASILD. En 2005, on peut noter le lancement des « 1^{ères} Rencontres de la Politique de la Ville » dont le thème a porté sur la place des Femmes dans la Ville. Ce colloque a permis de riches échanges entre professionnels, acteurs sociaux de quartier et habitants.

2005 représente aussi une année bilan pour le Contrat Temps Libres 2001-2005 (Contrat entre la Ville de Besançon et la CAF pour le développement des animations socio-éducatives, socio-culturelles et socio-sportives des jeunes bisontins de 6 à 16 ans).

Ce bilan a permis à la CAF et à la Ville de constater la réalisation des objectifs initiaux du Contrat, et notamment, principalement sur les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, de 60.000 journées animation/enfants qui contribuent à lutter contre le désœuvrement de jeunes qui pourraient parfois rester en dehors de tous schémas éducatifs.

En conséquence, la Ville de Besançon et la CAF de Besançon ont arrêté ensemble la volonté de poursuivre leur collaboration à travers l'élaboration d'un nouveau Contrat Temps Libres sur la période 2006-2008.

Les orientations de ce nouveau contrat sont :

- ⇒ **Maintien de l'existant en matière d'offre de loisirs socio-éducatifs, socio-sportifs et socio-culturels et généralistes**
- ⇒ **Développement de CLSH thématiques qui répondent aujourd'hui mieux aux attentes notamment des adolescents**
- ⇒ **Elaboration d'une politique tarifaire afin de permettre un réel accès aux loisirs pour chacun et notamment pour les plus démunis**
- ⇒ **Redéveloppement du « Partir Vacances » en privilégiant des séjours de 8 à 10 jours sur la Franche-Comté**
- ⇒ **Ouverture du prochain Contrat Temps Libres à la signature et à la participation d'autres partenaires (Conseil Général du Doubs et Conseil Régional de Franche-Comté).**

Quels moyens mis en oeuvre ?

Moyens financiers apportés par la Ville et ses partenaires dans le cadre du contrat de ville 2005

Volet		Coût total des actions	Demandé CV	Total accordé en 2005	dont accordé Ville	dont accordé État	dont accordé CAF	dont accordé FASILD	Demandes encore en instance
Social	Temps Libres	2 032 852 €	928 545 €	630 129 €	332 408 €	39 600 €	256 571 €	1 550 €	54 100 €
	Initiatives Locales	407 702 €	246 060 €	172 454 €	118 154 €	11 900 €	12 650 €	29 750 €	15 360 €
	Dispositif	149 583 €	109 233 €	87 455 €	67 955 €	19 500 €	0 €	0 €	0 €
	Action Sociale	189 058 €	117 667 €	43 950 €	21 800 €	11 500 €	1 650 €	9 000 €	19 700 €
	Actions Éducatives	160 384 €	76 324 €	37 942 €	32 680 €	2 345 €	2 917 €	0 €	0 €
	Santé	20 264 €	12 700 €	5 200 €	5 200 €	0 €	0 €	0 €	4 500 €
	Interventions culturelles	576 545 €	314 123 €	127 454 €	72 722 €	12 390 €	21 097 €	21 245 €	22 245 €
	Interventions sportives	398 896 €	137 960 €	43 300 €	14 850 €	27 450 €	1 000 €	0 €	18 450 €
	Jeunesse	327 545 €	227 057 €	72 639 €	53 923 €	1 500 €	12 216 €	5 000 €	58 750 €
	Total volet social		4 262 829 €	2 169 669 €	1 220 523 €	719 692 €	126 185 €	308 101 €	66 545 €
Prévention		963 636 €	287 292 €	145 893 €	97 539 €	48 354 €	0 €	0 €	92 628 €
Emploi		5 999 127 €	954 920 €	407 377 €	311 088 €	89 789 €	0 €	6 500 €	192 218 €
Total hors aménagement urbain		11 225 592 €	3 411 881 €	1 773 793 €	1 128 319 €	264 328 €	308 101 €	73 045 €	477 951 €

Ce tableau ne tient pas compte du volet Aménagement urbain, dont les crédits ne sont pas versés de façon régulière, mais en fonction des opérations et travaux en cours.

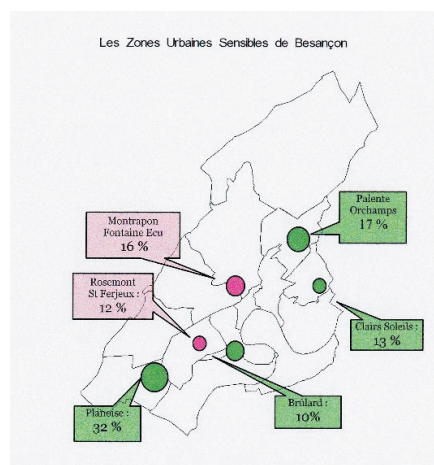
Attention, à ce jour, certaines enveloppes n'ont pas été attribuées au titre de l'année 2005 : c'est notamment le cas des crédits accordés par le Département, la Région et la Communauté d'Agglomération. Les éléments figurent dans la colonne «demandes encore en instance».

Moyens par quartier

Dans le cadre du financement du Contrat de Ville, des moyens sont accordés, soit sur un quartier déterminé, soit de façon transversale sur l'ensemble de la ville, soit de façon transversale autour d'une problématique (ex CLPS).

On examinera ici par quartier, les moyens mis par la Ville en 2005, hors volet «Aménagement urbain/habitat».

Quartier	Montant	Répartition sur total	Répartition crédits territorialisés
Clairs-Soleils	67 602	6,0 %	13 %
Palente Orchamps	85 512	7,6 %	17 %
Montrapon Fontaine Ecu	80 887	7,2 %	16 %
Planoise	160 645	14,3 %	32 %
Brulard	52 581	4,7 %	10 %
Rosemont/ Saint-Ferjeux	60 581	5,4 %	12 %
Tous quartiers	612 511	54,7 %	-



Quel bilan provisoire pour la Zone Franche Urbaine de Planoise ?

Comme nous l'avons vu plus haut, la zone franche urbaine a été ouverte le 1^{er} janvier 2004. La Ville de Besançon a voulu accompagner ce dispositif financé par l'Etat par des moyens complémentaires agissant dans la proximité. Ainsi, avait été mis en œuvre en 2004, un guichet unique de la ZFU, situé sur le territoire de Planoise. Les missions prioritaires de ce guichet unique, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les services de l'Etat ont été :

- ⇒ **L'accueil et l'orientation des demandeurs, qu'il s'agisse d'entrepreneurs (installés ou potentiels) ou de responsables d'associations et de toute autre personne.**
- ⇒ **Une collaboration quotidienne avec la Préfecture, les Services Fiscaux et l'URSSAF.**
- ⇒ **La mise en œuvre de la communication (plaquettes, réunions d'information) dans l'objectif de faire connaître et de promouvoir le dispositif auprès des acteurs économiques.**
- ⇒ **La constitution d'un réseau de partenaires en capacité de soutenir la mise en œuvre opérationnelle du projet.**

Au titre de bilan du guichet unique, entre janvier 2004 et juin 2005, on peut citer :

⇒ **L'accompagnement en vue d'implantation d'entreprises en ZFU :**

Nombre total de contacts	Nombre enquêtés	Nombre implantations réalisées en ZFU	Nombre implantations réalisées hors ZFU	Abandon projet d'implantation	Recherche de locaux	Lieu d'origine des demandes
150	117	37	15	13	52	Besançon : 74 Doubs : 22 Autre : 21

⇒ **L'accompagnement à la création d'entreprise en ZFU :**

Période	Création ZFU	Création hors ZFU	Accompagnement	Recherche local	Pas d'information récente	Pas de contact	Abandon	Total des contacts
2003-2004	20	16	10	13	18	28	23	128
%	16 %	13 %	8 %	10 %	14 %	22 %	18 %	100 %
01/2005 - 06/2005	20	7	4	8	7	6	5	57
%	35 %	12 %	7 %	14 %	12 %	11 %	9 %	100 %
2003-06/2005	40	23	14	21	25	34	28	185
%	22 %	12 %	8 %	11 %	14 %	18 %	15 %	100 %

⇒ **La mise en oeuvre d'outils favorisant l'emploi des habitants des ZUS**

L'année 2005 a permis aux différents partenaires agissant dans le domaine de l'emploi de réfléchir pour répondre aux exigences de la loi pour l'accès à l'emploi des résidents des zones sensibles de la ville.

Différentes actions ont été proposées.

L'une a été mise en place avec une maîtrise d'ouvrage ANPE. Il s'agit d'un atelier d'accompagnement à la recherche d'emploi pour demandeurs d'emploi. Il se déroule au Cyberbase de Planoise.

D'autres actions seront engagées ou renforcées en 2006 en application de la Convention Nationale DIV/ANPE relatives au renforcement de celles-ci pour l'accès à l'emploi en ZFU.

⇒ **Le recensement des entreprises implantées en ZFU**

Activité économique : les établissements implantés dans le quartier (source INSEE-SIRENE)

Fichier des établissements au 01/01/2005	ZFU Planoise		Commune de Besançon		Unité urbaine de Besançon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'établissements	470		8 097		9 595	
dont sièges d'entreprise	354		6 403		7 547	
Ventilation suivant la catégorie juridique						
Commerçants	65	13,8	965	11,9	1 105	11,5
Artisans	36	7,7	335	4,1	418	4,4
Professions libérales	72	15,3	1 400	17,3	1 515	15,8
Sociétés commerciales	121	25,7	2 451	30,3	3 174	33,1
Administrations	49	10,4	403	5,0	462	4,8
Associatifs	85	18,1	1 527	18,9	1 655	17,2
Autres	42	8,9	1 016	12,5	1 266	13,2

Fichier des établissements au 01/01/2005	ZFU Planoise		Commune de Besançon		Unité urbaine de Besançon	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'établissements	470		8 097		9 595	
dont sièges d'entreprise	354		6 403		7 547	
Ventilation suivant le secteur d'activité économique						
Agriculture, pêche	2	0,4	69	0,9	101	1,1
Industrie	25	5,3	487	6,0	674	7,0
Bâtiment, génie civil	43	9,1	316	3,9	455	4,7
Tertiaire	400	85,1	7 225	89,2	8 365	87,2
Ventilation suivant la tranche d'effectif salarié						
0 salarié	214	45,5	3 659	45,2	4 171	43,5
1 à 9 salariés	159	33,8	3 103	38,3	3 739	39,0
10 à 49 salariés	33	7,0	544	6,7	747	7,8
50 salariés ou plus	11	2,3	163	2,0	196	2,0
Inconnue	53	11,3	628	7,8	742	7,7
Nombre d'établissements créés en 2004 et actifs au 01/01/2005	82		852		1 023	
dont sièges d'entreprise	77		706		837	
Taux de création d'entreprises en 2004		21,8		11,0		11,1

Comme on peut le constater dans ce tableau, au 1^{er} janvier 2005, la ZFU de Planoise représente 5,8 % des établissements bisontins. Les deux catégories juridiques les plus représentées sont les sociétés commerciales et les associations. Les sociétés commerciales sont cependant sous-représentées par rapport à la ville, au contraire des administrations, deux fois plus présentes.

Le secteur tertiaire est largement prédominant dans la ZFU. Cependant, la part du commerce dans l'activité économique y est plus faible que sur l'ensemble de Besançon. Le nombre de commerces de détail pour 1 000 habitants est près de trois fois inférieur à celui de l'agglomération bisontine (3,7 contre 10). Les résidents de la ZFU sont moins bien desservis pour certains services usuels que dans les autres quartiers (en moyenne). C'est le cas pour les boulangeries et boulangeries-pâtisseries, les cafés (hors brasseries), la presse, les blanchisseries et les agences bancaires.

La densité de médecins et de dentistes est deux à trois fois plus faible qu'au niveau communal. Par contre, les crèches sont deux fois plus nombreuses par rapport à la population.

Au début de l'année 2005, la ZFU compte 33 établissements de plus qu'un an plus tôt, soit une hausse de 7,5 % sur un an. Cela représente près de 8 % des créations nettes d'établissements de Besançon. Si on laisse de côté les défaillances, le mouvement de création d'entreprises est beaucoup plus fort sur la ZFU de Planoise que sur la commune et l'agglomération. Les créations d'entreprises rapportées au stock s'élèvent à près de 22 % sur la ZFU contre 11 % au niveau communal.

Parmi les 82 nouveaux établissements apparus en 2004 dans la ZFU, 70 % ont pour origine une création pure et 17 % sont issus de réinstallations après transfert. Les principales créations d'établissements proviennent des services aux entreprises, de la construction et du commerce de détail. Mais dans ce secteur, il s'agit en majorité de commerces de détail sur éventaires et marchés. La santé est aussi bien représentée dans ces créations. A eux quatre, ces secteurs représentent les deux tiers des créations d'établissements de la ZFU.

Une dizaine d'établissements, soit un sur huit, se sont installés dans la partie ZFU correspondant à des extensions de l'ancienne ZRU. Ils sont concentrés essentiellement au sud de la zone (secteur La Fayette).

Quels indicateurs pour mesurer l'évolution des quartiers ?

Les indicateurs ont été définis précisément par la loi du 1^{er} août 2003 portant orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Ces indicateurs ont été analysés au niveau national par l'Observatoire des Zones Urbaines Sensibles, créé par la même loi.

Le 1^{er} rapport de l'observatoire a été publié par la Direction Interministérielle à la Ville (DIV) en novembre 2004. Il prend cependant en compte des données relativement anciennes (RP 1999, Statistiques emploi 2002, éducation nationale 2002, etc). Le deuxième rapport de l'observatoire des ZUS a été publié en novembre 2005. Il devait rendre disponible des éléments d'analyse au niveau infra communal : cela n'a pas été le cas.

Dans l'attente de la communication de ces indicateurs par l'Etat, les données disponibles étudiées dans ce rapport sont en conséquence parfois incomplètes ou indisponibles au niveau du territoire communal et infra-communal.

Améliorer l'habitat et l'environnement urbain

Nombre de logements sociaux réhabilités, construits, démolis

En construction : données non disponibles au niveau infra-communal

Santé : développer la prévention et l'accès aux soins

Ratio de praticiens médicaux et para médicaux pour 5000 habitants

Nombre de maisons et de réseaux de santé existants et créés

Ration CMU/habitants

Nombre de PASS

En construction : données non disponibles au niveau infra-communal.

Emploi et développement économique : réduire les disparités territoriales et améliorer l'accès à l'emploi

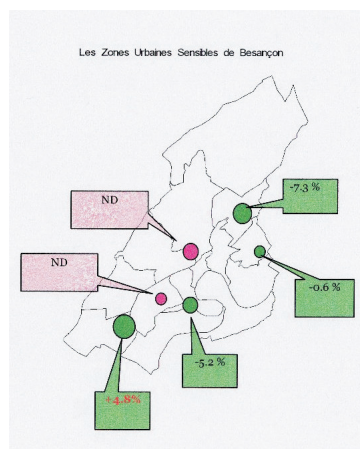
Évolution annuelle du taux de chômage (non disponible au niveau infra-communal)

Évolution du taux de chômage pour les actifs de faible niveau de qualification et pour les jeunes de moins de 25 ans (non disponible au niveau infra-communal)

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (demandeurs d'emploi en recherche d'un CDI à taux plein) : voir tableaux ci-après.

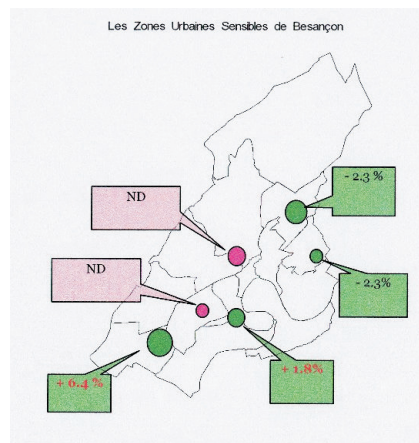
Demande d'emploi en fin de mois (évolution 2002-2003 - DIV)

Quartier	2000	2001	2002	2003	Évolution sur 12 mois	
					en nombre	en %
Clairs-Soleils	497	501	506	503	- 3	- 0,6
Palente Orchamps	433	454	521	483	- 38	- 7,3
Planoise	2 024	2 131	2 328	2 439	111	4,8
Brulard	278	241	269	255	- 14	- 5,2
Tous quartiers ZUS	3 232	3 327	3 624	3 680	56	1,5
Ville	8 059		9 170	9 790	620	6,8



Demande d'emploi en fin de mois : catégorie 1 (évolution 2002-2003 - DIV)

Quartier	2000	2001	2002	2003	Évolution sur 1 an	
					en nombre	en %
Clairs-Soleils	306	306	307	300	- 7	- 2,3
Palente Orchamps	241	273	311	304	- 7	- 2,3
Planoise	1 156	1 318	1 393	1 482	89	6,4
Brulard	166	155	165	168	3	1,8
Tous quartiers ZUS	1 869	2 052	2 176	2 254	78	3,6
Ville	4 457		5 366	5 800	434	8,1



Demande d'emploi en fin de mois : catégorie 1 Répartition par tranche d'âge(2003 - DIV)

Quartier	Total		- 25 ans		de 25 à 49 ans		50 ans et plus	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Clairs-Soleils	300	13	66	15	196	12	38	16
Palente Orchamps	301	13	70	16	196	12	38	16
Planoise	1 482	66	262	60	1 079	68	141	59
Brulard	168	7	38	9	108	7	22	9
Tous quartiers ZUS	2 254	100	436	100	1 579	100	239	100
Répartition par âge	100 %		19 %		70 %		11 %	
Ville	5 800		1 139		4 012		649	
Répartition par âge	100 %		20 %		69 %		11 %	

Améliorer la réussite scolaire

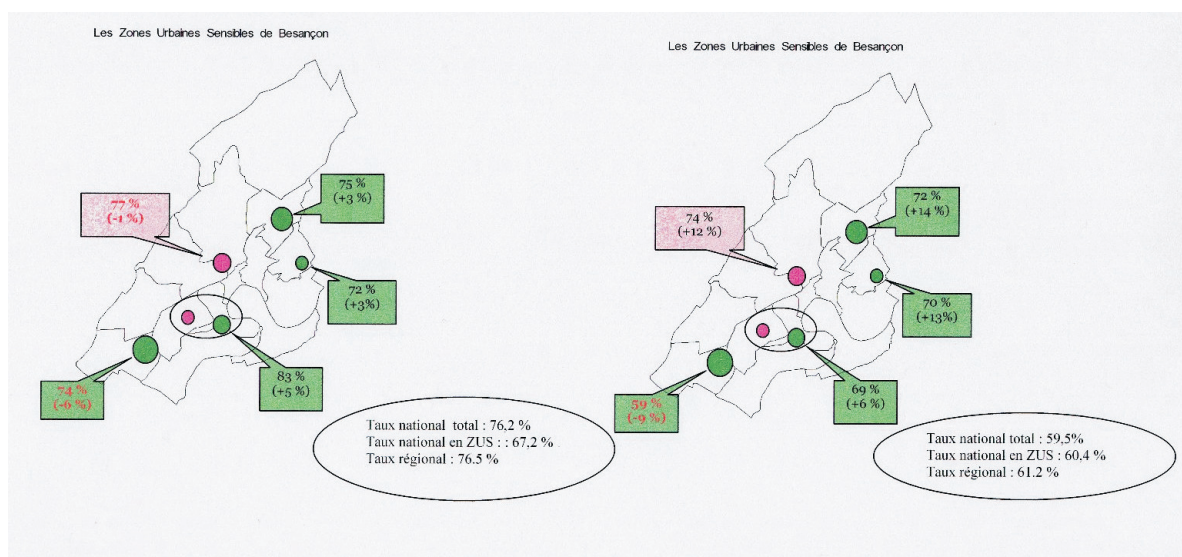
Indicateurs de moyens dans les établissements (ND au niveau infra-communal)

Indicateurs de résultats aux évaluations nationales (ND au niveau infra-communal)

Proportion d'élève en retard en fin de cycle : 2 indicateurs disponibles mais pas d'actualisation depuis 2003. On peut rappeler néanmoins les éléments suivants.

Réussite au brevet de collèges (évolution 1999-2003)

Passage en seconde générale et technologique à l'issue de la 3ème (évolution 1999-2003)



Sécurité et tranquillité publiques

Nombre de crimes et délits élucidés ou non (indicateurs extraits du CLPS : disponibles jusqu'en 2002, au niveau infra communal)

Nombre d'incidents scolaires (non disponible)

Indicateurs de moyens : CLPS, Nb éducateurs prévention spécialisée, Nb agents unités spécialisées, etc. (en cours de construction)

Les données relatives aux faits de délinquance par secteur police n'ont pas vu d'actualisation depuis 2002. On peut cependant rappeler les données suivantes issues du CLPS.

Type indicateur	centre-ville	Saint-Ferjeux/ Grette	Montrapon Montboucons	Palente Orchamps	Bregille Clairs-Soleils	Planoise
Délinquance générale	32,0 %	13,0 %	9,4 %	14,8 %	10,3 %	20,5 %
Délinquance de voie publique	29,2 /	13,6 %	10,7 %	17,0 %	10,9 %	18,5 %

Mobiliser les services publics

Ratio effectifs par population (non disponible)

Taux de vacance de poste et durée de présence dans le poste (non disponible)

Nombre de maison des services publics

On peut citer dans la mobilisation des services publics sur les quartiers, les efforts particuliers de la ville de Besançon dans ses équipements de quartier :

Les points-publics :

→ **Montrapon/ Fontaine-Ecu**

→ **Planoise**

→ **Clairs-Soleils**

Les maisons de quartier municipales:

→ **Montrapon/ Fontaine-Ecu**

→ **Planoise**

→ **Brulard**

On peut aussi évoquer le soutien apporté, par la voie de subventions, aux maisons de quartier associatives ainsi qu'à d'autres partenaires associatifs positionnés sur les quartiers en ZUS.

ANNEXE 2

ACTUALISATION PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2005

1) INFORMATIONS GÉNÉRALES
 COLLECTIVITE : VILLE DE BESANÇON
 NOM DU SCENARIO : PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE

Dernière année révolue : 2004

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Taux d'inflation	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	
Taux des emprunts	4,3 %	4,5 %	4,5 %	4,8 %	4,8 %	5,0 %	5,0 %	
Durée des emprunts	15	15	15	15	15	15	15	
Différé en capital	0	0	0	0	0	0	0	
Profil d'amortissement	P							
Mois moyen de mobilisation --> calculs d'ICNE)	9							
Taux emprunts spéciaux								
Dette budgétaire propre au 31/12/2004							108,17	

Encours de la dette non budgétaire au 31/12/2003

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010

VILLE DE BESANÇON / METHODE CABINET MICHEL KLOPFER

2) FISCALITÉ

A) Contributions directes

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux							
TH	21,91 %	21,91 %	21,91 %	21,91 %	21,91 %	22,24 %	22,57 %
TFB	23,76 %	23,76 %	23,76 %	23,76 %	23,76 %	24,12 %	24,48 %
TFNB	25,93 %	25,93 %	25,93 %	25,93 %	25,93 %	26,32 %	26,71 %
TH		1,8 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
TFB		1,8 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
TFNB		1,8 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
TP		0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Majorations
annuelles
des
bases

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produit							
Δbase* / Δtaux							
Taxe d'habitation	29,14	29,92	30,52	31,14	31,76	32,89	34,05
	1,1 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Taxe sur le foncier bâti	27,81	27,88	28,61	29,36	30,13	31,38	32,68
	2,1 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %
Taxe sur le foncier non bâti	0,11	0,10	0,10	0,10	0,10	0,11	0,11
	1,3 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
TP/IMMO							
TP salaires							
Compensation TP salaires							
Rôles supplémentaires	0,16	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
PRODUIT VOTE	57,21	58,10	59,43	60,80	62,19	64,57	67,05
Réduction FIS (74833)	0,64	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60
Compens. 16 % (74833)	2,71	2,34	2,10	1,89	1,70	1,53	1,38
			- 10,0 %	- 10,0 %	- 10,0 %	- 10,0 %	- 10,0 %
Compens. REI	0,00	0,00	0,00				
Compens. ZE							
Compens. TH (74835)	2,26	2,26	2,31	2,35	2,40	2,45	2,50
Compens. TFB (74834)	1,32	1,19	1,22	1,25	1,28	1,32	1,35
Compens TFNB							
Autres							
COMPENSATIONS	6,93	6,38	6,22	6,09	5,98	5,89	5,82

* Bases physiques (hors majorations forfaitaires)

B) Autres impôts

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$	Produit	$\frac{\Delta \text{Base}^*}{\Delta \text{Taux}}$
TEOM														
Droits de mutation (7381)	2,33		1,97	1,5 %	2,20	1,5 %	2,23	1,5 %	2,27	1,5 %	2,30	1,5 %	2,33	
Electricité (7343 + 7351)	1,62		1,68	1,5 %	1,71	1,5 %	1,74	1,5 %	1,76	1,5 %	1,79	1,5 %	1,81	
Taxe séjour (7362)	0,21		0,19	1,5 %	0,19	1,5 %	0,20	1,5 %	0,20	1,5 %	0,20	1,5 %	0,20	
Casinos (7364)	2,76		2,70	2,0 %	2,75	2,0 %	2,81	2,0 %	2,87	2,0 %	2,92	2,0 %	2,98	
Stationnement (7337)	3,44		3,45	2,0 %	3,52	2,0 %	3,59	2,0 %	3,67	2,0 %	3,74	2,0 %	3,81	
Droits de place (7336)	0,38		0,40	2,0 %	0,41	2,0 %	0,42	2,0 %	0,42	2,0 %	0,43	2,0 %	0,44	
Autres (pylônes, spec...)(reste 73)	0,47		0,48	1,5 %	0,49	1,5 %	0,49	1,5 %	0,50	1,5 %	0,51	1,5 %	0,52	
TOTAL	11,21		10,87		11,27		11,48		11,68		11,89		12,11	

* Inflation comprise

3) COMPTES ADMINISTRATIFS PRÉVISIONNELS

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	M€	% vol/04	M€	% vol/05	M€	% vol/06	M€	% vol/07	M€	% vol/08	M€	% vol/09	M€	% vol/10
Recettes réelles de fonctionnement	152,74	- 2,2 %	149,47	+ 2,0 %	152,46	+ 1,4 %	154,69	+ 1,5 %	156,99	+ 2,1 %	160,31	+ 2,1 %	163,77	+ 2,1 %
Recettes d'exploitation/de gestion	57,21	+ 0,1 %	58,10	+ 0,8 %	59,43	+ 0,8 %	60,80	+ 0,8 %	62,19	+ 2,3 %	64,57	+ 2,3 %	67,05	+ 2,3 %
Contributions directes (7311)	6,93	- 9,2 %	6,38	- 3,9 %	6,22	- 3,6 %	6,09	- 3,2 %	5,98	- 2,9 %	5,89	- 2,6 %	5,82	- 2,6 %
Compensations fiscales	11,21	- 4,4 %	10,87	+ 2,1 %	11,27	+ 0,3 %	11,48	+ 0,3 %	11,68	+ 0,3 %	11,89	+ 0,3 %	12,11	+ 0,3 %
Autres impôts	29,11	1,0 %	29,40	1,0 %	29,70	1,0 %	29,99	1,0 %	30,29	1,0 %	30,60	1,0 %	30,90	1,0 %
DGF (forfaitaire) : 7411	3,27	7,8 %	3,55	5,0 %	3,60	5,0 %	3,78	5,0 %	3,97	5,0 %	4,17	5,0 %	4,38	5,0 %
DSU : 74123	0,42	- 479,5 %	0,07	2,5 %	0,07	2,5 %	0,08	2,5 %	0,08	2,5 %	0,08	2,5 %	0,08	2,5 %
autres 74 : 745 + 7413...	1,10	3,2 %	1,14	2,5 %	1,17	2,5 %	1,20	2,5 %	1,23	2,5 %	1,26	2,5 %	1,29	2,5 %
DGD (746)	19,73	0,0 %	19,73	0,0 %	19,73	0,0 %	19,73	0,0 %	19,73	0,0 %	19,73	0,0 %	19,73	0,0 %
Attribution de compensation (7321)	1,11	- 0,1 %	1,11	0,0 %	1,11	0,0 %	1,11	0,0 %	1,11	0,0 %	1,11	0,0 %	1,11	0,0 %
Dotation de Solidarité Communautaire (7322) - 1ère part	0,00	100,0 %	0,21	1,5 %	0,25	1,5 %	0,25	1,5 %	0,26	1,5 %	0,26	1,5 %	0,27	1,5 %
Dotation de Solidarité Communautaire (7322) - 2ème part														
Subv Etat emplois jeunes (74711)	0,01		0,00											
Subv. & Particip. : 747 x	7,49	- 31,2 %	5,71	1,5 %	5,80	1,5 %	5,88	1,5 %	5,97	1,5 %	6,06	1,5 %	6,15	1,5 %
DNP (74127)	1,01	0,0 %	1,01	0,0 %	1,05	0,0 %	1,05	0,0 %	1,05	0,0 %	1,05	0,01 %	1,05	0,01 %
Produits services & domaines : 70	10,68	- 9,3 %	9,77	1,5 %	10,40	1,5 %	10,56	1,5 %	10,71	1,5 %	10,88	1,5 %	11,04	1,5 %
Autres produits gestion courante : 75	2,43	- 12,1 %	2,17	1,5 %	2,20	1,5 %	2,23	1,5 %	2,26	1,5 %	2,30	1,5 %	2,33	1,5 %
Atténuation de charges (64)	0,28	- 49,3 %	0,19	1,5 %	0,19	1,5 %	0,19	1,5 %	0,20	1,5 %	0,20	1,5 %	0,20	1,5 %
Prod. Financiers : 76	0,05	- 831,5 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %	0,01	1,5 %
Prod. Except. Réels : 77 hors 775	0,50	- 6967,8 %	0,01		0,10		0,10		0,10		0,10		0,10	
Autres (7911...)	0,19	- 293,0 %	0,05		0,15		0,15		0,15		0,15		0,15	
Recettes financières	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
TOTAL RRF	152,74	- 2,2 %	149,47	+ 2,0 %	152,46	+ 1,4 %	154,69	+ 1,5 %	156,99	+ 2,1 %	160,31	+ 2,1 %	163,77	+ 2,1 %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010							
	M€	% vol/04	M€	% vol/05	M€	% vol/06	M€	% vol/07	M€	% vol/08	M€	% vol/09	M€	% vol/10
Dépenses réelles de fonctionnement	122,54	+ 3,6 %	127,07	+ 2,5 %	130,32	+ 1,6 %	132,39	+ 2,1 %	135,17	+ 2,1 %	138,01	+ 2,1 %	140,91	+ 2,1 %
Dépenses d'exploitation/de gestion														
011 - Charges à caractère général														
Achats et variation de stock (60)	12,71	5,1 %	13,39	1,5 %	13,59	1,5 %	13,79	1,5 %	14,00	1,5 %	14,21	1,5 %	14,42	1,5 %
Contrats prestation services (611)	1,56	- 1,1 %	1,54	1,5 %	1,57	1,5 %	1,59	1,5 %	1,61	1,5 %	1,64	1,5 %	1,66	1,5 %
Autres services extérieurs (61 hors 611)	6,26	12,1 %	7,12	1,5 %	7,23	1,5 %	7,34	1,5 %	7,45	1,5 %	7,56	1,5 %	7,67	1,5 %
Autres services extérieurs (62 sauf 6218)	4,10	- 2,2 %	4,02	1,5 %	4,08	1,5 %	4,14	1,5 %	4,20	1,5 %	4,26	1,5 %	4,33	1,5 %
Impôts et taxes (63 sauf 631 + 633)	0,58	11,2 %	0,65	1,5 %	0,66	1,5 %	0,67	1,5 %	0,68	1,5 %	0,69	1,5 %	0,70	1,5 %
012 : Charges de personnel permanent	72,68	3,4 %	75,21	3,0 %	77,68	2,5 %	79,62	2,5 %	81,61	2,5 %	83,65	2,5 %	85,74	2,5 %
012 : Charges de personnel vacataire	2,78	4,7 %	2,91	2,5 %	2,99	1,5 %	3,06	2,5 %	3,14	2,5 %	3,22	2,5 %	3,30	2,5 %
65 - Autres charges de gestion														
Déficit budget forêts (6521)	0,36	28,5 %	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51
Contingent d'aide sociale (6552)	0,63	0,0 %	0,63	0,63	0,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres 6554	0,19	6,9 %	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
6558 : Autres dépenses obligatoires	0,85	3,3 %	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88
CCAS (65736)	8,82	0,9 %	8,91	1,5 %	9,04	1,5 %	9,18	1,5 %	9,32	1,5 %	9,46	1,5 %	9,60	1,5 %
Sub. organismes publics (65731 + 65735 + 65737 + 65738)	0,31	36,8 %	0,49	1,5 %	0,49	1,5 %	0,50	1,5 %	0,51	1,5 %	0,52	1,5 %	0,52	1,5 %
Subv. organismes privés (6574)	8,75	- 6,0 %	8,25	1,5 %	8,37	1,5 %	8,50	1,5 %	8,63	1,5 %	8,75	1,5 %	8,89	1,5 %
Autres 65 (hors 6571, 6572 & 6575)	0,97	22,3 %	1,25	1,5 %	1,27	1,5 %	1,29	1,5 %	1,31	1,5 %	1,33	1,5 %	1,35	1,5 %
Charges exceptionnelles (67)	0,73	- 229,0 %	0,22	1,5 %	0,22	1,5 %	0,23	1,5 %	0,23	1,5 %	0,23	1,5 %	0,24	1,5 %
Atténuation produit - impôts et taxes (73)	0,26	0,7 %	0,27	1,5 %	0,27	1,5 %	0,27	1,5 %	0,28	1,5 %	0,28	1,5 %	0,29	1,5 %
Dépenses imprévues (938 ou 022)			0,62	0,62			0,62	0,62			0,62	0,62		
Charges financières (hors ICNE)	3,31		3,80		3,93		4,30		4,52		4,86		5,15	
Intérêts payés s/dette en place (6611)	3,30		3,70		3,18		2,70		2,28		1,88		1,62	
Intérêts payés s/dette à venir					0,65		1,49		2,14		2,88		3,44	
ΔICNE s/dette en place (non totalisés)	- 0,03		- 0,15				0,16		0,18		0,14		0,14	
ΔICNE s/dette à venir (non totalisés)	0,01		0,10		0,10		0,10		0,10		0,10		0,10	
Intérêts s/ligne de trésorerie (6615)														
TOTAL DRF	125,86	3,8 %	130,87	+ 1,1 %	134,25	+ 0,3 %	136,68	+ 0,7 %	139,69	+ 0,8 %	142,87	+ 0,7 %	146,07	+ 0,7 %
TOTAL DRF ICNE compris	125,83	3,7 %	130,73	+ 1,3 %	134,46	+ 0,3 %	136,85	+ 0,7 %	139,88	+ 0,7 %	143,01	+ 0,7 %	146,21	+ 0,7 %

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	M€	% vol./04	M€	% vol./05	M€	% vol./06	M€	% vol./07	M€	% vol./08	M€	% vol./09	M€	% vol./10
Recettes réelles d'investissement					3,40									
Recettes définitives	14,23		10,17		9,87		9,19		8,21		7,80		7,82	
Participations et subventions	10,08		8,05		9,37		8,69		7,71		7,30		7,32	
FCTVA : 10222	4,68		3,40		3,76		3,73		2,74		2,30		2,30	
TLE : 10223	0,38		0,45	+ 1,5 %	0,46	+ 1,5 %	0,46	+ 1,5 %	0,47	+ 1,5 %	0,48	+ 1,5 %	0,48	+ 1,5 %
Autres 10	0,33		0,00											
Subventions équipement : 131 + 132	3,70		3,31		4,24		3,57		3,57		3,57		3,57	
Amendes de police (1342)	0,77		0,80	+ 1,5 %	0,81	+ 1,5 %	0,82	+ 1,5 %	0,84	+ 1,5 %	0,85	+ 1,5 %	0,86	+ 1,5 %
Autres subventions (reste 13)	0,22		0,09		0,09		0,09		0,09		0,09		0,09	
Autres recettes définitives	4,15		2,12		0,50		0,50		0,50		0,50		0,50	
Immo. (20 + 21 + 23 sauf 238) et immo. sinistrées (24)	0,15		0,00											
Rembt avances sur immo. (TEMIS - Marché Beaux-Arts (238)	1,50		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Autres immo. financières (chaufferie bois) (27)	0,47		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Produits cessions (775 basculé en invest.)	2,02		2,12		0,50		0,50		0,50		0,50		0,50	
Dette récupérable	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Récupérations de capital														
Recettes d'emprunt	15,31		15,05		19,46		16,16		17,73		14,84		15,16	
Emprunts nouveaux			15,05		19,46		16,16		17,73		14,84		15,16	
Emprunts spéciaux														
Refinancements de RA (89146)	0,00													
OCLT/CLTR (1644)														
Emprunts déjà mobilisés	15,31													
TOTAL RRI	29,53		25,22		29,32		25,34		25,94		22,64		22,98	

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	M€	% vol./04	M€	vol%/05	M€	vol%/06	M€	vol%/07	M€	vol%/08	M€	vol%/09	M€	
Dépenses réelles d'investissement														
Dépenses hors dette	40,36		39,20		32,73		29,00		29,00		29,00		29,00	29,00
Investissement physique	32,40		32,15		23,57		19,84		19,84		19,84		19,84	19,84
Enveloppe annuelle d'investissement														
Immobilisations incorporelles (20)	0,59		2,47											
Immobilisations corporelles (21)	4,70		4,09											
Immobilisations en cours (23)	27,11		25,59		23,57		19,84		19,84		19,84		19,84	19,84
Ilot Pasteur														
Annuité - Emprunt Ilot Pasteur														
Autres investissements hors dette	7,96		7,05		9,16		9,16		9,16		9,16		9,16	9,16
Indemnités de remboursement anticipé (668)	0,09		0,00											
Subventions d'équipement (6571 + 6572 + 6575)	6,82		5,98		8,40		8,40		8,40		8,40		8,40	8,40
Acquisition de participations (26)	0,00		0,00											
Prêts et immo. (27)	1,04		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
Autres (10, 13 ...)	0,01		1,08		0,76		0,76		0,76		0,76		0,76	0,76
Dépenses imprévues (918)														
Remboursements de dette	15,36		15,94		14,80		14,34		14,24		11,08		11,68	11,68
Remboursement des emprunts spéciaux														
Remboursement des emprunts en place	15,36		15,94		14,07		12,64		11,68		7,58		7,32	7,32
Amortissement des subventions en annuités en place														
Remboursements anticipés et OCLT/CLTR														
Amortissement des futures subventions en annuités														
Remboursements d'emprunts à venir					0,74		1,70		2,56		3,50		4,36	4,36
TOTAL DRI	55,72		55,14		47,53		43,34		43,24		40,08		40,68	40,68

Total recettes réelles	182,27	174,70	0,03	181,78	-0,02	180,03	0,00	182,93	-0,01	182,95	0,01	186,75	0,01	190,65
. dont recettes définitives	166,96	159,64	0,00	162,33	-0,01	163,87	-0,01	165,19	0,00	168,11	0,01	171,59	0,01	175,20
Total dépenses réelles	181,58	186,01	-0,04	181,78	-0,02	180,03	0,00	182,93	-0,01	182,95	0,01	186,75	0,01	190,65
. Δ souhaitée du fonds de roulement		-8,64												
. Δ supplémentaire du fdr (si excès de ressources)		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
. Variation totale du fonds de roulement	0,69	-8,64		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
. Fonds de roulement au 31/12 N	14,50	5,86	-0,01	5,86	-0,01	5,86	-0,01	5,86	-0,01	5,86	-0,01	5,86	-0,01	5,86
	13,81													

fdr N - 1 :

Delta 04/03 :

0,69

218 103 455,00

232 601 667,00

14 498 212,00

4) SYNTHÈSE

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dette budgétaire	108,17	107,29	111,94	113,75	117,25	121,02	124,50	127,60
Dette totale (LT+C.T)	108,17	107,29	111,94	113,75	117,25	121,02	124,50	127,60
Annuité propre	18,64	19,59	18,95	18,80	18,94	16,08	16,97	17,90
Épargne brute de gestion	30,19	22,40	22,14	22,30	21,82	22,30	22,86	23,48
Épargne brute	26,91	18,75	18,00	17,84	17,11	17,30	17,57	17,92
Épargne nette	11,55	2,81	3,19	3,49	2,87	6,22	5,88	5,58
Épargne nette calculée (1/15e)	19,70	11,60	10,54	10,25	9,29	9,23	9,27	9,42
Intérêts nets/RRF	2,1 %	2,4 %	2,7 %	2,9 %	3,0 %	3,1 %	3,2 %	3,3 %
Épargne brute/RRF	17,6 %	12,5 %	11,8 %	11,5 %	10,9 %	10,8 %	10,7 %	10,7 %
Épargne nette/RRF	7,6 %	1,9 %	2,1 %	2,3 %	1,8 %	3,9 %	3,6 %	3,3 %
Dette/RRF	0,71	0,72	0,73	0,74	0,75	0,75	0,76	0,76
Dette/Épargne brute	4,02	5,72	6,22	6,38	6,85	7,00	7,09	7,12
Annuité propre/RRF	12,2 %	13,1 %	12,4 %	12,2 %	12,1 %	10,0 %	10,4 %	10,7 %

«M. LE MAIRE : Je vais essayer d'être assez rapide même si c'est compliqué parce que ce qui est important c'est le débat. La présentation sera, elle, assez rapide ainsi que celle de Jean-Claude CHEVAILLER qui vous donnera les grands chiffres de ce budget, même si bien entendu aujourd'hui ce n'est pas du budget dont nous allons débattre mais des orientations budgétaires. Volontairement, je ne rentrerai pas dans les chiffres mais je veux simplement esquisser avec vous les grandes lignes du budget que nous allons voter en mars prochain. C'est un budget, vous le savez, qui s'inscrit dans un contexte social, économique et financier un peu compliqué et c'est cela qui a donc guidé nos choix. Vous savez que notre pays traverse une crise sociale majeure avec une pauvreté de plus en plus grande qui atteint des franges nouvelles de la population, ce qu'on appelle les classes moyennes sont maintenant atteintes et aussi les retraités. Marie-Guite pourrait le dire par exemple, dans les épiceries sociales, on voit maintenant des retraités qui perçoivent de petites retraites. C'étaient souvent des couples qui vivaient avec un petit salaire et un conjoint qui part, effectivement on a une demi retraite, c'est-à-dire qu'on a quelques centaines d'euros pour vivre par mois et des personnes ayant travaillé, qui n'étaient donc pas en situation de chômage, se retrouvent en difficulté tout comme des personnes qui ont des emplois à temps partiel, un temps partiel qui est imposé, pas un temps partiel choisi. C'est donc quelque chose de nouveau qu'on voit apparaître depuis deux ou trois ans, je ne pourrais pas dire avec précision, Marie-Guite le saurait mieux que moi. Vous le savez, le nombre des chômeurs progresse. Le Président du Conseil Général l'évoquait il y a quelques jours, celui des Rmistes a complètement explosé et la part de nos concitoyens qui vivent en dessous du seuil de bas revenu est de plus en plus forte, c'est pour cela que nous avons vraiment le devoir de mobiliser nos services et nos moyens. On peut toujours contester cela, mais je pense que ce n'est pas astucieux parce que chacun sait, et spécialement les personnes qui sont en difficulté, qu'effectivement il y a une paupérisation de notre société.

Et puis surtout je le disais un peu au moment de mes vœux au Kursaal mais tout le monde n'y était pas, notre société a perdu nombre de ses repères. On est dans une société qui a peur de l'avenir. Auparavant l'avenir était synonyme de progrès mais maintenant le progrès est synonyme quelquefois d'inquiétude. C'est quelque chose là aussi de nouveau, alors il faut avec les moyens qui sont les nôtres, avec nos moyens financiers, nos moyens humains, que l'on puisse répondre bien sûr aux besoins du quotidien, améliorer la qualité de vie, la qualité de l'appartement, la qualité de la vie dans le quartier, dans l'immeuble, dans la rue, il faut répondre à ces besoins et préparer l'avenir. C'est pourquoi je vous propose de construire notre budget 2006 autour de quatre axes politiques prioritaires qui seront bien sûr, je ne le dis pas mais vous le savez, organisés autour du fil rouge qu'est le développement durable. A ce propos d'ailleurs, nous allons très prochainement inaugurer la chaufferie bois de Planoise, le 10 février, qui sera, vous le savez, je ne dirai pas la plus importante de France, on m'a dit qu'il y en a une qui fait quelques Kw de plus, mais une des plus grandes et des plus importantes de France.

Nos quatre fils rouges sont les suivants, vous les voyez à l'écran : l'intelligence et le savoir, l'harmonie et la solidarité, le développement et la proximité. Tout d'abord, et on l'a mis en premier, l'intelligence et le savoir. On a demandé à l'ensemble des élus avec la Première Adjointe que les services se tournent vers l'école, l'université, la culture, la jeunesse, la citoyenneté, l'accès aux nouvelles technologies, tout ce qui concerne aussi le domaine sportif, que tout ce qui permet l'ouverture sur le monde soit privilégié. Je pense que demain, les villes qui s'en sortiront seront les villes qui justement auront mis sur cette ouverture à l'intelligence et aux savoirs. Je ne repasse pas en détail tout ce qui a déjà été dit mais c'est vrai que dans un contexte de désengagement de l'État qui est quand même stupéfiant, après les violences que nous avons connues en 2005, nous allons avoir un regard particulier sur tout ce qui touche à l'éducation populaire, à la vie dans les quartiers. Comment va-t-on pouvoir agir auprès de nos offices logeurs ? Vous savez très bien que si à Besançon il y a eu peut-être un peu moins de difficultés qu'ailleurs, c'est parce que justement il y a un tissu associatif très très fort et que la vie dans les quartiers est bien impliquée dans l'ensemble de notre politique municipale et elle est très présente. Puis nous allons aussi mener de beaux projets culturels, d'une part il y a la candidature UNESCO sur laquelle je ne reviens pas, l'année Vauban et un positionnement fort et clair de Besançon comme capitale du grand Est pour tout

ce qui touche aux musiques du monde, musiques actuelles, et bien sûr les grandes expositions que j'ai déjà annoncées.

Deuxième axe : l'harmonie et la solidarité, il faut qu'à Besançon, cette année encore plus que les autres années, la devise républicaine que je ne vous rappellerai pas, prenne toute sa valeur. Nous avons donc un budget qui fait de l'égalité et de la fraternité des axes majeurs. C'est pour cela d'ailleurs que concernant la lutte contre les discriminations dont nous avons beaucoup parlé, j'ai souhaité que soit créée à Besançon, sous la direction et l'autorité de Denis BAUD et confiée à Rosine CHAVIN-SIMONOT, une délégation chargée de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. C'est un chantier important et là aussi nous avons à faire à Besançon et même on le voit ici à balayer devant notre porte. Et j'ai demandé aussi aux élus et aux services, même si je n'aime pas le mot, de fabriquer et tisser le lien social, d'être très vigilants à cela dans le cadre du budget 2006. C'est pourquoi malgré un plafonnement des subventions, le CCAS verra la sienne augmenter de 2,5 % car le CCAS n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Je rappelle quand même au passage qu'il reçoit une subvention de 9 M€ par an qui vient s'ajouter aux autres travaux réalisés directement par la Ville. Il y a aussi bien sûr et nous en parlons pratiquement à chaque Conseil, les grands programmes de requalification urbaine, les ORU devenus maintenant des Programmes de Requalification Urbaine (PRU), de Planoise et de Clairs-Soleils pour lesquels l'État, les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux vont mobiliser quand même la bagatelle de 100 M€. En 2006 sur Planoise, les principales réalisations vont concerner le pôle d'animation et le parc urbain.

Troisième axe : le développement. Le développement bien sûr c'est avant tout l'emploi et la lutte contre le chômage passe par le développement de l'emploi. Bien sûr l'emploi ne relève pas de la compétence de la Ville, c'est la CAGB, nous avons cependant des responsabilités dans ce domaine, entre autres d'accompagner ce que fait la CAGB. Il y aura bien sûr vous le savez avec TEMIS de beaux succès cette année et nous espérons aussi que sur la zone des Hauts du Chazal, entre autres dans le domaine de TEMIS Santé, il y aura là aussi des réalisations nouvelles. La ZFU que la Ville porte, crée des emplois suffisamment, pas encore assez mais elle crée des emplois qui profitent pas totalement mais entre autres quand même aux jeunes qui habitent dans les quartiers éligibles au contrat de ville. Je rappelle que ce n'est pas uniquement Planoise mais c'est sur l'ensemble des quartiers éligibles au contrat de ville et il faut par rapport à cela que nous soyons vigilants pour qu'il n'y ait pas là un effet d'aubaine mais que ça bénéficie peut-être encore plus qu'actuellement aux jeunes de ces quartiers. Et quand on parle développement, quand on parle emploi, on parle aussi logements. Il faut donc, on a déjà eu l'occasion de l'évoquer ici à plusieurs reprises, que nous ayons une offre de logements importante et diversifiée. Importante sans l'être de trop, c'est-à-dire pas disproportionnée, je crois qu'il faut qu'il y ait la bonne mesure pour répondre à l'ensemble des besoins sur Besançon et à l'ensemble des besoins même que nous avons sur l'agglomération du Grand Besançon car là nous devons travailler en parfaite cohérence avec la CAGB. J'attends, vous le savez, avec beaucoup d'impatience les résultats qui devraient être divulgués, je crois, demain ou après-demain, de la deuxième étape du recensement pour voir comment effectivement tout cela s'annonce.

Concernant le défi démographique, le défi économique et le défi d'attractivité, nous allons devoir être vigilants pour construire ces logements dont on a beaucoup parlé ces dernières semaines avec des projets qui, je le répète, seront des projets raisonnés et en étroite collaboration bien sûr avec la population. J'espère aussi en matière de développement qu'en 2006, suite aux incertitudes nées du PPRI qui nous ont coûté quand même pas mal d'euros et aussi pas mal de soucis, qui ont beaucoup mobilisé nos services, eh bien nous allons y voir plus clair afin que des espaces entiers ne soient pas gelés.

Alors je voudrais, sans polémiquer du tout, rappeler à certains de nos collègues et néanmoins amis, qu'il n'a jamais été proposé à la Ville d'acheter pour 1 € symbolique le site de la Rhodia comme ça a pu être relevé dans la presse ; la prétention des propriétaires était bien au dessus mais je ne veux pas polémiquer à nouveau là-dessus spécialement avec mon ami et collègue Jean ROSSELOT. Je donne tout de même cette information pour qu'on sache que ce n'est pas vrai ; si on nous l'avait proposé et qu'on

l'ait refusé, là on aurait raison de nous le reprocher mais je me suis renseigné et ce n'est pas le cas. Il y a des idées comme ça qui ont la vie dure, comme le fait qu'un jour on aurait refusé aussi l'implantation d'une usine Peugeot à Besançon, je l'entends toujours. Je m'en étais d'ailleurs entretenu il y a très longtemps avec Jean MINJOZ, qui m'avait confirmé qu'il n'y avait jamais eu de proposition en ce sens, pas plus qu'on nous a proposé pour un euro symbolique d'acheter la Rhodia.

Axe suivant et dernier, c'est la proximité. Vous avez déjà pu l'entendre dans ma bouche, il y a bien sûr les grands projets, c'est le voir loin, il y a aussi l'agir proche, c'est notre grand programme de petits travaux. Ce sont effectivement ces 11 M€ dans les tranches annuelles qui ont bénéficié d'un effort sans précédent puisqu'en début de ce mandat elles étaient aux alentours de 7 - 7,5 M€ et qui permettent effectivement d'agir sur la vie de chaque jour. C'est vrai dans les écoles, c'est vrai dans le domaine de la voirie, de la propreté, des espaces verts, des espaces sportifs, de tout ce qui touche au patrimoine. Nous allons ouvrir, vous le savez, cette année, je dirais presque enfin parce que c'est vrai que ça fait un moment qu'on l'annonce, un nouveau lieu pour les associations dans la rue Violet. Puis on va faire un pas important pour doter, comme nous nous y étions engagés dans notre programme municipal, quatre quartiers de salles afin qu'en 2008 nous soyons en passe de réaliser nos engagements car j'imagine qu'il viendra un temps où on nous dira «voilà ce que vous avez promis, voilà ce que vous avez fait» et j'aimerais que dans la colonne de ce que nous n'aurions pas fait il n'y ait pas grand chose, voire rien. Je serai attentif pour que nous ayons fait ce que nous avons promis et peut-être même par une bonne gestion que nous ayons pu aller au-delà. Alors ces quartiers vous le savez ce sont les Montboucons, les Tilleroyes, Battant - centre-ville et Montrapon. J'aurais dû commencer par Montrapon puisque c'est là que nous allons démarrer le plus rapidement possible. Et puis il y a des projets un peu emblématiques pour la Ville qui vont voir leur aboutissement cette année et c'était nécessaire. Par exemple, avec l'aide de la Région, c'est la rénovation du square Castan puisqu'on peut penser qu'au mois de mai il sera terminé.

Voilà donc rapidement tracée la route. Autour de ces quatre axes forts que, bien sûr, je pourrais développer beaucoup plus si vous le souhaitez mais je souhaite qu'il y ait débat ce soir ici dans ce Conseil Municipal. Donc je n'oublie rien et je ne veux surtout pas vous oublier, vous, afin que vous puissiez vous exprimer très largement. Ce chemin nous allons le faire dans un cadre qui est contraint parce que nous allons devoir continuer à mettre l'accent sur la rigueur. Je crois que nos concitoyennes et nos concitoyens à qui on impose beaucoup de rigueur budgétaire comprendraient mal que nous ne nous l'appliquions pas. Je voudrais rapidement évoquer le désengagement de l'État, on me dira que ce n'est pas vrai mais moi j'affirme qu'il se poursuit ; d'ailleurs au moment du vote du budget, j'aurai une liste quasiment exhaustive avec des sommes qui vous permettra de juger avec les plus et les moins parce que dans certains domaines il y a des crédits qui viennent en plus, nous les mettrons et ceux qui viennent en moins nous les mettrons aussi et nous ferons, comme on dit en terme comptable, la balance. C'est un peu moins visible pour les communes peut-être que pour les intercommunalités ou les départements ou les régions. J'ai entendu récemment, d'ailleurs ça m'a fait plaisir car ce n'était pas quelqu'un de gauche, c'est Jacques PELISSARD qui est, comme chacun sait, Député-Maire UMP de Lons-le-Saunier, qui est un garçon d'ailleurs fort sympathique mais pas connu pour ses idées de gauche, dire : «Ras-le-bol que l'État décentralise, nous impose des règles et ne nous donne pas effectivement les moyens pour faire ce qu'on nous demande». C'est vrai dans beaucoup de domaines, entre autres par exemple dans le domaine sportif, Jacques PELISSARD qui est Président de l'Association des Maires de France, connaît bien ce problème du désengagement de l'État que certains bien sûr ici vont contester, alors qu'il n'est pas contestable et pas contesté par l'ensemble des Maires des Villes de France.

Je vais encore la semaine prochaine à l'AMGVF où l'un de ceux qui est certainement le plus incisif à ce sujet, est Jean-Pierre FOURCADE, le Sénateur-Maire de Boulogne qui n'est pas connu lui non plus pour être un grand militant de gauche. Bien sûr on va me dire que ça s'est fait de tout temps, c'est vrai mais là c'est quand même fort, très fort. A cela s'ajoutent régulièrement des retards de paiement et au moment du budget je vous donnerai des listes très précises, on a notamment des inquiétudes sur l'ATSR. Si vous avez lu le rapport Pébereau, c'est un rapport officiel tout à fait intéressant, il y dit bien ce que risque d'être

l'avenir pour les collectivités territoriales, les collectivités locales. Je ne dis pas que ce rapport sera adopté mais c'est une technique qu'on connaît bien : on lance le bouchon un peu loin puis on ramène un peu, on le lance à 10 et on le ramène à 7 ou 8, ensuite on fait passer à 6, entre 0 et 6 on a quand même pris 6, ça c'est une technique effectivement bien connue.

Il y a aussi des transferts de maîtrise d'ouvrage, il y a le retrait annoncé de certains organismes publics comme la CAF par exemple, demandez au Directeur de la CAF ce qu'il en pense, c'est quand même 1 M€, ce qui conduit la CAF qui est un partenaire essentiel de la Ville, à avoir des inquiétudes importantes. Je vais vous donner un autre exemple de maîtrise d'ouvrage. Je ne parlerai même pas du contournement aujourd'hui, on en a déjà tellement parlé que je vais finir par lasser. Je peux quand même vous donner une nouvelle ; on avait écrit à Paulette que c'était pour 2005 après c'était 2008, maintenant on annonce plutôt 2010 et pour un double sens car si vous voulez deux voies il faudra certainement rajouter encore 15 ou 20 M€, alors peut-être qu'en 2011, 2012 si nous mettons encore la main au gousset nous pourrions effectivement avoir enfin un vrai contournement et Besançon ne sera plus la seule capitale régionale à ne pas avoir de contournement. Ce qui est, vous le savez, quand même assez incroyable, c'est que ces grands contournements par le passé étaient financés par l'État et maintenant on demande aux collectivités de les financer. On demande même aux collectivités de financer le TGV entre autres, ça n'a pas été le cas quand on a fait le Paris-Lyon. Autre retrait de maîtrise d'ouvrage, la rocade Nord-Est que chacun ici appelle de ses vœux. L'État devait être maître d'ouvrage et maintenant comme on va transférer une partie des routes au Département, eh bien on ne sait plus qui va faire la rocade Nord-Est qui est, à mon avis, indispensable car notre plan de déplacements urbains s'appuie sur elle. Je ne veux pas faire peur mais je pense qu'elle est improbable... C'est pour cela que les Verts veulent l'enterrer oui, mais moi je ne le veux pas, je veux au contraire qu'elle vienne le plus vite possible parce que je connais les contraintes de tous les habitants situés au Nord-Est de Besançon.

Alors désengagements, dépenses nouvelles, des dépenses qu'on ne peut pas reprocher à l'État, comme les augmentations du prix de l'énergie, je rappelle qu'en année pleine c'est quand même pour l'instant chiffré à 700 000 €, ce qui veut dire qu'en matière d'économie d'énergie on va devoir faire certainement un peu mieux que ce que nous faisons auparavant, ce qui me permet, cavalier habile vous en jugerez, de vous présenter la nouvelle Directrice de la Maîtrise de l'Énergie qui est une jeune femme dynamique et compétente, Mme Myriam NORMAND, qui nous arrive de l'ADEME Rhône-Alpes où elle avait la responsabilité des secteurs énergie et bâtiments, aménagement et urbanisme de la Région Rhône-Alpes. Maintenant elle est donc à l'énergie et c'est elle qui va devoir sous la haute direction de Jean-Luc BOYER bien sûr, succéder à Henri SCHNEIDER et nous proposer des nouvelles pistes en matière de réduction, d'économie d'énergie. Donc 700 000 € mais à la fin de l'année on sera certainement, si nous ne faisons rien, pas loin du million d'euros. Je suis sans inquiétude par rapport à cela puisque uniquement sur l'année 2005 c'est je crois, 200 000 € à peu près que nous avons mis en plus au budget. Puis il y a toujours des dépenses imprévues, cette année par exemple le PPRI avec toutes les dépenses nouvelles et la re-re-re-sécurisation pour la énième fois du site de la Rhodia, cette affaire qui n'en finit pas. Ce sont donc ces facteurs qui expliquent un resserrement prévisible de nos résultats en 2005.

Je n'ai pas reparlé de la difficulté que nous avons eue avec les services fiscaux, en terme d'erreur sur les bases où il nous a manqué 500 000 €. En 2005, nous avons choisi de ne pas augmenter les taux communaux, je pense que ça sera plus difficile en 2006 en fonction justement des éléments que je viens de donner. Cependant soyons clairs, nous sommes en orientations budgétaires et ce qu'on peut dire aujourd'hui c'est que l'augmentation des taux de la part communale se situera entre 0 et 1 % maximum, nous ferons en sorte qu'elle soit la plus basse possible. Si on peut faire 0, on fera 0 sans bien sûr se rendre vulnérable par rapport à l'avenir sans quoi ce sera aux alentours de 1, ce qui, dans le contexte actuel est plutôt correct et raisonnable et je le dis d'ailleurs comme un certain nombre de nos amis ont pu le dire dans d'autres assemblées aussi, cela nous permettra de compenser ces désengagements que nous subissons perpétuellement. Donc un budget qui va s'inscrire dans la continuité, une capacité de

désendettement qui sera toujours inférieure à 7 ans, ce qui est quand même quelque chose de satisfaisant, nous sommes même en dessous de 6, nous faisons le point dernièrement avec le Directeur Général, le Directeur des Finances, et une fiscalité qui sera calculée au plus juste car je sais bien, nous savons bien, vous savez tous que les Bisontines et les Bisontins ont toujours de plus en plus de difficultés pour boucler leurs fins de mois et nous ne voulons pas, nous, ajouter encore aux difficultés des foyers bisontins mais il faut que nous puissions aussi prévoir quand même les crédits nécessaires pour mener la politique que je viens de vous exposer très rapidement. Voilà ce que je pouvais vous dire actuellement. Je rentrerai dans le détail pour répondre à vos questions qui ne manqueront pas, ce sont donc ces orientations qui vont être traduites maintenant en chiffres par Jean-Claude CHEVAILLER.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de tirer en quelques chiffres et assez rapidement -si je suis un peu long, je vous prierai de m'en excuser- les principaux chiffres du rapport n° 2. D'abord quelques mots sur le compte administratif prévisionnel 2005, je dis prévisionnel parce que nous n'avons pas encore les chiffres définitifs mais on peut quand même dégager certaines tendances. Comme l'a dit le Maire, en 2005 nous avons fait le choix de la non augmentation des taux d'imposition et de la rigueur, ce n'était pas le choix le plus facile. Or nous avons dû faire face à toute une série de contraintes qui ont été dites...

M. LE MAIRE : Et sur lesquelles je ne reviendrai pas.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : ...et nous aurons des résultats en terme d'épargne brute un peu moins bons qu'en 2004. Néanmoins la situation financière reste bonne, c'est-à-dire que l'investissement est maîtrisé avec la montée en charge du PPI. Je rappelle qu'en 2005 on aura fait 31,5 millions de dépenses d'équipement, ce qui est considérable, un emprunt, un endettement stabilisé malgré la baisse de l'autofinancement comme je l'ai dit, une épargne brute au compte administratif 2005 qui demeurera supérieure aux prévisions du budget primitif et qui est donc compatible avec le cadre de la prospective budgétaire. Comme l'a dit le Maire, la capacité de désendettement au 31 décembre 2005 restera en deçà de 6 ans, très précisément 5,72. Cela montre que, malgré l'effet de ciseaux que l'on observe en 2005, la pertinence de notre stratégie budgétaire globale ne nous oblige pas à remettre en cause les priorités.

Sans revenir sur tous les facteurs contraints, je voudrais dire quand même deux choses concernant la loi de finances. Tout d'abord les dotations de l'État, ça c'est le climat global actuel. La DGF nationale, vous l'avez vu, n'augmente que de 2,73 c'est-à-dire un taux inférieur à celle de 2005 qui était de 3,29. Le contrat de croissance et de solidarité est reconduit mais seulement pour un an alors qu'au départ il était prévu pour trois ans donc on ne sait pas ce qu'il y aura après. Ensuite l'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a été abondée de 120 M€ ; on pourrait dire que c'est significatif mais il faut préciser qu'il y a maintenant une nouvelle éligibilité, celle des villes de plus de 200 000 habitants, c'est-à-dire que mathématiquement on peut penser que la part de la Ville ne sera que l'augmentation forfaitaire, à savoir 5 %, c'est-à-dire le minimum de l'augmentation possible.

La dotation forfaitaire est de très loin la part la plus importante et devrait à nouveau, d'après les calculs que nous avons faits, être limitée à 1 %, ce qui était le cas entre 2004 et 2005 c'est-à-dire très en deçà de l'inflation. Enfin je dirai un mot de la dotation de compensation de taxe professionnelle qui devrait diminuer de 10 % pour la deuxième année consécutive. Ça c'est le premier point sur les dotations de l'État donc ce n'est pas un climat très favorable.

Le second point, ce sont les réformes fiscales, alors il y a deux mesures qui sont de véritables atteintes au principe d'autonomie financière des collectivités, la première est le plafonnement des impôts directs, ce qu'on appelle le bouclier fiscal, montant de 60 % du revenu fiscal des contribuables qui, ce n'est peut-être qu'à la marge, pourrait avoir une incidence sur la taxe d'habitation. La deuxième, beaucoup plus grave surtout pour l'agglomération mais nos destins sont liés, c'est le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée, ce qui veut dire pour l'agglomération, on en parlera dans une

autre enceinte, que pratiquement la moitié des revenus de la taxe sont gelés. Ces différents points illustrent la poursuite du désengagement de l'État, en tout cas ce n'est pas un contexte très favorable aux collectivités locales.

Alors dans ces conditions, que donne la révision de notre prospective budgétaire ? Je rappelle, c'est un point de méthodologie, que comme tous les ans la première actualisation se fait dès la fin du premier semestre, c'est-à-dire avec les données du compte administratif 2004 et le budget prévisionnel 2005. Donc une première estimation du compte administratif a été également réalisée à cette date, c'est-à-dire fin du premier semestre et c'est sur ces éléments qu'a été construite l'actualisation de la prospective pour la révision annuelle du PPI. Même partiels, les résultats de l'actualisation montrent bien une érosion des marges de manœuvre de la Ville certes maîtrisée mais effective c'est-à-dire un tassement de l'épargne brute et une majoration de la capacité de désendettement qui restera cependant en deçà des 7 ans, c'est-à-dire la limite que nous nous sommes fixée. On va vous projeter les graphiques, on voit bien ici la diminution de l'investissement, ce qui est logique puisque vous vous souvenez que dans le PPI la courbe des investissements a une forme de cloche et nous sommes déjà dans la phase descendante. Et vous voyez les emprunts qui seront nécessaires, je vous rassurerai tout à l'heure, on n'aura besoin que de 17 millions.

Ensuite on voit bien sur ce graphique une tendance, on va dire, au rétrécissement même si ce n'est pas très spectaculaire, de l'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes de fonctionnement qui figurent en bleu et les dépenses qui figurent en rouge et vous avez donc l'épargne brute selon le diagramme ici en bâton. Enfin vous voyez l'augmentation de la capacité de désendettement puisqu'on avait un taux remarquablement faible en 2004 parce qu'on avait une épargne brute relativement élevée, au-delà de nos espérances. Vous voyez qu'en 2005, fin décembre 2005, on est à 5,72 et fin 2006 on devrait être à 6,22, c'est-à-dire qu'on reste en deçà des 7 ans que nous nous sommes fixés dans le PPI. Donc, si vous voulez, je l'ai déjà dit, on peut confirmer notre stratégie et réaffirmer les objectifs rigoureux que nous nous sommes donnés, même si d'emblée on peut dire qu'en 2006 l'exercice risque d'être plus délicat. Vous avez les objectifs que nous nous sommes fixés ; si vous voulez que je vous les rappelle tout à l'heure, je le ferai. Ce travail étant fait, on peut passer à l'actualisation du PPI, vous avez sur les tableaux toutes les opérations d'investissement classées par ordre décroissant, on commence par les opérations les plus lourdes, ainsi que le calendrier avec aussi les modifications, en fonction de ce que l'on connaît. On rediscutera des projets lors du vote du budget qui aura lieu au mois de mars.

Avant de vous présenter les grandes masses de ce que pourrait être le budget 2006, il faut quand même attirer l'attention des élus sur quelques différences de présentation, c'est-à-dire qu'on a un changement de périmètre assez conséquent entre 2005 et 2006. La première raison c'est que l'année 2006 voit d'importants transferts entre la Ville et la CAGB, les plus importants. Tout d'abord le transfert de la collecte des ordures ménagères à la CAGB. C'est important d'en parler, vous le savez bien sûr, tout ça pour vous dire que ce sera une opération neutre sur le budget principal. Pourquoi ? Parce qu'il y a un budget annexe des ordures ménagères. C'est le budget annexe évalué je crois à 11 M€ si je me souviens bien, qui est transféré à la CAGB. Donc sur le budget principal l'opération n'intervient pas et il n'y a pas de modification de l'attribution de compensation de taxe professionnelle. En revanche il y aura une modification de l'attribution de compensation de taxe professionnelle pour la deuxième opération qui est indiquée ici, à savoir le transfert du CNR. Donc là le montant du transfert est évalué à 3 millions d'euros. Ce sont essentiellement des frais de personnel et évidemment ces 3 millions viendront en déduction de la CTP, selon le mécanisme bien connu. Ensuite il y a le service commun de la cartographie si on peut le résumer comme ceci qui est donc simplement une mutualisation entre la Ville et l'Agglomération mais ce n'est pas un transfert à proprement parler, simplement on va créer un service commun. Et la Ville versera tous les ans une dotation d'investissement, une dotation de fonctionnement à la CAGB pour ce service commun qui sera géré par la CAGB. Cela est vrai également en ce qui concerne la mutualisation du parc automobile. C'est le premier type de modification du périmètre. Le second est lié à une réforme de la comptabilité publique. C'est la réforme de la norme qui s'appelle M14. C'est un point technique mais qui

donne lieu à un rapport qu'on doit voter aujourd'hui. Simplement vous avez ici projetées les principales mesures. C'est l'imputation des subventions d'équipement versées qui seront désormais comptabilisées avec les investissements, ce qui paraît finalement assez logique. Le système des provisions doit aussi être amélioré, c'est dans trois cas, vous verrez, c'est porté notamment en matière de contentieux. On peut penser que la réforme devrait donner un document plus facile à lire notamment dans les annexes.

Tout cela étant vu, quel sera donc le budget 2006 ? Comme je l'ai dit, l'équilibre du budget nécessitera encore plus de rigueur que par le passé. Et cela notamment au niveau du budget de fonctionnement car l'effet de ciseaux qui a été perçu en 2005 risque de se produire encore une nouvelle fois en 2006. C'est la raison pour laquelle il semble difficile d'assurer dès maintenant qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux de la fiscalité. Sous réserve d'une évolution particulièrement favorable des bases dans les orientations budgétaires, on dit qu'il peut y avoir une augmentation entre 0 et 1 %, c'est-à-dire moitié moins que le taux d'inflation, notre engagement étant sur le taux de l'inflation. Pourquoi cela ? Parce que les simulations que nous avons faites, à fiscalité inchangée, montrent qu'on aboutirait à une progression des recettes qui devrait dépasser à peine 2 % notamment grâce ou à cause de la DGF globale qui devrait augmenter de moins de 1 % c'est-à-dire moins de la moitié du taux de l'inflation ou environ la moitié du taux de l'inflation alors qu'on peut penser que les dépenses de fonctionnement seraient difficilement compressibles c'est-à-dire contenues en deçà d'une augmentation de 4 % et cela se traduirait par une diminution de l'épargne brute de 8 % c'est-à-dire si on ne fait rien sur le taux de fiscalité, c'est-à-dire une situation qui n'est pas très favorable.

Je passe sur les thèmes mais, par exemple, quelque chose qu'on ne maîtrise pas et qui est indiqué ici, c'est que tout ce qui est fluide, tout ce qui est énergie, cela a été dit par le Maire, on envisage 1 M€ supplémentaire et 0,8 M€ pour les dépenses d'énergie et de carburant, 1 M€ pour tout ce qui est incompressible, c'est-à-dire qu'il faut y ajouter les contrats d'assurance, ça on ne contrôle pas du tout. On peut être le plus vertueux possible, ça nous sera imposé et donc la hausse sur les carburants, ça sera plus 20 % en année pleine, on subit cette hausse de plein fouet comme les ménages. Il est difficile de faire des promesses sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

En matière d'investissement, le volume des dépenses devrait être moins élevé en 2005 qu'en 2004, conformément à la courbe en cloche des investissements indiqués dans le PPI, c'est-à-dire que le volume global des dépenses devrait diminuer d'environ 8 % mais les dépenses d'équipement devraient atteindre néanmoins encore 30 M€, ce qui est considérable, c'est-à-dire 29 M€ hors reports et puis 1 M€ pour les dépenses imprévues. Même constat pour les subventions d'équipement qui seront de l'ordre de 5 M€ c'est-à-dire 11 % de moins qu'en 2005.

Enfin l'annuité de dette en capital affichera une baisse sensible. Alors pour l'essentiel, c'est lié d'abord à une bonne et saine gestion qu'il faut rappeler, et on ne le rappellera jamais assez, une bonne et saine gestion des contrats mais également par le fait qu'arrive à terme un certain nombre de contrats, ce qui va alléger la dette d'autant.

En recettes, le volume d'emprunt sera réduit c'est-à-dire que l'emprunt représentera un tiers des recettes d'investissement comme en 2005 et cela malgré la prudence que nous avons affichée dans nos prévisions en ce qui concerne les subventions que nous sommes susceptibles de recevoir et nous avons notamment beaucoup de craintes en ce qui concerne le schéma ATSR, le Maire en a parlé. L'emprunt devrait s'élever à 17 M€, il y avait 19 sur la projection, sur le graphique, là c'est 17 M€ parce qu'on va défalquer des 19 M€ la vente de l'Hôtel des Bains qui sera enregistrée en 2006 pour un montant de 2,160 M€. Si la vente n'avait pas eu lieu, il aurait fallu appeler 2 M€ de plus d'emprunt.

Je vous prie de m'excuser, j'ai un peu bafouillé en voulant gagner du temps.

M. LE MAIRE : Tu as été très bien.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Non j'ai été très mauvais, j'en ai conscience et je vous prie de m'en excuser.

Mme Françoise BRANGET : A la lecture de ces orientations budgétaires, nous pouvons constater une chose Monsieur le Maire, c'est que l'opposition finalement vous a convaincu du souci des deniers publics et de l'endettement de la France important au point que vous nous citiez quand même à trois reprises le rapport Pébereau.

M. LE MAIRE : Avec lequel je ne suis pas d'accord.

Mme Françoise BRANGET : Non, mais attendez laissez-moi parler, vous êtes tellement convaincu que vous nous faites le procès en règle de l'État avec le même leitmotiv depuis des mois, le désengagement de l'État, le transfert de charges, argument récurrent qui nous en ferait presque oublier que nous parlons des orientations budgétaires de la Ville de Besançon. Votre rapport qui est très politique oppose constamment un État dépensier, spoliateur et des collectivités locales vertueuses, bonnes gestionnaires. En tout état de cause c'est une façon astucieuse de détourner l'attention du budget municipal 2006 qui n'est pas et qui ne sera pas, si nous l'avons bien compris, au mieux de sa forme.

Au-delà du rapport Pébereau, vous auriez peut-être pu penser à nous parler, ou vous auriez peut-être pu vous pencher également sur le rapport Camdessus qui dresse aussi un bilan sans concession et définit les grandes orientations dont le pays aurait besoin mais vous auriez pu également vous pencher sur le rapport Fréville qui fait état de la taxe d'habitation et des diverses composantes de la fiscalité locale, vous y auriez appris un certain nombre de choses. Celui-ci vous démontrerait le poids de plus en plus important des impôts locaux pris en charge par l'État, en 10 ans cela représente 10 milliards d'euros supplémentaires.

Une chose que j'aimerais quand même vous rappeler et qu'il ne faut pas oublier, l'État ou les collectivités quelles qu'elles soient c'est nous. C'est nous qui finançons l'un et l'autre. Pour ce qui est des transferts de charges, vous dites «même mouvement insidieux de transferts de charges» page 1 du rapport. Moi je n'ai qu'un constat à faire, ces transferts de charges ont été inaugurés par la gauche lorsqu'elle a mis en place le mouvement de décentralisation en 1982.

Quant aux régions, elles ont augmenté leurs impôts avant même que le transfert de charges ne soit effectif. Il fallait bien financer des promesses électorales inconsidérées et dire que l'augmentation fiscale était de la faute du Gouvernement, c'est de la mauvaise foi mais c'est comme ça.

En ce qui concerne le recours de l'État pour la gestion des passeports et des cartes d'identité, vous avez pris exemple, je pense sur la Ville de Versailles qui a lancé son recours contre l'État en 2001. C'était un désengagement de l'État de Lionel JOSPIN tout simplement, la droite n'a pas le monopole des transferts de compétences et de la non compensation intégrale des transferts.

Dans ces orientations budgétaires nous relèverons bien souvent le même défaut, on le dit assez souvent d'ailleurs, une phraséologie parfois emphatique, des grandes phrases pour des petites choses et surtout très militantes : depuis 2004, les élus socialistes se liguent contre le Gouvernement, c'est de bonne guerre mais enfin personne n'est dupe et on finit par s'habituer, même par se lasser. Des orientations un peu floues, une bonne orientation suppose de la clairvoyance et de la clarté. Il vaudrait mieux régler vos instruments d'orientations pour que le chemin soit un peu plus clair. C'était également l'impression d'un immense saupoudrage de ressources au travers d'un grand programme de petits travaux.

Alors Besançon 2020 c'est une belle opération de communication sans nul doute, un petit tour avant les élections de 2008, pourquoi pas. Il vous faudra beaucoup d'esprit de dialogue, d'ouverture, d'impartialité et on sait que sur certains dossiers il y a parfois des ratés, du dogmatisme, des certitudes, de la condescendance envers votre opposition et même envers vos habitants. Vous souhaitez une ville attractive, attractive veut dire qui attire et qui est donc accessible. Le problème lorsqu'on est attiré par le centre-ville, c'est qu'on ne peut guère y accéder ou stationner, c'est là un point fondamental qui nous oppose. Certes nous voulons préserver le centre des embouteillages, de la pollution mais nous n'avons pas une position dogmatique contre les voitures. Parfois accéder en ville est indispensable, nécessaire, aussi souhaitons-nous des parkings de proximité et de la cohérence. Jean l'a souvent dit, les parkings relais sans TCSP c'est à coup sûr peu convaincant et peu attractif. Il vous faudra de façon moins dogmatique appréhender cette question.

Dans le domaine social, certes la commune a en charge la solidarité de proximité et la Ville fait beaucoup. Le cœur est là et ce sont justement ces actions de solidarité qu'il faut avoir le courage d'évaluer régulièrement parce qu'elles ont un coût pour le contribuable mais surtout aussi parce qu'elles doivent assurer une insertion efficace des publics visés. Vous savez que pour nous, la meilleure des insertions se fait par le travail et je ne parle pas ici de la prise en charge des très jeunes, des anciens, de tous ceux qui ne peuvent accéder au travail. J'ai toutefois apprécié la référence à la responsabilisation, ce qui n'est quand même pas très courant dans un discours de gauche en général.

L'animation, le loisir c'est bien mais priorité aux actions d'insertion vers l'emploi, éducation populaire et même formation professionnelle populaire. Il faut ici redoubler d'efforts, mieux cibler et notamment dynamiser le tissu économique. Le Gouvernement vous apporte un fort soutien avec le pôle de compétitivité, un outil de politique économique qui doit amener la création d'emplois donc l'insertion par l'économie. A vous Monsieur le Maire de soutenir les initiatives, de fédérer les différents acteurs, de créer les synergies pour dynamiser l'économie, de tenir un vrai discours économique.

En ce qui concerne l'insécurité, Besançon a été peu touchée certes au mois de novembre mais n'oublions pas qu'il y a très régulièrement des incidents, des voitures brûlées, des bus caillassés, des agressions parfois très graves tout au long de l'année. Il est préférable de parler de petite délinquance et pas d'incivilité, c'est bien cette petite délinquance qui empoisonne la vie des Bisontins. Sur cette question, la vigilance est de mise, certains de nos concitoyens expriment leur inquiétude, dernièrement par exemple les commerçants et les habitants de la rue Battant se sont inquiétés de certains comportements, de trafic. Il faut les entendre dire qu'ils souhaiteraient que certains espaces, éclairage, aménagements divers soient mieux sécurisés et qu'on installe des caméras et j'en passe, une meilleure sécurisation de certains espaces est aussi une façon d'optimiser la prévention. Le Gouvernement souhaite d'ailleurs faire des Maires des acteurs centraux de cette politique de prévention. Vous souhaitez renforcer les moyens et remodeler les actions, dites-nous lesquelles et dans quel sens. Je vous sens même quelquefois je dirais presque «Sarkoziste» lorsque vous consacrez l'importance de la prévention à la sécurité. Si l'économie sociale et solidaire est un levier d'insertion et de prévention, n'oubliez pas l'économie tout court, l'économie marchande, les emplois marchands et même si je comprends que ces mots sont parfois difficiles à prononcer par vous, soyez moins frileux avec le marché, c'est lui qui dans une économie libre permet de créer des emplois.

En ce qui concerne la culture, l'exposition archéologique était promise dans les orientations budgétaires en 2003, mais que ferons-nous ensuite de toutes les richesses que nous possédons ? Avez-vous une idée ? Quant au Festival de Musique, des inquiétudes persistent toujours, qu'en est-il ? Quant à l'enseignement supérieur c'est avec beaucoup de retard que la Ville a investi ce champ, mieux vaut tard que jamais et ayez l'honnêteté de remercier le Gouvernement qui, avec les pôles de compétitivité, donne à l'Université, aux chercheurs, aux étudiants, aux entreprises et à la Ville un stimulant. Soyez moins partial, une université en bonne santé c'est un plus pour une ville, aidez-la mieux que par le passé. Je crois qu'il y a un mieux.

En ce qui concerne l'emploi, vous avez de bonnes intentions que nous partageons mais il faudra voir les actes. Vous qui aimez communiquer, pensez à avoir un vrai discours sur l'entreprise, l'économie, la création de richesses. Besançon capitale administrative doit avoir une image et une réalité de capitale d'entrepreneurs, de créateurs.

Quant aux réflexions sur l'urbanisme, là aussi soyez un peu plus clair. Nous savons tous que cela concerne les sites Vauban, Saint-Jacques, le Conservatoire, alors ne nous dites pas que vous n'avez pas déjà quelques idées, quelques pistes de réflexion, vous engagez même des chiffres ; alors cela permettrait au moins d'engager un débat préalable. Quant à l'îlot Pasteur sur lequel nous avons toujours eu des interrogations, aujourd'hui nous pouvons avoir les plus vives inquiétudes. Je vous rappelle qu'au PPI de 2003 les investissements étaient de 6,4 M€, aujourd'hui sans compter l'aménagement de la place Pasteur, j'ai vu d'après vos documents 8,6 M€, ce qui fait à peu près 35 % d'augmentation. Encore faudra-t-il y ajouter le recours ou la transaction avec les Consorts WAJBROT. Je crois qu'il y avait une réunion de la dernière chance le 11 janvier, qu'en est-il ? J'aimerais bien que vous puissiez vous exprimer là-dessus.

Quant au développement touristique, que ne l'avions-nous dit lors de la campagne électorale : «Besançon la belle endormie» se réveille un peu et c'est tant mieux, elle le mérite. Quelles sont vos orientations ou au moins les grandes lignes dans ce domaine ? Enfin aura-t-on compris l'importance de l'économie du tourisme et des services, il y a beaucoup d'emplois à la clé mais des efforts sont encore à faire pour embellir notre ville, avoir une politique culturelle ambitieuse notamment muséale ou patrimoniale pour attirer les touristes et les étrangers, encore faut-il qu'ils puissent accéder au centre-ville.

Enfin en ce qui concerne le budget proprement dit, les orientations budgétaires révéleront une chose : vous commencez à prendre peur et vous vous rangez aux avis que nous avons maintes fois répétés au cours de ces dernières années.

M. LE MAIRE : Ah bon ? Ça c'est la meilleure !

Mme Françoise BRANGET : Puisque vous admettez que la Ville a sans conteste une érosion de ses marges de manœuvre, d'ailleurs M. CHEVAILLER l'a dit tout à l'heure, un tassement de l'épargne brute, une majorité de capacité de désendettement...

M. LE MAIRE : C'était prévu tout cela.

Mme Françoise BRANGET : Oui, mais là vous le répétez à plusieurs reprises dans le rapport, c'est que cela doit vous inquiéter quand même.

M. LE MAIRE : Pas du tout !

Mme Françoise BRANGET : Vous rappelez même que l'inquiétude réside au niveau du fonctionnement, les évolutions défavorables qui s'aggraveront dans les prochaines années, jusqu'à réduire les provisions pour les garanties d'emprunt, une manière de disposer d'un peu plus de trésorerie. Vous vous félicitez que les charges de personnel ne devraient pas augmenter de plus de 3 %, ai-je mal entendu ou pas entendu ? A-t-on parlé des personnels du service Déchets et du Conservatoire qui ont été transférés, sont-ils toujours dans l'enveloppe ou pas ?

M. LE MAIRE : Oh, Madame BRANGET !

Mme Françoise BRANGET : Je sais bien qu'ils ne sont plus sur le budget de la Ville, attendez...

M. LE MAIRE : Ils sont transférés donc ils ne sont plus dans l'enveloppe.

Mme Françoise BRANGET : Bien sûr, ils sont transférés.

M. LE MAIRE : Eh bien ils ne sont pas comptabilisés là.

Mme Françoise BRANGET : Oui mais comme les charges augmentent de 3 %. Quant aux intérêts de la dette, ils devraient rester stables à condition qu'il n'y ait pas de hausse des taux directeurs de la BCE, dites-vous. J'ai eu de multiples mises en garde sur les emprunts à taux variables qui aujourd'hui constituent une majorité de notre endettement et mes multiples mises en garde se révèlent bien justifiées d'autant que vous préférez allonger la durée des amortissements qui génèrent des frais financiers donc des coûts supplémentaires à la Ville et qui lui font courir un gros risque. On l'a déjà dit mais vous avez largement hypothéqué le mandat suivant.

Concernant la fiscalité, bien sûr nous n'en saurons rien, vous l'avez dit, et plutôt si, nous saurons et cela devient une habitude, une coutume mais les impôts vont augmenter, naturellement plus personne ne se pose de question, c'est tellement ancré dans les mœurs. Alors j'émets un souhait pour cette nouvelle année : pourriez-vous un jour essayer de réduire les dépenses de fonctionnement du budget de la Ville ? C'est un souhait majeur mais j'espère qu'un jour on y arrivera. Je conclurai en disant que nous partageons un grand nombre de vos préoccupations, de projets pour améliorer la vie des Bisontins mais nous divergeons parfois sur la méthode. C'est cela critiquer, non pas faire de la contradiction pour le plaisir de la contradiction ou de la contestation, mais critiquer c'est faire un examen critique, apporter nos analyses, nos remarques, notre façon de voir l'avenir de cette ville, merci.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'ai bien compris que nous faisons les orientations budgétaires et non pas chiffrées mais nous nous sommes quand même appuyés nous sur à la fois les données de l'Agence de l'Urbanisme que préside Mme GUINCHARD et sur les données de l'INSEE pour essayer de nous faire une idée de nos propres priorités pour la Ville. Avant de vous les donner, je voudrais faire une première remarque préalable que nous avons trouvé dans le document signé d'André LAIGNEL, Président de l'Observatoire des Finances Locales qui, à ma connaissance est député européen socialiste, qui, lui, constate dans son rapport 2005 que la progression des recettes de fonctionnement est manifeste, je cite : «du fait du dynamisme des recettes de fiscalité et de la croissance des concours de l'État». Donc si ça peut vous rassurer, apparemment les finances locales sont en bonne santé, c'est ce qu'il écrit. Donc je vous disais qu'à partir de ces chiffres, nous nous sommes, nous, cantonnés à un seul mot : l'emploi. L'emploi parce qu'effectivement tous les projets, tous les souhaits que vous émettez à travers ces orientations budgétaires on ne peut que les approuver : une ville belle et attractive, tout va bien mais l'emploi c'est pour nous le seul et unique défi des années à venir et je crois que la Ville, même si c'est la CAGB, ne peut pas en tant que capitale régionale rester insensible à toutes les fermetures d'entreprises qu'on a vues ces dernières années.

Cette réaction, je vais vous la montrer à travers différents points de ces orientations budgétaires et je reprends dans le premier paragraphe «intelligence», vous parlez d'éducation, budget prioritaire pour la Ville parce que la Ville parie sur sa jeunesse, alors évidemment tant mieux. Si on se réfère à la note «migration résidentielle de l'AUDAB», il y est indiqué que les jeunes actifs quittent Besançon pour des raisons professionnelles. Ce sont les plus jeunes et les mieux diplômés qui partent, fuite des jeunes cerveaux dit-on. Besançon ne leur offrirait pas de réelles opportunités de carrière, je ne sais pas si c'est pour cela que Sébastien MAIRE est parti à Paris, il ne l'a pas dit. Parallèlement à ce problème de fuite des jeunes cerveaux, nous avons lu dans la presse récemment que 7 classes maternelles et élémentaires ferment. Vous allez me dire qu'il n'y a pas de lien, il y a un vieillissement de la population peut-être, à moins que les jeunes ménages, et ça on ne le sait pas, qui ont des enfants en bas âge soient obligés de partir pour des raisons professionnelles aussi, c'est donc toujours l'emploi.

Vous parlez également de l'accès aux nouvelles technologies ; on ne peut que partager cet engouement mais Besançon qui dit toujours être à la pointe de l'innovation est en train, à mon avis, de prendre certains retards et notamment concernant la TNT fin 2007, on n'est quand même pas dans les

premiers, les grandes villes l'ont déjà, l'UMTS est déjà à Belfort et à Montbéliard mais toujours pas à Besançon, le THB l'Internet à très très haut débit, je ne sais même pas s'il est prévu au programme.

M. LE MAIRE : On l'a !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : On l'a ? Alors tout cela ce sont des programmes numériques faits pour les grandes entreprises ou pour les entreprises. C'est vraiment un outil de communication absolument indispensable, élément du développement économique, autoroute numérique indispensable et puisqu'on finit avec la communication, dans le paragraphe «développement» vous dites que la communication autour de Besançon sera prioritaire, effectivement on ne peut que le souhaiter. On a pour l'instant, les accès d'un chef-lieu de canton, pas ceux d'une capitale régionale si on prend Larnod, la rue de Vesoul ou la côte de Morre, on est quand même un peu juste.

M. LE MAIRE : La voie des Mercureaux !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Pour conclure parce qu'il n'y a quand même pas que l'emploi, on peut parler aussi de qualité. Je voudrais juste savoir si la Ville de Besançon a l'intention de s'inscrire dans la démarche qu'a déjà entamée la Ville de Gray puisqu'elle a été diplômée des bonnes pratiques qualité en octobre et qu'elle reçoit aujourd'hui même la certification ISO 9001. Est-ce que c'est un exemple à suivre, est-ce qu'on s'est déjà interrogé ici à Besançon ?

M. LE MAIRE : Dans quels services précisément ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : L'article de la presse n'était pas assez précis, c'était aujourd'hui la remise du prix donc on en saura plus demain matin.

M. LE MAIRE : Juste pour votre information, Madame COMTE-DELEUZE, nous avons déjà deux services certifiés, le service achat et l'eau et l'assainissement.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Il mettait dans le reportage que c'était la première ville de France à être diplômée.

M. LE MAIRE : C'est très bien mais je vous dis simplement que nous le sommes déjà très largement puisque nous avons un responsable qualité, il est souvent au Conseil, il est peut-être même ici ce soir. Tout le service achat est déjà certifié ainsi que les directions Eau et Assainissement qui sont des services où il est important d'être certifié qualité. Donc nous n'allons pas nous y engager, nous y sommes déjà pleinement depuis déjà quelques années. Mais c'est bien que Gray, pays de mes ancêtres, s'y mette.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais apporter quelques éléments en complément de mes deux collègues. Bien entendu on a déjà dit et on est dans une réalité ici de contraintes dues au développement de l'agglomération à qui on a transféré quand même des compétences majeures pour la vitalité de notre agglomération et donc qui ne sont plus traitées ici, et aussi au contexte social que vous avez évoqué et au contexte budgétaire que doit affronter l'État qui pèse peut-être sur les collectivités territoriales, j'y reviendrai, mais tout ceci, bien entendu, nous oblige à être dans une approche plus gestionnaire que visionnaire et c'est un petit peu ce que j'ai entendu de votre part. Je voudrais apporter quelques éléments de mon point de vue.

Le discours sur le désengagement de l'État est un peu répétitif ; ceci dit j'ai entendu de tout temps des chefs d'exécutif, quelle que soit leur couleur, se plaindre du gouvernement qui se désengageait quelle que soit la couleur du gouvernement. Donc il y a sans doute une petite part de vérité mais aussi une grande part d'exagération et un aveu dans ce document, c'est que vous nous dites page 9, depuis 4 ans vous le dénoncez, mais le désengagement de l'État existait bien avant. Le Gouvernement JOSPIN en la matière s'était fait remarquer mais je ne crois pas que vous ne soyez là que depuis 4 ans, vous êtes en tant

que Maire ici depuis plus de 4 ans et l'équipe précédente a été confrontée à des désengagements émanant du Gouvernement JOSPIN. Et comme l'a déjà évoqué Françoise BRANGET, l'État, le Gouvernement d'aujourd'hui affronte des contraintes dues à une dette accumulée depuis plusieurs années, voire des décennies et dans laquelle les gouvernements socialistes passés ont une grande part de responsabilité, c'est mathématique.

Mme Paulette GUINCHARD : De vos responsabilités effectivement.

M. Pascal BONNET : On peut parler de différents programmes politiques... Madame la Députée, je suis en train de parler alors j'aimerais bien pouvoir continuer.

M. LE MAIRE : Vous allez pouvoir poursuivre mais c'est tellement faux que Mme la Députée ne peut pas s'empêcher de réagir. Allez-y Pascal BONNET, elle vous répondra.

M. Pascal BONNET : J'attends les réponses. On va me démontrer à quel point les nationalisations, les 35 heures n'ont pas coûté à l'État. Ce que je constate aussi, c'est que comme l'an dernier on nous explique à quel point les dotations ont baissé pour finalement nous montrer qu'il y a un certain nombre de dotations qui augmentent mais pas autant que l'on aurait espéré. L'an dernier j'avais considéré que c'était du jonglage et je vous invitais à aller aux InstempsFestifs, cette année on a la musique dans la rue donc le jonglage avec les chiffres ne sera pas adapté mais on en est toujours au même point sur ce plan-là.

Je voudrais revenir, s'agissant des orientations budgétaires, sur des propos plus gentils à votre égard pour dire...

M. LE MAIRE : Merci.

M. Pascal BONNET : ...à quel point je partage les quatre grands thèmes : intelligence, harmonie, développement et proximité. Je pense qu'il y a là des valeurs de civilisation sur lesquelles nos collectivités doivent mettre l'accent à plus forte raison dans le contexte qu'on a connu ces derniers temps de crise sociale et de crise d'identité. Après, il faut être en mesure de les financer. Vous faites une balance d'emprunt/fiscalité dans le document et je voudrais mettre l'accent sur la question de la fiscalité puisque la situation en matière d'emprunt et d'investissement est plus simple à gérer, semble-t-il pour vous. Concernant la fiscalité, vous nous annoncez que vous n'allez peut-être pas augmenter ou au maximum d'un point les impôts. Pour avoir une politique volontariste sur ces quatre grands thèmes, il faut pouvoir être en mesure de dépenser en fonctionnement dans des conditions raisonnables. Alors vous avez évoqué les contraintes, j'ai vu avec surprise que vous étiez mécontent de l'augmentation des bas salaires des fonctionnaires territoriaux un peu subitement annoncée par le Gouvernement mais je constate que le Gouvernement a justement le souci des bas salaires et des gens qui travaillent, plus que d'être dans une logique d'assistance et c'est une politique que nous avons l'honneur de soutenir.

S'agissant de fonctionnement, je dis et je l'ai déjà dit dans le passé, il y a des contraintes comme vous l'évoquiez, il y a un souci de ne pas asphyxier les services à travers les questions de personnel et de fonctionnement et il faut maîtriser les subventions, or là dans le document on lit que vous voulez les augmenter dans des limites qui sont celles de l'inflation, c'est page 12 et page 26 «un coup de pouce», vous mettez en avant le contexte social et les nécessités du CCAS. Je vous propose encore de vraiment mettre l'accent sur une contractualisation, tels que les contrats d'objectif, contrats de développement qui existent déjà dans certains domaines mais qui devraient être généralisés à l'ensemble de l'action municipale. L'action de services publics pourrait être dotée d'enveloppes annuelles pour répondre à des demandes dans d'autres domaines parce qu'autrement on est toujours dans cette problématique soit de répondre négativement à certaines demandes, soit d'augmenter éternellement les subventions. Voilà sur quoi je voulais réagir en matière d'orientations budgétaires.

Pour ce qui est de l'actualisation du PPI, il n'y a pas beaucoup de nouveautés aujourd'hui mais j'aurais deux ou trois questions. J'ai le souvenir qu'il avait été question précisément d'investissement sur le secteur de la place Victor Hugo et je ne le vois pas apparaître là et le secteur globalement du centre-ville mais il n'y a pas de précision sur ce qui est envisagé pour la place Victor Hugo et le pied de la Citadelle d'ici la fin du mandat. Il est question cette année et dans les années à venir d'investir pour le jardin botanique donc je voudrais des précisions sur ce point-là. Il est question aussi à partir de cette année d'études sur le site Saint-Jacques donc je pense qu'on aura l'occasion d'en entendre parler lors du débat budgétaire du mois de mars. Et puis il est toujours question apparemment pour 2008 de la passerelle de la place du Marché, je voudrais savoir où vous en êtes sur cette perspective puisque le projet Marché Beaux-Arts est en train de se terminer ; la passerelle en avait été évacuée dans le passé, elle apparaît toujours dans le PPI, qu'en est-il ? Voilà ce que je voulais préciser ce soir.

Mme Annie MENETRIER : Dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires et l'actualisation du PPI, j'axerai mon propos sur deux points en particulier : le programme de rénovation urbaine et le bouclier fiscal. A propos du PRU que nous pointons comme prioritaire pour les quartiers avec quelques interrogations concernant les déconstructions, je voudrais dénoncer le sectarisme du Gouvernement qui favorise les villes de droite. L'analyse, en effet, des chiffres sur l'état d'avancement des autorisations de financement du PRU montre une sur-représentation des communes de droite dans le nombre de dossiers ayant déjà fait l'objet d'une convention avec l'ORU ainsi que dans les taux de subventions accordées. Les chiffres sont assez éloquents, au 1^{er} janvier 2005, près de 64 % des subventions accordées revenaient à des municipalités UMP alors qu'elles ne représentent en réalité que 50 % des dossiers signés, la gauche doit se contenter de 30 % des subventions, soit deux fois moins. De notre point de vue, il y a un manque criant de transparence sur les opérations de renouvellement urbain qui aboutit à une sorte de discrimination positive au profit des villes UMP. C'est un peu le règne «des copains d'abord» même si, précisons-le, l'ordre de passage des dossiers ne dépend pas que du Conseil d'Administration de l'ANRU mais aussi en amont des Préfets. Mais au fond, qu'il y ait des premiers et des derniers, ça ne serait pas trop grave si l'on était sûr que les règles du jeu ne changent pas en cours de route. Or, lorsqu'un Gouvernement annonce 1 100 milliards de dette et un plan de rigueur pour 5 ans, il y a de grandes chances de voir une partie des sommes dans l'ORU consacrées à autre chose qu'au renouvellement urbain et dans ce cas effectivement il vaut mieux être servi en premier. C'est ce qui s'est passé d'ailleurs pour la ville de M. COPPÉ, Meaux qui a fait une sacrée bonne affaire. Le dossier de cette ville a été validé en octobre dernier par M. BORLOO lui-même sans passer par la voie habituelle du Conseil d'Administration de l'Agence. Meaux est quasiment le seul programme subventionné à plus de 50 %, ce qui va permettre à son Maire de pouvoir survaloriser sa politique municipale certainement dans ces moments de budgets, ce qui n'est pas le cas de Besançon qui attend encore une validation pour le PRU de Planoise et qui, comme le souligne le rapport, voit les subventions de l'État diminuer, l'exemple en ce qui concerne la médiathèque de Planoise est très significatif. Comme la grande majorité des collectivités locales, nos charges ne cessent de s'alourdir sans les ressources équivalentes et évolutives.

On a parlé de l'effet de ciseaux et la loi de finances de 2006 accélère cette spirale qui étouffe les collectivités, la démocratie locale. La publication du bouclier fiscal qui amènera pour la première fois de notre histoire à ce que des décisions gouvernementales soient financées par les collectivités locales, ce qui peut permettre au Gouvernement des annonces pré-électorales de diminution de l'impôt sur les revenus, impôt le plus juste enfin surtout des hauts revenus, de nouveaux abattements de l'impôt sur les grandes fortunes, le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée, limitent la réponse aux besoins et obligent les collectivités locales à faire un certain nombre de choix qui tournent le dos à la réponse aux besoins des citoyens. C'est pourquoi, élus et parlementaires communistes, nous proposons une solution audacieuse et idéaliste en appliquant un taux modeste de 0,5 % sur les actifs financiers. Cela équivaut à 25 milliards d'euros qui seraient alors disponibles pour les collectivités territoriales et permettraient de baisser les impôts des ménages, estimation 2003 sur ces 25 milliards, des actifs financiers dans les comptes de la Nation qui s'élèvent à 5 000 milliards d'euros quand même. Cette proposition de modernisation de la fiscalité locale et de taxation des actifs financiers fait aujourd'hui débat.

Elle est au cœur du devenir des collectivités locales et aussi une réponse crédible à l'urgence sociale. Elle permettrait de changer la donne tout en garantissant le présent et l'avenir des collectivités sinon nous serons obligés, comme c'est le cas déjà aujourd'hui, face à des choix difficiles, d'abandonner les actions et les engagements que nous avons pris devant les citoyens ou alors augmenter la fiscalité des ménages, là est le dilemme, agir ou subir. Étant donné la situation économique actuelle d'un grand nombre de ménages, nous ne souhaitons pas une augmentation des taux en 2006 qui viendrait s'ajouter à l'augmentation des bases qui ont été votées dans la loi de finances 2006 qui sera de 1,8 %, c'est-à-dire pratiquement la hausse prévisible de l'inflation.

Un mot, parce que j'ai entendu parler de la dette. La droite dramatise, brandit la dette de la France et notamment les 1 100 milliards de dette qui équivalent à 66 % du PIB. Je voudrais dire que la situation de la France est à relativiser par rapport aux pays européens. Par exemple le taux de l'endettement public dans la zone euro est de 70 % et de 66 % en France, 110 % en Italie, 96 % en Belgique, 164 % au Japon. Voilà, c'étaient quelques éléments et donc il serait malsain quand même que l'État dans cette période de faible croissance et en période aussi difficile n'aide pas la relance par l'investissement public utile et notamment les services publics, etc. dont les populations ont besoin.

M. Éric ALAUZET : Sur le fond tout d'abord, et je crois que Pascal BONNET s'est joint à cet objectif des quatre objectifs que le Maire a présentés autour de l'intelligence, de la solidarité. Je crois que cela traduit bien ce que la collectivité est susceptible d'apporter aux usagers en terme d'offres, de savoirs, d'intelligence, en terme d'aide, d'aide sociale pour les individus, d'aide économique pour les entreprises ou encore de mise à disposition d'équipements de qualité soit de centralité, soit dans les quartiers. Je crois qu'on doit dire fortement en parallèle, que c'est ce que la collectivité apporte mais que face à cela, chacun doit assumer ses responsabilités à la fois les individus, les Bisontins ici mais ailleurs dans d'autres cités et la collectivité.

Deux trois choses là-dessus pour dire que si la collectivité apporte un certain nombre de choses, on ne doit pas attendre tout de la collectivité et il est important que chacun se prenne en main dans son projet de vie et gagne son autonomie. Il est tout aussi important que chacun, face aux difficultés qu'il peut rencontrer dans sa vie quotidienne, ne cède pas ou n'appelle pas à la violence sur les personnes ou sur les biens, que chacun aussi se prenne en main pour organiser sa vie, ses réflexions autour du développement durable, c'est-à-dire dans son organisation quotidienne, ses gestes de la vie quotidienne mais aussi dans sa participation au débat que l'on mène dans la collectivité à Besançon, notamment pour peut-être éviter parfois les jugements un peu trop rapides et s'inscrire vraiment dans les réflexions de fond qui font qu'on va développer ou pas tel ou tel projet selon qu'il répondra aux critères du développement durable. Mais si les individus doivent être responsables face à ce que leur apporte la collectivité, la collectivité elle-même peut faire preuve de responsabilité, c'est ce que nous faisons en évitant l'inflation des dépenses. Je crois que de ce point de vue-là, c'est extrêmement difficile, même si le Maire a raison de dire que seules les villes qui développeront l'intelligence s'en sortiront et quelque part ça fait un peu peur car on se dit encore une fois que certaines villes seront perdantes comme certains citoyens sont perdants donc cette compétition entre les territoires, entre les villes, entre les régions apporte souvent des inflations de dépenses que ce soit en terme de communication ou en terme d'infrastructures lourdes. Je crois qu'il faut faire très attention à cela et rester cohérent aussi entre l'appel que nous lançons tous en faveur du développement durable et les réalisations concrètes qui existent parfois en marge de ce développement durable.

Puisqu'il était question du projet, j'ai écouté avec attention les propos de Mme BRANGET, avec beaucoup d'attention parce que finalement depuis 5 ans je crois que ce mandat a débuté, c'est la première fois Madame BRANGET que vous vous lancez dans des propositions un peu structurées, un peu complètes pour l'avenir de notre ville, ici et là vous avez pu faire des propositions mais ça sentait quand même un peu la réplique à Besançon 2020, à une tentative de projet un peu complet. Je suis content parce que je l'attendais depuis longtemps car quand on a proposé notre PPI par exemple, je vous

invitais les uns et les autres à réagir, à faire des contre-propositions et ça tardait donc, enfin ! Mais je ne suis pas étonné.

Je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit mais on peut avoir un aperçu ici de ce que peut-être vous serez amenés à proposer dans quelques mois. On voit des choses fortes mais qui ne nous surprennent pas du point de vue de votre sensibilité politique notamment sur l'évaluation de la politique sociale. On entend des choses derrière bien évidemment concernant les coûts de cette politique sociale, sur ce que représenteraient les loisirs par rapport à la formation professionnelle, sur la sécurité, mais là c'est un thème que l'on connaît bien, et c'est une proposition que nous avons évidemment tous émise. Mais il y a quand même un projet phare de Mme BRANGET, vous avez commencé par ça, vous avez terminé par le même sujet, ce sont les parkings. Alors là on ne peut pas vous le reprocher, c'est une constante depuis le début du mandat, je crois que ce sera votre projet phare pour 2008, construisons des parkings autour de la Boucle.

Quelques mots également sur la situation budgétaire. Je crois que l'étau se resserre parce que les recettes deviennent de plus en plus difficiles à obtenir, vous savez qu'on pourra élucubrer sur il y a 0 - 0,5 %, 1 % d'impôt, c'est extrêmement faible. Globalement l'impôt est stable à Besançon et dans beaucoup de villes, donc de ce point de vue-là on ne se donne plus de marges de manœuvre. Je crois qu'il faut être extrêmement strict de ce côté-là parce que l'impôt local est injuste et on ne peut pas l'augmenter, donc pas de marge de manœuvre du côté de l'impôt. Sur l'endettement, il n'y a pas de marge de manœuvre non plus même si la situation des collectivités locales est saine. Je crois que, et là je vous rejoins, l'endettement de l'État est tel qu'on ne doit pas en ajouter au niveau local, ça c'est quelque chose que je dis depuis longtemps, le déficit de l'État m'inquiète. Donc de ce côté-là peu de marge de manœuvre. Concernant les économies de fonctionnement, alors ça revient parce qu'il me semblait que vous vous étiez calmée l'année dernière sur cette question, vous étiez revenue régulièrement sur cette question des économies de fonctionnement les premières années, l'année dernière peut-être parce que vous aviez vu qu'en 2001, 2002, 2003, 2004 il y avait eu moins 5 %, moins 3 %, moins 3 % enfin bref, les réductions des dépenses de fonctionnement courant des services à répétition qui ont rendu l'accomplissement de leurs tâches parfois difficiles, en tout cas chacun y met beaucoup du sien mais ça devient de plus en plus difficile. J'aimerais bien que vous nous proposiez des nouvelles marges d'économies dans les crédits courants des services, je crois que nous sommes allés vraiment au bout du bout ; vous trouverez peut-être quelques centaines d'euros ici ou là mais franchement vous ne trouverez plus grand chose.

Concernant les économies de personnel, il y a eu beaucoup de réductions de personnel et je crains qu'on ne touche là aussi la limite en tout cas sans menacer de dégrader la qualité du service aux usagers. Mais derrière les économies de fonctionnement et les économies de personnel on entend bien entendu, et on lit ici ou là, la situation des contribuables et les gaspillages. Alors les gaspillages de l'État, des collectivités locales, touchent les crédits courants et le personnel mais là-dessus il faut être extrêmement prudent parce que je crois qu'ici ou là de gros efforts ont été faits et je ne crois pas qu'il y ait de marges de manœuvre importantes, en tout cas à la Ville de Besançon. Donc là les marges de manœuvre sont extrêmement faibles, on ne peut pas trop compter sur les aides de l'État dans les années à venir vu la situation qu'on nous dépeint actuellement. Les aides européennes, même si Besançon n'étant pas dans une zone éligible n'en a pas beaucoup profité jusque-là, du fait de l'élargissement sont aussi revues à la baisse, donc côté recettes ça va être extrêmement difficile.

Concernant les dépenses maintenant, on s'aperçoit que de plus en plus à tous les échelons, on est amené à colmater les brèches d'une croissance mal contrôlée et de la mondialisation qui crée des exclusions qui coûtent cher, qui crée des dégradations environnementales qui coûtent cher, des maladies de civilisation, le cancer, les maladies cardio-vasculaires qui représentent à peu près deux tiers des décès en France, les catastrophes climatiques qui coûtent de plus en plus cher, les coûts de l'énergie puisqu'on épuise les énergies fossiles, il y en a de moins en moins, ça coûte de plus en plus cher aussi, la

compétition des territoires qui coûte de plus en plus cher et les transferts de compétences toujours pas très bien compensés mais là je vous rejoins, ça ne date pas seulement depuis 2002.

Donc les recettes vont baisser ou en tout cas ne vont pas augmenter et les dépenses augmentent. J'en tire deux conclusions : la première c'est qu'à l'échelon local et je reprends ce que je disais précédemment, il faut que nous soyons extrêmement prudents si on ne veut pas amputer les marges de manœuvre des générations futures qui auront de gros chantiers à régler. De ce point de vue-là le discours qu'on entend souvent concernant l'obligation de réduire le fonctionnement et d'augmenter l'investissement comme si les collectivités locales étaient des entreprises, comme si l'investissement générerait forcément des coûts de fonctionnement ou des économies, ou même de la richesse, je crois qu'il faut battre en brèche cette assertion parce que les investissements génèrent les fameux coûts de fonctionnement que vous voulez réduire, génèrent des frais de personnel, génèrent des frais d'investissement eux-mêmes puisque pour entretenir le patrimoine et le renouveler ça coûte très cher. Donc prudence sur les projets d'investissement.

Je reviens sur ce point important qu'a soulevé le Maire des désengagements de l'État, chacun a sa part de responsabilité depuis longtemps dans ce pays. Simplement je dis quand même que depuis 2002 on est passé d'une dette négociable de 616 à 876 milliards d'euros, ce qui fait 42 % d'augmentation. Vous pourriez peut-être me citer les mêmes chiffres pour les périodes précédentes mais en tout cas c'est quand même 42 % d'augmentation depuis 2002 et je pense qu'il est capital de faire le lien entre notre discussion d'orientations budgétaires et notre budget à Besançon et les problématiques nationales Madame BRANGET, je crois qu'on ne peut pas les séparer et là ça renvoie évidemment à la question des impôts nationaux. J'ai sous les yeux la projection de la loi de finances 2006, c'est édifiant. Quand on nous «vend» cette loi de finances en disant que ça va aider les classes modestes à réduire leurs impôts, à laisser en moyenne entre 0,5 et 1 % de réduction pour les classes moyennes entre 10 000 et 60 000 € pour une part et à partir de 130 000 € par part, on passe de 0,5 - 1 % jusqu'à 3 %. Pour moi c'est édifiant et c'est là qu'on perd des recettes. Si vous voulez vraiment réduire le déficit public, c'est là et quand je parlais de responsabilité tout à l'heure, de ce qu'apportait la collectivité aux Bisontins notamment et de leur responsabilité, les plus riches dans ce pays ont une responsabilité pour contribuer à la solidarité nationale et pas nous faire le chantage en permanence de «on va placer notre argent à l'étranger» ou «on va délocaliser». Je ne parle pas des entreprises, je parle des richesses personnelles parce que les entreprises je ne crois pas que ce soit difficile, pour les richesses personnelles donc aller habiter à l'étranger et payer nos impôts ailleurs parce que c'est plus cher ici, je trouve que c'est une déresponsabilisation et c'est honteux.

M. Jean-Claude ROY : Je pense que Mme BRANGET ne veut pas seulement des parkings en extérieur de la Boucle, elle souhaite des parkings à l'intérieur de la Boucle et durant votre campagne des cantonales sur le canton Ouest vous évoquiez la demande d'un parking sous la place de la Révolution, c'était déjà votre combat à l'époque donc vous ne résistez pas à cet attrait. Je pense qu'aujourd'hui, affirmer comme vous le faites que la ville est inaccessible c'est vraiment mensonger et si vous assistiez aux rencontres et aux réunions qu'on peut avoir dans tous les quartiers aujourd'hui et avec tous les partenaires commerçants compris, il n'y a pas de problèmes d'accessibilité au centre-ville de Besançon. Il n'y a pas de dogmatisme non plus mais une responsabilité que nous assumons. Nous ne sommes pas contre la voiture, nous sommes contre son usage immodéré en ville dans le cadre du développement durable et dans le cadre de la loi. Je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, plusieurs lois existent, il y a la loi sur l'air qui a été confirmée par la loi SRU qui oblige les collectivités comme la nôtre à mettre en place des plans de déplacements urbains pour préserver notre qualité de vie, pour préserver notre santé. Dans le cadre du PDU nous à la CAGB, je ne veux pas me tromper de débat donc je n'en parlerai pas ce soir, on a des projets, on n'est pas dans l'incantation contrairement à ce qui a été écrit récemment, nous avons un projet de TCSP, il est dans le calendrier, c'est un projet réel.

Quant au stationnement à Besançon, il est suffisant et bien géré. Il est suffisant parce que nous avons aujourd'hui 0,17 place par emploi et par habitant. C'est supérieur à ce qu'offrent aujourd'hui Grenoble, Berne ou Lausanne tout près de nous. Il y a donc 14 000 places de stationnement (public et privé), soit 8 000 publiques dont 3 800 gratuites, vous vous rendez compte ? Le stationnement est bien géré, c'est un outil pertinent d'organisation des déplacements, de gestion du domaine public. Imaginez ce que serait un cœur de ville ouvert à la voiture. Donc c'est un outil qui est bien géré parce qu'il prend en compte les besoins des résidents et du stationnement économique. Il recueille l'adhésion des différents acteurs à travers différents partenariats. Je vous rappelle le tarif à 1 € la nuit, je vous rappelle la gratuité des parkings d'ouvrages le dimanche de 9 h à 13 h que nous avons mise en place au marché de Noël 2004, le chèque déplacement né en juin 2005, l'abonnement des résidents pour ne citer que cela. La voiture en ville, en fait, ce n'est ni un problème de gauche, ni un problème de droite. C'est le souci de ceux qui se sentent responsables de la sécurité des déplacements et de la santé publique de la population parce qu'aujourd'hui la voiture tue davantage par la pollution qu'elle génère que l'accidentologie. Donc nous prévoyons l'avenir en préservant la planète pour les générations futures, c'est là notre ambition.

Mme Paulette GUINCHARD : Les débats d'orientations budgétaires sont toujours compliqués parce que soit on se lance dans des débats politiques qu'on entend ailleurs, soit on est hors la logique. Avant, il n'y avait pas d'orientations budgétaires. Maintenant on se retrouve en fin de compte deux fois de suite avec le débat des orientations budgétaires puis le débat du budget, mais c'est prévu ainsi par la loi.

J'aimerais dire trois choses : la première c'est que la question de la maîtrise des dépenses publiques est une vraie question. On le voit bien dans une période où les questions d'emplois, de pauvreté qui augmente nous obligent tous, quel que soit l'endroit où l'on est, au niveau national, au niveau local, à nous poser la question de la maîtrise des dépenses publiques. Je ne peux pas m'empêcher de penser et c'est peut-être la seule pique que je ferai, très politique, à la situation de 1999 au moment où l'Etat avait des recettes suite à des politiques de l'emploi dynamiques relativement importantes, de plus en plus fortes et je me souviens du discours du Président de la République, Jacques CHIRAC, le 14 juillet qui lançait cette fameuse remarque sur la soi-disant cagnotte existant au niveau national et qui, alors que tout était prévu pour qu'elle vienne justement en diminution de la dette publique au niveau national, nous a conduit à la situation de devoir répondre aux différents corporatismes. Je pense, et je le redis, la question de la maîtrise des dépenses publiques est une vraie question et chacun a sa responsabilité. Monsieur ROSSELOT, vous avez beau le dire, regardez dans l'histoire, il y avait un certain nombre de millions de francs à l'époque qui auraient pu être affectés à la diminution de la dette publique. Le Président de la République, en faisant cette déclaration-là, a fait un autre choix. Il faut situer les responsabilités et je vous enverrai personnellement, Monsieur BONNET, le plan indiquant à quelle période la dette de l'État augmente, suivant les différents gouvernements... Je vous le donnerai aussi Madame BRANGET.

J'aimerais maintenant revenir sur le problème des transferts de charges. J'ai été très frappée par la déclaration d'un certain nombre de personnes sur la question du transfert de compétences, sur la décentralisation deuxième génération, comme l'appelait M. RAFFARIN. Je pense à ce qu'a dit Adrien ZELLER, Président de la Région Alsace, Michel MERCIER, Président du Conseil Général..., M. FOURCADE aussi, on voit bien que la question des transferts de charges, équilibrés au niveau national et au niveau local, est une question essentielle. J'ai en tête les paroles de Jean-François COPPÉ qui, lors du débat du budget de l'Etat, a dit clairement parlant du gouvernement auquel il appartient, qu'il n'était pas allé jusqu'au bout de la question du transfert de charges et qu'en fin de compte on était à mi-parcours de la décentralisation deuxième acte. Il donnait comme exemple très clairement l'ensemble des dispositifs des politiques sociales, RMI, vis-à-vis des départements, il en a cité un certain nombre, disant bien que l'ensemble des collectivités se retrouvaient avec des charges supplémentaires qui n'étaient ni maîtrisées ni accompagnées et qu'en fin de compte cette question-là était au cœur de notre discussion. Vous ne pouvez pas nier qu'actuellement il y a des compétences qui sont confiées que ce soit aux régions, que ce soit aux départements, que ce soit aux communes, qui ne sont pas accompagnées. Les collectivités se retrouvent complètement seules à assumer ces responsabilités nouvelles qui

augmentent et cette question-là, qui que ce soit qui sera au pouvoir en 2007, aura la responsabilité d'aller beaucoup plus loin. Je peux vous assurer que Jean-François COPPÉ a été écouté par tout le monde et tout le monde a accepté ses propos. C'est une question obligatoire car si nous voulons maîtriser correctement les dépenses publiques, il nous faudra aussi faire évoluer les dispositifs de fiscalité. Je me souviens que lors du débat à l'Assemblée Nationale sur l'inscription de l'autonomie financière des collectivités locales, je me suis dit que le jour où les choses seront claires entre l'État et les collectivités locales, il «fera chaud». J'espère simplement, du fond du cœur, qu'on sera capable de faire des progrès hors polémique sur ces questions-là car je crois profondément à la décentralisation. Je crois profondément que les gens s'en fichent de savoir qui paie et comment, ce qu'ils veulent c'est qu'on dépense le mieux possible et le moins possible mais surtout en terme d'équilibre social, en direction des personnes les plus en difficultés.

Je voulais aussi répondre rapidement à Mme COMTE-DELEUZE. Je suis assez surprise dans ce débat d'orientations budgétaires, de votre position en terme de projets uniquement sur Besançon. Il y a une évolution profonde et maintenant ce n'est plus uniquement sur Besançon que les questions se posent, que ce soit au niveau démographique, que ce soit au niveau économique, que ce soit dans la vie de tout le secteur de Besançon. Maintenant toute chose, y compris en terme de financement, de maîtrise, de projet et de financement des projets, doit être vue au niveau soit du bassin d'emplois, soit de l'agglomération. Vous n'imaginez pas les progrès qui ont été faits depuis environ 10 ans sur l'ensemble du secteur de Besançon grâce à l'intercommunalité. Certains projets ne pouvaient pas voir le jour parce qu'ils étaient uniquement appuyés sur la Ville de Besançon, que ce soit pour les pompiers, que ce soit pour le logement, sur l'ensemble des secteurs. Maintenant nous ne pouvons plus faire de séparation en terme de projets, y compris pour la maîtrise des dépenses publiques sans tenir compte des évolutions au niveau de l'agglomération. Les transferts de compétences que ce soit dans le domaine des déchets, que ce soit dans le domaine du Conservatoire, constituent un progrès immense sur l'équilibre, et en terme de solidarité, de l'agglomération. Si nous étions restés dans une logique où c'était uniquement la Ville qui portait les projets, un certain nombre ne se feraient pas. Il faut que dans cette enceinte nous adoptions maintenant cette logique-là. Je suis intimement persuadée que le transfert de compétences -je trouve même qu'il est arrivé trop tard- sur les déchets, que ce soit le traitement ou la collecte, était obligatoire. Nous sommes continuellement en train de parler d'économie, qui a la responsabilité de l'économie maintenant ? C'est l'Agglomération. De même pour les transports et heureusement ; en matière de maîtrise des dépenses publiques, c'est beaucoup plus juste et plus intelligent, y compris pour l'utilisation de la DGF et des fonds publics de l'État. Je crois que dans un débat d'orientations budgétaires, maintenant nous avons l'obligation de nous rendre compte et de remarquer combien les progrès de l'intercommunalité servent à Besançon mais aussi à l'ensemble de l'agglomération de Besançon.

Mme Marie-Guite DUFAY : J'ai noté plusieurs interventions dans les rangs de l'opposition pour fustiger le coût de la politique sociale. Je veux simplement dire quand même que le Maire a rappelé, dans ces temps où on note une aggravation très forte de la paupérisation, la priorité donnée dans notre intervention publique à la solidarité en disant que la subvention qui serait versée au CCAS effectivement ne serait pas diminuée. Elle sera légèrement augmentée pas plus que cela parce que par ailleurs le CCAS s'est engagé dans un énorme travail de réorganisation et d'adaptation de ses services et il faut absolument le noter et je trouve dommage que l'on parle de coût en matière d'intervention sociale. Vous avez parlé de coût et non d'investissement. En intervenant sur le domaine de la solidarité, sur nos espaces solidaires dans les quartiers dans lesquels nous tissons, même si le Maire n'aime pas trop ce mot, le lien social entre des personnes qui sont de plus en plus aujourd'hui isolées, quand nous menons à bien le programme de réhabilitation des logements foyers et quand nous faisons en sorte de pérenniser le CHAT, l'outil de travail de nos travailleurs handicapés, il me semble que nous sommes d'abord dans de l'investissement et non dans du coût. Je voulais simplement dire cela.

M. LE MAIRE : Merci, tu as justement raison de parler d'investissement plutôt que de coût, je partage tout à fait cette analyse.

Mme Nicole WEINMAN : Je ne voudrais pas trop rallonger ce débat mais, et sans être et vous le savez, une adepte très très forte d'une politique sécuritaire ou ultra sécuritaire, toujours est-il que je souhaiterais moi parler de tranquillité publique. Or je suis restée sur ma faim à la lecture de votre rapport qui fait apparaître des nombres de crimes et délits non communiqués, des incidents scolaires non disponibles. On a quelques chiffres qui datent concernant certains quartiers comme si on n'avait que ces chiffres-là alors qu'on sait bien qu'en dehors de ces quartiers il y a des zones qui étaient considérées à Besançon comme jusqu'à maintenant très calmes et qui le sont de moins en moins. Au-delà de ça, je vous rejoins quand même sur la nécessaire éducation, préoccupation de la Ville parce qu'à la lumière des événements qu'on a connus et des problèmes rencontrés tous les jours qui touchent à l'enfance ou à l'adolescence ou autre, on mesure bien que notre devoir d'élu, et ça va dans la droite ligne finalement de cette éducation humaniste qu'on a toujours connue à Besançon quelles que soient les couleurs, est de plancher très vite et tous ensemble sur la nécessaire meilleure éducation au civisme des plus jeunes. J'aimerais bien que ça se traduise assez vite dans les actes de nous tous élus, et notamment au prochain budget.

M. LE MAIRE : Merci, Nicole. Jean ROSSELOT, je m'étonnais que Jean ROSSELOT ne dise rien !

M. Jean ROSSELOT : Je voulais surtout répondre à Paulette...

M. LE MAIRE : Oui mais j'ai sa procuration donc je lui transmettrai.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais surtout répondre à Paulette GUINCHARD, pas qu'à elle bien sûr, mais c'est assez désagréable car vous nous envoyez des lettres comme quoi il faut qu'on assiste bien au Conseil Municipal et chaque fois elle part en cours de séance. Je pense qu'elle ne les reçoit pas ou elle ne les lit pas, je ne sais pas, il faudrait vérifier si elle est bien destinataire...

M. LE MAIRE : Elle est partie me représenter, donc avec mon autorisation.

M. Jean ROSSELOT : Peut-être mais il me semble qu'elle pourrait rester là une fois de temps en temps.

Je vais tâcher d'être assez bref mais c'est quand même un moment important car c'est l'occasion que nous avons dans l'année de confronter un peu nos points de vue sur l'amélioration du bien-être de nos concitoyens et sur le rayonnement de notre ville. Je voulais faire 5 observations concernant ce que vous écrivez sur les désengagements de l'État, sur les contraintes pour 2006, sur les investissements qui sont fondamentaux, sur notre aptitude à relever les grands défis du futur, je dis bien relever. Il faudrait que vous relisiez bien, on ne prépare pas les défis, on se prépare à les relever donc à relever les grands défis du futur et je voudrais dire un mot pour terminer sur les dépenses de communication. Je pourrais aussi intervenir sur les casse-tête du stationnement parce que je n'ai pas changé de slogan depuis 2001 mais ça alourdirait le débat.

J'aurais voulu dire à Paulette GUINCHARD que je suis quand même étonné d'apprendre que Lionel JOSPIN aurait pour une fois tenu compte des recommandations de Jacques CHIRAC et que la dette publique aurait explosé depuis ce jour-là. La réalité on la connaît tous. La dette est un véritable fléau qui nous concerne. La dette publique de l'État a pris naissance au début des années 80 et augmente en moyenne de 30 à 40 milliards d'euros par an, 50 milliards d'euros ces dernières années. Cette dette publique malheureusement, je n'en fais pas un objet de polémique mais elle tient à de grandes erreurs de gestion de la gauche qui, quand elle est au pouvoir, fait la politique qu'elle veut bien entendu, mais de grandes erreurs de gestion comme par exemple, ne le dira-t-on jamais assez, les 35 heures qui ont

plombé les entreprises, qui leur ont fait perdre 11 % de leur compétitivité, de leur productivité, et qu'on sait que notre système fiscal est basé essentiellement sur ce qu'on peut appeler la machine économique, les transactions, les achats, les ventes puisque la TVA qui repose sur ces transactions rapporte à peu près la moitié des recettes fiscales de l'État. On voit bien qu'en ayant affaibli les entreprises, on s'est privé de recettes fiscales dans les caisses de l'État. Et on peut remonter comme ça jusqu'au début des années 80, et jusqu'aux nationalisations. Paulette a sorti ses jokers de droite, ZELLER et autres, eh bien moi je vais sortir mon joker de gauche pour illustrer les véritables responsabilités en matière de dette publique. Michel ROCARD que vous avez tous admiré en son temps et qui...

M. LE MAIRE : Modérément en ce qui me concerne.

M. Jean ROSSELOT : ...fut quand même Premier Ministre de la France, parle de nationalisation dans son dernier livre dont je vous recommande la lecture. Il aurait pu dire que cela avait été une erreur, que l'État s'était privé de recettes publiques. Il ne dit pas cela, écoutez ce qu'il dit, cela situe bien les pères fondateurs de la dette publique française qui n'a pas fini de nous ennuyer. ROCARD dit ceci : «vous rendez-vous compte de ce que ça veut dire jeter en l'air pour s'amuser, pour faire semblant, des milliards de francs dans des nationalisations qui ne vont servir à rien».

M. LE MAIRE : On pourrait aussi dire la même chose aujourd'hui peut-être en parlant des autoroutes par exemple.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, vous n'avez pas la parole, je regrette (rires).

M. LE MAIRE : Oui mais je la prends. Monsieur ROSSELOT, vous aurez la parole autant que vous le voudrez. Je disais simplement, sur le ton amical qui est le mien avec vous ce soir, que ça continuait et qu'on pourrait par exemple aujourd'hui, parler un peu des autoroutes si vous voulez. Je referme la parenthèse. Vas-y Jean, termine parce qu'on est déjà parti sur un Conseil qui se terminera à minuit donc je ne vais pas rajouter à la longueur du débat.

M. Jean ROSSELOT : On se dépêche mais franchement après ce que j'ai entendu, je ne pouvais pas... Et M. ROCARD termine en disant : «vous vous rendez compte de ce gâchis».

Désengagement, contraintes pour 2006, courbe des investissements, aptitude à relever les défis et un mot sur les dépenses de communication... Que dit votre rapport ? Quand on lit mouvement insidieux, transfert de charges, collectivités appelées au chevet -heureusement, il n'est quand même pas mort- de l'État, désengagement de l'État, là je crois, Monsieur le Maire, on va faire court et efficace, qu'il faut que vous cessiez de nous servir ce type de plat réchauffé. Je vous l'accorde, l'État ne tient pas ses engagements, ça vous donne, comme cela nous a donné hier un sujet de polémique facile, et j'en sais quelque chose car pendant 4 ans, entre 1998 et 2002 on n'a cessé de dénoncer Mme VOYNET, le Gouvernement qui ne tenait pas ses engagements sur les contrats de plan par exemple, mais ce n'est pas très constructif aujourd'hui. On peut reprendre la première vague de transfert de compétences, celle qui a marqué, les lycées, les collèges, le social et la formation professionnelle : 2 milliards de coût de mise en œuvre, transfert de crédits correspondant de l'État : 1 milliard. Comment les lycées et les collèges auraient-ils pu à l'époque être améliorés si les collectivités locales par un effet de rallonge n'avaient pas complété le financement des travaux ? Alors franchement n'y revenons plus, c'est peut-être de bonne guerre politique mais c'est quand même un jeu stérile quand il s'agit de construire l'avenir.

Deuxièmement les contraintes pour 2006, votre rapport qui est quand même très acerbe contient beaucoup, disons, d'erreurs ou d'affirmations erronées. Je pense que vous ne vous êtes pas assez renseigné, par exemple il est écrit en page 8 que le contrat de croissance et de solidarité institué par Alain JUPPÉ il y a 10 ans au profit des collectivités locales est reconduit pour un an seulement au lieu de trois.

Mais le Gouvernement a voulu le reconduire trois ans, c'est simplement les parlementaires, en particulier ceux de gauche, qui n'ont pas voulu. Pourquoi ?

M. LE MAIRE : Ce sont eux qui ont la majorité ? C'est nouveau.

M. Jean ROSSELOT : On tient compte de l'avis de tous les parlementaires (rires).

M. LE MAIRE : Elle est «bien bonne celle-là», c'est peut-être la meilleure de la soirée !

M. Jean ROSSELOT : Vous avez l'air de découvrir la vie parlementaire (réactions). Il y a quelquefois des conjonctions astrales (rires). Quand il s'est agi de réformer la procédure budgétaire de l'État, tous les parlementaires de droite et de gauche, vous étiez parlementaire à l'époque, ont été d'accord. Souvent sur les questions de collectivités territoriales, il y a des accords. C'est vous-même qui le dites et les parlementaires en particulier ceux de gauche je le répète, ont simplement souhaité que les choses se décantent en matière de transfert justement de compétences et en matière de mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle avant que ne soient définies les nouvelles modalités d'un nouveau pacte de croissance et de solidarité. C'est clair, je ne vois pas ce qu'il y a de risible là-dedans mais je vous dis simplement qu'il y a beaucoup à corriger Monsieur le Maire dans ce que vous nous présentez ; vérifiez vos sources et les données que vous nous présentez.

J'en viens à ces deux réformes de la taxe professionnelle qui concerne plus l'Agglomération mais on ne peut pas ne pas en dire un mot, et le bouclier fiscal que j'ai entendu fustiger ce soir. Mais la réforme de la taxe professionnelle, 3,5 %, en quoi, je vous le demande cher Jean-Louis, cette réforme prive-t-elle d'autonomie financière les collectivités locales et en particulier les communes plus que la réforme que vous avez votée en 1999 consistant à rien moins qu'à supprimer la part salariale de la base de la taxe professionnelle remplacée par une dotation mais ça n'a absolument pas la même valeur ?

M. LE MAIRE : Ce qui était totalement demandé par les entreprises.

M. Jean ROSSELOT : Non, je crois que là aussi il faut arrêter de nous servir des banalités et du réchauffé, il faut simplement prendre la vérité par le bon bout. Ça fait 31 ans, depuis qu'elle est créée, depuis 1975, que tous les gouvernements essaient de concilier l'inconciliable, c'est-à-dire d'un côté une recette productive pour les collectivités locales et d'un autre un impôt qui soit léger pour les entreprises c'est-à-dire qui favorise l'emploi. Et le but de cette réforme c'est justement bien de favoriser l'emploi, alors laissez-la entrer en vigueur. Vous avez voté la réforme DSK qui a privé considérablement, vous m'entendez, les collectivités locales d'une recette fiscale qui augmentait beaucoup plus que la dotation et qui de surcroît, vous me l'accorderez, n'a rien donné, du moins pas grand chose en terme d'emplois. Alors laissez-nous expérimenter une autre réforme et vous vous plaindrez dans votre prochain rapport si elle ne marche pas.

Quant au bouclier fiscal, c'est pareil mais franchement de quoi s'agit-il ? Je suis plutôt favorable à l'impôt sur la fortune, je ne suis pas assujéti alors je suis comme tout le monde je suis pour qu'il y en ait qui le paie, mais je constate que l'Angleterre qui, par exemple n'a pas d'ISF, a deux fois moins de chômeurs que nous, c'est important. Je pense qu'il y a quand même, mes chers collègues, en particulier socialistes et aussi communistes et surtout verts pour répondre à la diatribe d'Éric ALAUZET, une sacrée hypocrisie pour, d'un côté venir nous reprocher de ne pas trop prélever d'impôts sur le patrimoine pour qu'il reste en France et qu'il joue son rôle de moteur de l'emploi et ne pas se rappeler que ce sont, nous gouvernement de droite et de gauche, qui avons instauré la règle de la libre circulation. Nous avons, vous et nous, institué la règle de la libre circulation, du libre déplacement des capitaux qu'ils soient des entreprises ou des capitaux privés dans toute l'Europe. Alors pourquoi voulez-vous que quand on est à Lille on n'emène pas son capital comme va le faire l'héritier qui prend sa retraite de Ricard ou Pernod je ne sais plus, j'ai lu cela dans Le Monde il n'y a pas longtemps, qui ne dépasse pas 50 km pour aller là où il n'est pas imposé ?

Le problème c'est que ça nous prive d'un moteur économique et c'est comme ça qu'on s'enfoncé en effet dans le sous-emploi et dans la pauvreté. C'est cela que j'aurais voulu que Paulette entende parce que je répète que c'est quand même assez hypocrite que d'organiser comme l'ont fait les gouvernements de gauche et aussi de droite mais de gauche en priorité puisqu'ils ont gouverné plus longtemps que nous, la libre circulation des capitaux et ensuite de se plaindre qu'ils s'en vont. Et qu'est-ce que le bouclier fiscal ? C'est pour essayer justement de les retenir et faire jouer au capital son rôle de créateur d'emplois dans notre pays.

Concernant les investissements, je n'ai pas le temps de reprendre tous les tableaux mais Jean-Claude cette fois-ci c'est pour toi, ne crie pas avant que ça fasse mal (rires). J'en viens donc au tableau des investissements, au scénario en cloche, la courbe en cloche. Il est terrifiant ce tableau. Que veut dire le scénario des investissements en cloche ? Ça veut dire que les investissements, comme vous nous l'avez superbement expliqué antérieurement, montent en début de mandat, culminent à peu près en milieu du mandat et retombent ensuite. Et au prochain mandat on recommence. Or au prochain mandat, on voit assez loin devant nous et c'est normal car on est là pour faire des orientations, on s'aperçoit que la cloche ne tinte plus et que c'est plutôt l'encéphalogramme plat, puisqu'à partir de 2007 les investissements stagnent à peu près au niveau de trois quarts de ce qu'ils auront été sous notre mandat. Alors des investissements qui seront en chute jusqu'en 2010, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que vous n'avez pas de maîtrise de vos finances publiques, pas de maîtrise de vos dépenses réelles de fonctionnement et que vous vous servez hélas, et pourtant c'est ce qui compte le plus pour nos concitoyens, vous vous servez de l'investissement comme variable d'ajustement de votre mauvaise gestion, je suis désolé d'avoir à vous le dire.

Troisièmement, l'aptitude à relever les grands défis, alors le pari sur l'intelligence, entre parenthèses, cher Jean-Louis, vous pourriez être un peu plus original parce que c'est quand même le titre du livre qu'a écrit votre collègue du Nord de la Franche-Comté il y a déjà 20 ans.

M. LE MAIRE : Et alors ?

M. Jean ROSSELOT : Oui d'accord mais je croyais qu'on était la capitale de l'innovation ? Pour ce qui est de l'innovation, reprendre les titres des bouquins...

M. LE MAIRE : L'intelligence est éternelle, pour ceux qui en ont en tout cas.

M. Jean ROSSELOT : ...les titres des bouquins écrits il y a 20 ans, comme innovation on a déjà fait mieux. Je rappelle aussi au passage à Éric, le chantre du programme pluriannuel d'investissements, qu'au début de notre mandat il n'y avait aucune programmation et que c'est sur notre intervention que vous l'avez enfin mise en place (réactions).

M. LE MAIRE : Trop c'est trop, il faut arrêter. Je n'ai rien dit pour l'instant mais je ne peux pas quand même pas laisser dire n'importe quoi entre autres quand la presse est là parce que je connais bien le jeu de Jean ROSSELOT. Je n'ai rien dit jusqu'à présent. Monsieur, en tant que Président de cette séance, ce que je suis jusqu'à plus ample informé, car je ne peux pas laisser dire, comme l'a fait déjà Françoise BRANGET, que la rigueur c'est vous, la rigueur c'est nous tous, et que c'est sur votre intervention qu'on a mis en place un PPI. C'est faux, c'est totalement faux, je ne laisserai pas dire ça. C'est vrai qu'il n'existait pas auparavant.

M. Jean ROSSELOT : C'est ce que j'ai voulu dire (réactions).

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas ce que vous avez voulu dire Monsieur ROSSELOT. Le PPI résulte de la volonté de l'équipe que j'anime avec des socialistes, de la société civile, des communistes, des verts et des alternatifs, qui a souhaité agir différemment, c'est ensemble que nous avons proposé cela donc ce n'est pas vous qui nous l'avez indiqué. Je ne laisserai pas dire n'importe quoi et j'arrête là-dessus. Je vous

répondrai après mais ne dites pas n'importe quoi puis après ne nous prenez pas pour des idiots en disant c'est ce que je voulais dire. Tout le monde ici a compris que ce n'est pas ce que vous vouliez dire.

M. Jean ROSSELOT : Ne dites pas n'importe quoi en disant que je dis n'importe quoi.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui dit n'importe quoi. Je reste calme mais il y a des moments où il ne faut pas dire n'importe quoi.

M. Jean ROSSELOT : Je reste calme mais je me souviens bien qu'au début du mandat je suis intervenu à de multiples reprises sur le fait qu'il n'y avait pas de délibération de programme. Chaque fois je remettais ça et vous nous avez présenté au bout d'un an, un an et demi, un programme pluriannuel. Si le mot sur notre recommandation est trop fort peut-être mais en tout cas on vous y a rendu extrêmement sensible.

J'en viens à mon troisième point qui est peut-être le plus important, l'aptitude à relever les grands défis de demain. Je trouve que votre rapport est polémique, un peu archaïque aussi et je vais vous dire pourquoi, et enfin inadapté justement à ces grands défis d'aujourd'hui qui vous font dire qu'il faut voir loin et agir proche. Ces grands défis d'aujourd'hui pour le rayonnement de notre ville, le quotidien j'y tiens beaucoup aussi, ces grands défis pour une capitale régionale, une ville importante comme la nôtre située là où elle est, sont au nombre de deux : les bouleversements consécutifs à l'élargissement européen qui remettent, je l'ai déjà dit, Besançon au centre de l'Europe de Charles QUINT, cette Europe où elle étincelait tant, Besançon est remise au centre géométrique. Ça c'est le premier grand défi.

Le deuxième grand défi c'est évidemment les incertitudes de la mondialisation. Et qu'est-ce que vous nous proposez, qu'est-ce que vous nous dites et qu'est-ce que vous faites, qu'est-ce que vous prenez comme orientation face à ces grands défis ? Eh bien vous raisonnez dans votre rapport d'orientations en terme de heurts, d'antagonisme, de conflits entre les collectivités publiques, entre les collectivités locales comme la nôtre et entre l'État alors que ces grands défis exigent aujourd'hui qu'on ne raisonne plus collectivités contre collectivités mais qu'on raisonne sphère de l'action publique dans son ensemble. C'est le sens de la conférence sur les finances publiques évoquée dans ce rapport avec le rapport Pébereau qu'a évoqué également Françoise BRANGET. C'est aussi raisonner dans le sens de la sphère de l'action publique et non pas collectivités contre collectivités, communes contre État comme vous le faites. C'est aussi Monsieur le Maire le sens des pôles de compétitivité, cette nouvelle politique industrielle de l'État sur laquelle vous ne tarissez pas d'éloge mettant d'ailleurs en scène Jean qui rit, enfin Jean-Louis qui rit et Jean qui pleure dans le rapport. Mais qu'est cette nouvelle politique industrielle ? C'est un appel à projets qui réunit des acteurs pour créer des synergies. Ce qu'a fait l'État en matière de pôle de compétitivité, cette nouvelle politique, ce raisonnement sphère publique plutôt que collectivités contre collectivités, pourquoi vous ne le faites pas dans d'autres domaines comme celui, je ne sais pas, de l'écologie, de la mobilité et du temps ? Il n'est écrit nulle part que l'État a le monopole de l'initiative, le monopole de lancer des dynamites. Je reconnais que c'est plus difficile que d'inaugurer TEMIS Innovation, quelque chose qui a été inventé avant même que vous ne soyez Maire. C'est bien plus difficile de créer de nouvelles dynamiques, de procéder comme par exemple l'État le fait si bien, avec le pôle de compétitivité qui, encore une fois nous satisfait pleinement mais qu'est-ce qui vous empêche de le faire ? Je le dis sérieusement, cette nouvelle approche de la mise en œuvre de définition de politiques publiques encore une fois qui consiste à voir la sphère de l'action publique dans son ensemble et toutes les collectivités réunies et non pas, et c'est en cela que c'est archaïque, l'opposition, la guerre de tranchées, le heurt facial entre la commune et l'État, les départements et l'État ; cette nouvelle façon moderne aujourd'hui de répondre aux grands défis et cette technique des pôles de compétitivité dont vous vous satisfaites tant, elle est transposable au niveau d'une ville, d'une agglomération. Il ne dépend que de vous le Maire et Président de l'Agglomération de procéder comme l'État par appel à projets, par mobilisation des acteurs et par création de synergies. Il n'y a rien là-dessus dans votre rapport...

M. LE MAIRE : Cher collègue, est-ce qu'un seul jour j'ai déjà proposé quelque chose d'intéressant ?

M. Jean ROSSELOT : Vous écrivez que l'acte 2 de la décentralisation est une simple opération de transfert de charges. Vous en faites vraiment une lecture indigente. Tous les observateurs, tous les auteurs sur l'acte 2 disent que c'est d'abord un nouvel état d'esprit mais évidemment les nouveaux moyens mis à votre disposition ne vous effleurent pas hélas : le droit à l'expérimentation, le droit de demander à l'État de décider de ses propres règles du jeu justement pour créer de nouvelles synergies, de devenir le chef de file. Vous en êtes resté en quelque sorte en 1982 et c'est en cela que votre rapport est archaïque et inadapté. Je souhaiterais que vous le revoyiez avec des innovations qui nous surprennent un petit peu et qui ne restent pas dans des schémas de sentier écumés.

Pour terminer sur la communication, là aussi ce n'est pas très fort. Je pense qu'il est facile de s'adonner aux délices de la communication. BVV, et Grand Besançon magazine, les lettres, les brochures, les photos, les agendas et la projection sur les murs du Musée, tout y passe. Moi je pense qu'il faudrait, c'est ce qu'on vous propose pour le prochain budget, faire un peu moins de dépenses, ne vous en offusquez pas mais je suis à cours d'idée et la seule expression qui me vient pour le moment, faire un peu moins de dépenses de culte de la personnalité et un peu plus... Écoutez Jean-Louis c'est quand même un peu ça !

M. LE MAIRE : Appelez-moi Monsieur le Maire, car des attaques aussi basses ne vous autorisent pas à m'appeler Jean-Louis.

M. Jean ROSSELOT : Je regardais l'autre jour ce splendide dépliant sur Vauban mais je me demandais si l'architecte du Roi c'était Jean-Louis FOUSSERET ou Sébastien LEPRETRE. Il n'y a que vous sur ce document. Il faudrait aller un peu plus dans le sens de l'information aux citoyens. Je m'explique : que voit-on autour de nous ? Jean-Claude ROY dit toujours : Jean ROSSELOT, il ne voit que les autres, je suis bien obligé de regarder ce que font les autres pour me demander pourquoi on ne le fait pas. Je ne comprends pas que vous n'organisiez pas, par exemple pour une soirée comme celle-là où c'est le moment de l'année où on a une vraie confrontation des points de vue, via Internet ou via le câble, la retransmission des débats. Vincent FUSTER pourrait vous donner le mode d'emploi

M. LE MAIRE : Il vaut mieux pour vous que cela ne soit pas fait !

M. Jean ROSSELOT : On ne vous demande pas si ce serait mieux ou moins bien pour nous, on vous demande de le faire. Ce n'est quand même pas très fort pour une ville dont vous vantez... Monsieur le Maire s'il vous plaît, je vais vous envoyer une lettre précisant qu'il faut être attentif au Conseil Municipal. Quand je lis sur Internet que la ville X a investi dans un équipement adéquat, transformé la salle du Conseil en véritable studio de montage, maîtrisé les paramètres techniques, sonorisation et éclairage et proposé ainsi à ses administrés un outil de communication d'un nouveau genre, une offre moderne de citoyenneté, quand je lis ça et que je vous entends répéter que nous sommes les plus avancés en matière de nouvelles technologies...

M. LE MAIRE : Ce qui est vrai !

M. Jean ROSSELOT : Alors faites-en profiter nos concitoyens sur le plan de la confrontation des arguments, ce qui est la source du fonctionnement d'une bonne démocratie locale. Merci beaucoup de m'avoir écouté.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Mon cher Jean, je ne te ferai pas l'injure de penser que tu n'as pas lu le rapport et que tu n'as regardé que les dessins. Seulement je te conseille, comme nous le faisons à nos étudiants, de regarder à la page 12 les cinq lignes du dessus. D'abord l'actualisation s'entend par

référence aux actualisations successives de la prospective depuis 2002. Ainsi un certain nombre de données sont gelées au-delà de 2007, c'est le cas par exemple du volume d'investissements stabilisé à partir de 2007 (choix d'un lissage de la présentation) alors qu'un ajustement à la hausse serait possible après l'achèvement du mouvement en cloche de 2006. Voilà c'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE MAIRE : Je propose que vous en discutiez en salle des professeurs. Très rapidement je veux vous dire que je suis quand même un peu déçu par ce débat, pas d'une façon générale. Je remercie Pascal BONNET d'avoir dit, avec des critiques, qu'il pouvait partager les axes présentés. Jean ROSSELOT plaide pour ne pas être dans une guerre de tranchées permanente, vous devriez bien, mon cher Jean, avec un certain nombre de vos collègues, ne pas être justement dans cette guerre de tranchées et arrêter de dire que tout ce que nous faisons est toujours nul, ce qui n'est pas acceptable.

Je répondrai très rapidement à Nicole WEINMAN qui a eu aussi cette démarche. Je suis d'accord avec elle d'ailleurs quand elle parle de tranquillité publique plutôt que de sécurité. Je voudrais faire une remarque simplement dans ce domaine de la sécurité ; on entend deux discours qui ne sont pas du fait de Nicole WEINMAN, je lui en donne acte, que la Ville n'est pas sûre, c'est ce que dit la Députée mais lorsque je demande des moyens supplémentaires qui sont d'ailleurs demandés aussi par l'ensemble des policiers que j'ai rencontrés à leur cérémonie de vœux l'autre jour, on nous répond par la voix du Directeur de Cabinet qu'il y en a assez. Une telle Députée dit même qu'ils sont suffisants. Quand j'entends cet après-midi et vous n'y étiez pas c'est dommage Madame BRANGET, à la rentrée du Tribunal de Grande Instance, le Procureur de la République qui dénonce haut et fort l'absence de moyens qu'on donne à la Justice puisque sur 7 membres du Parquet il n'y en a plus que 4 actuellement et qu'il est obligé de supprimer un certain nombre d'actions, entre autres de participer à nos groupes de traitement de la délinquance car il n'a plus les moyens de le faire, je pense qu'il y a les grands discours qu'on fait ici et puis la réalité. Concernant ce qui se passe à Battant, j'y suis allé et j'y ai rencontré les personnes de ce groupe. Je n'y suis pas allé seul mais avec le Directeur de la Sécurité Publique, le Commissaire JOLIBOIS et le Commissaire CHARLES.

M. Jean ROSSELOT : Vous êtes allés boire un café !

M. LE MAIRE : C'est sérieux Monsieur ROSSELOT, je vous en prie ne traitez pas cela par le mépris. Je suis allé dans la rue Battant et j'ai discuté, et nous y allons très souvent. J'y suis retourné à deux reprises depuis et nous agissons mais la différence c'est que lorsqu'il y a des difficultés, je ne prends pas le train un quart d'heure aujourd'hui à l'heure du journal de TF1 pour aller dans un train où il y a des difficultés pour faire un «coup» médiatique. Moi les déclarations fracassantes ne me conviennent pas, je préfère le travail sur le terrain. Alors la sécurité, la tranquillité comme disait Mme WEINMAN, la tranquillité publique effectivement m'intéresse et je tiens à nouveau ici à féliciter la collaboration existante entre les forces de police, la justice et notre police municipale aussi parce qu'effectivement cette collaboration a été exemplaire. Ça ce n'est pas de «la tchatche», ce ne sont pas des effets de tribune, c'est la réalité.

Je reviens aux propos que j'ai pu entendre au début de ce débat. Je n'ai pas besoin qu'on me demande d'être rigoureux, c'est dans ma nature parce que je suis issu d'une famille où l'on comptait les fins de mois et figurez-vous que je n'ai pas attendu que vous me donniez des conseils de rigueur parce que je sais depuis ma plus tendre enfance, peut-être même cela m'a-t-il marqué, peut-être est-ce pour cela que je suis un peu pingre et qu'effectivement j'estime que 1 € c'est 1 € surtout quand on ne le prend pas dans votre poche, mais dans celle des autres. Et dire que dans le contexte actuel nous ne faisons pas des efforts, ce n'est pas juste. Vous avez parlé aussi d'une conférence qui s'est tenue le 11 janvier Monsieur ROSSELOT, la première conférence des finances publiques, ce document-là est tiré de la Gazette des Communes et que dit-il : La première conférence des finances publiques qui s'est déroulée le 11 janvier, laisse augurer d'une révision à la baisse dès la prochaine loi de finances, révision à la baisse des concours aux collectivités. Ces dernières, dit ce document de référence, devront concourir davantage, elles n'ont pourtant cessé de le faire au cours des dernières années, à la réduction du service

public annoncée par Dominique de VILLEPIN. La teneur de la conférence a déçu plusieurs représentants d'élus locaux notamment Philippe LAURENT, Maire UMP de Sceaux, Vice-Président de la Commission des Finances Publiques de l'AMF et que dit M. LAURENT, Maire UMP de Sceaux : «que l'analyse de Dominique de VILLEPIN est très ordinairement comptable et que le Gouvernement ne s'interroge pas sur les vraies causes de la dette publique». Elle dit surtout : «le Gouvernement n'a pas écouté ce que lui ont dit les Présidents, les associations d'élus et il continue de fragiliser les finances locales». Ce n'est pas Jean-Louis FOUSSERET qui le dit, c'est Philippe LAURENT, Maire UMP de Sceaux, proche me semble-t-il d'un certain Nicolas SARKOZY.

M. Jean ROSSELOT : Il est Maire UDF, ce qui explique tout.

M. LE MAIRE : Je pense que l'UDF appréciera très largement. Monsieur ROSSELOT, je vous demande une dernière fois, sans quoi je suspends la séance, de vous calmer. Philippe LAURENT est UDF, en tout cas il fait partie de la majorité qui soutient le Gouvernement et je pense que l'UDF appréciera votre remarque.

Simplement au-delà de tout cela, je crois que les Français sont actuellement bien conscients de ce qu'on est en train de vouloir faire. On veut faire supporter aux collectivités territoriales les difficultés de l'État, ça ne vous arrange pas qu'on le dise mais c'est pourtant la réalité. Quand j'entends une Députée qui est proche du peuple bien sûr dire des tranches annuelles que c'est du saupoudrage, eh bien si effectivement rénover les écoles, refaire les espaces verts, refaire la voirie, etc. c'est du saupoudrage, je crois qu'effectivement la population de cette ville comprendra ce que pourrait être éventuellement une autre politique ici à Besançon. Vous avez posé tous un certain nombre de questions, je ne vous parlerai pas de la TNT, de la THD en vous disant que ça existe déjà ici, mais je le dirai très amicalement à Catherine COMTE-DELEUZE, pas plus que je ne répondrai sur les problèmes de détail concernant Pasteur ou la passerelle qui, je peux vous le dire est prévue mais de toute façon ne sera pas faite dans ce mandat, elle est inscrite au PPI, voilà vous avez votre réponse.

Concernant la critique de l'État je ne suis pas le seul à la faire car lorsque j'entends Catherine COMTE-DELEUZE qui dit Besançon est desservie comme un canton, c'est quand même bien une critique faisant allusion par exemple au manque de desserte par la voie de desserte et de contournement, c'est bien aussi une critique de l'État. Le Procureur le disait cet après-midi, on est dans le siècle de la repentance, alors tout le monde se repent, c'est vrai que tous les gouvernements l'ont fait mais quand même ce qui est différent, Madame COMTE-DELEUZE c'est que désormais c'est à un niveau qui n'a jamais jamais été atteint. Éric ALAUZET le disait très justement tout à l'heure concernant les modifications de la loi de finances, on sait que pour les plus modestes d'entre nous ça va jouer sur 1 % alors que pour ceux qui ont les plus grandes fortunes dans ce pays, ça va être de 3 % et ces 3 % où vont-ils aller ? Ils ne vont pas aller dans la consommation, ils ne vont pas aller dans l'industrie, ils vont aller dans le capitalisme le plus effréné et c'est ça qui n'est pas juste ma Chère Catherine.

Je voudrais apporter juste une réponse aussi à Jean ROSSELOT quand il parle de l'effet en cloche, d'abord les cloches elles, elles ont un intérêt, c'est qu'elles résonnent et elles ont de l'écho même quelquefois, mais quand on parle de l'effet en cloche ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on avait un niveau d'investissement important et que, et non pour des raisons électoralistes, on a donné un coup d'accélérateur parce que, mon cher Jean ROSSELOT, dans un mandat on ne fait pas un Palais des Sports à chaque budget ni une place de la Révolution à chaque budget. Nous avons dit qu'il y aurait un effet de cloche alors ne venez pas nous dire qu'effectivement ensuite on va baisser. On a donné un coup d'accélérateur puis on est revenu à un niveau quand même important et bien supérieur à ce qu'il était auparavant.

J'ai bien entendu également ce que disait un certain nombre d'entre vous, qu'il faudrait limiter les subventions aux associations, diminuer les dépenses de fonctionnement sauf que le fonctionnement du service public c'est fait aussi pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les plus défavorisés. Il faudrait accepter les désengagements de l'État, bien sûr sans rien dire. En un mot, il faudrait accepter la loi du marché, c'est bien ça mon cher Jean ! Ce sont peut-être les prémices d'un programme électoral mais en tout cas ce n'est pas le nôtre. Nous ne voulons pas réduire l'intervention publique, nous ne devons pas laisser les gens qui sont en difficulté s'appauvrir encore un peu plus. Je crois que si ce débat était retransmis, un certain nombre serait déçu mais il permettrait de voir qu'effectivement il y a une très grande différence entre une gestion rigoureuse de gauche comme la nôtre, une gestion rigoureuse de gauche qui veut effectivement permettre aux plus démunis d'entre nous de s'en sortir et une gestion de droite. Ce débat, plus personne ne demandant la parole, est donc terminé, je passe donc au point suivant. Non, Madame BRANGET, j'ai demandé à deux reprises s'il y avait encore des demandes de parole. J'ai conclu Madame, vous n'avez donc pas à conclure après le Maire. Cela fait deux heures et demie que nous sommes sur ce sujet, chacun a pu s'exprimer aussi largement qu'il le voulait».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2006.